

# Économies AFRICAINES

Le magazine des Investisseurs et des Décideurs

Entretien

Jean-Marie Ackah,  
président de  
la Confédération générale  
des entreprises  
de Côte d'Ivoire

édition

## CÔTE D'IVOIRE

### TOURISME

Une floraison de grandes  
enseignes hôtelières

### MACROÉCONOMIE

Une croissance toujours robuste

### INFRASTRUCTURES

Un ambitieux programme

### TRANSPORT

La modernisation  
à grande vitesse

### POLITIQUE

2020, année électorale :  
incertitudes sur l'investissement

# VERS UNE ÉCONOMIE PLUS VERTUEUSE ?

M 06547 - 7 - F: 6,00 € - RD



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPABILITÉ PUBLIQUE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail



# LE PLAISIR DE VIVRE LA BANQUE EN LIGNE

[www.ebanktresor.ci](http://www.ebanktresor.ci)







## 10 – POLITIQUE

2020, année électorale : incertitudes sur l'investissement



## 48 – INTERVIEW

Jean-Marie Ackah, président de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire

## LE PARI DE LA TRANSFORMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES SERA-T-IL GAGNÉ ?

9 L'édito par Serge Henri Malet

### POLITIQUE

10 Présidentielle – 2020, année électorale : incertitudes sur l'investissement

### ENVIRONNEMENT – ÉDUCATION/EMPLOI – SOCIAL & RSE

13 Emploi – Répondre aux attentes des jeunes

14 Entretien – Ministre de l'Emploi et de la Protection sociale, Pascal Abinan Kouakou

17 Protection sociale – La certification de l'IPS-CGRAE valide sa culture du résultat

18 Entretien – Directeur général de l'Institution de prévoyance sociale – Caisse générale de retraite des agents de l'État, Abdrahamane Tiémoko Berté

21 Assainissement & salubrité – « 1 400 000 tonnes de déchets seront collectées en 2019 »

22 Assainissement et salubrité – Les grands chantiers d'Anne-Désirée Ouloto

24 Entretien – Directrice générale de l'Agence nationale de gestion des déchets, Sarrahn Ouattara

26 Entretien – Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Nabagne Koné

28 Entretien – Gérant de la société Ivoirienne Développement Immobilier, Roger Konan

30 Entretien – Fondateur et directeur de publication du quotidien *L'Intelligent d'Abidjan*, Wakili Alafé

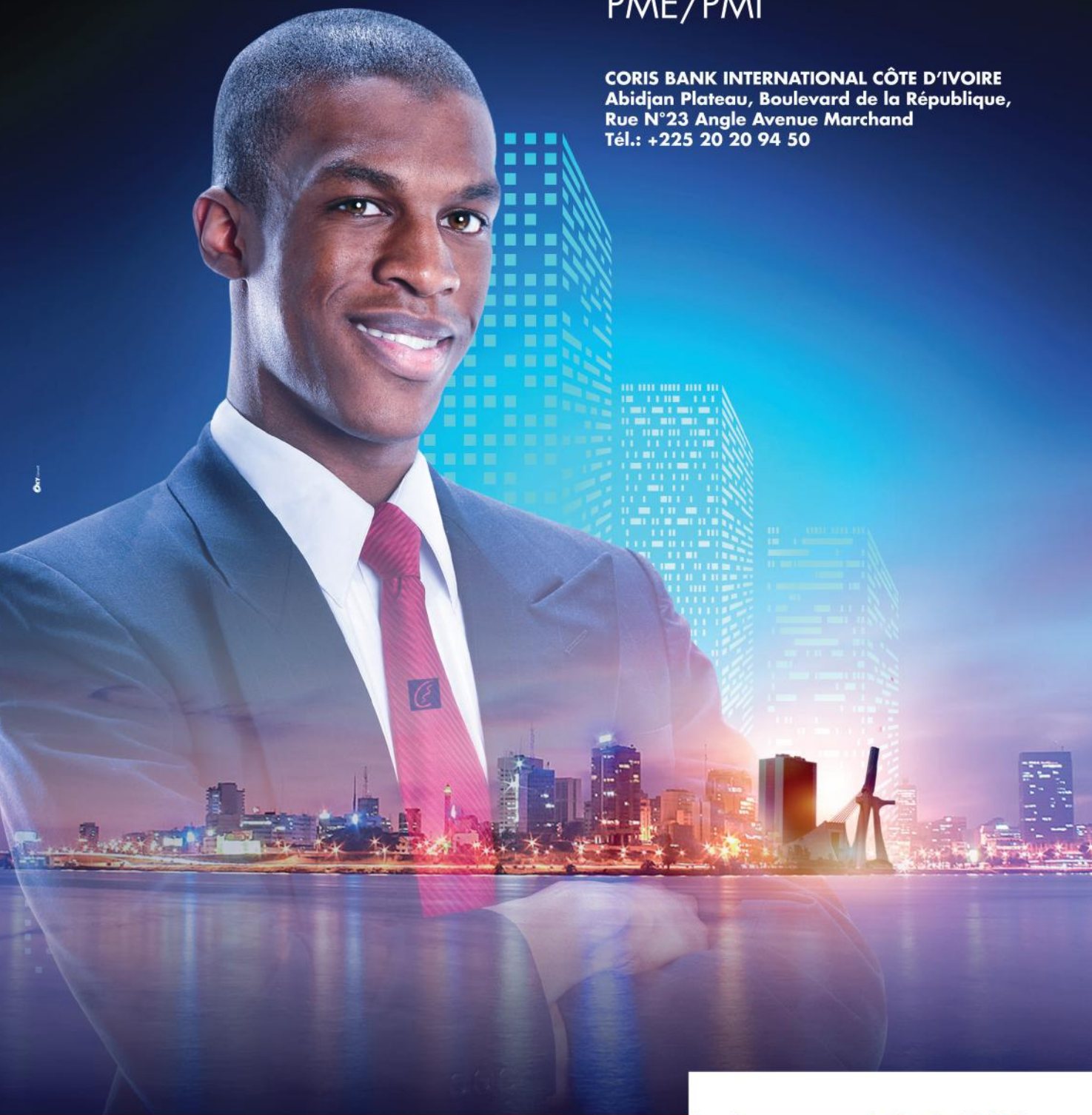
### MACROÉCONOMIE & BAILLEURS DE FONDS

32 Loi de finances – Un budget 2019 orienté vers l'émergence



# L'EXPERT AFRICAIN DU FINANCEMENT DES PME/PMI

**CORIS BANK INTERNATIONAL CÔTE D'IVOIRE**  
Abidjan Plateau, Boulevard de la République,  
Rue N°23 Angle Avenue Marchand  
Tél.: +225 20 20 94 50



**La Banque Autrement**  
[www.corisbank.ci](http://www.corisbank.ci)







**56 – INTERVIEW**

Faman Touré, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire



**72 – TOURISME**

Une floraison de grandes enseignes hôtelières

- 35 Croissance – Une croissance toujours robuste
- 36 Entretien – Ministre de l'Économie et des Finances, Adama Koné
- 39 Douanes – Un élan de modernisation
- 40 Entretien – Directeur général des Douanes, Général Pierre Alphonse Da
- 43 Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique – Objectif 2019: la certification des services
- 44 Entretien – Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique, Jacques Konan Assahoré

**INVESTISSEMENTS**

- 47 Climat des affaires – Vendre à l'international le « Made in Côte d'Ivoire »
- 48 Entretien – Président de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire, Jean-Marie Ackah
- 50 Entretien – Président de l'Union des grandes entreprises industrielles de Côte d'Ivoire, Jean-Louis Menudier
- 53 Commerce – Soutien accru aux PME
- 54 Entretien – Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, Souleymane Diarrassouba
- 56 Entretien – Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, Faman Touré
- 58 Entretien – Secrétaire exécutive du Comité de concertation État-secteur privé, Mariam Fadiga Fofana
- 60 Climat des affaires – Pour une Côte d'Ivoire plus attractive
- 61 Climat des affaires – PME: un moteur de croissance aux leviers fragiles
- 62 Entretien – Directeur général de la Banque de l'Union – Côte d'Ivoire, Idrissa Wélé Diallo
- 64 Centrale ivoirienne d'approvisionnement et distribution – CIVADIS se fait une place au milieu des géants de la grande distribution
- 66 Forum des diasporas africaines – Construire l'avenir de la jeunesse euro-africaine
- 69 Société tunisienne de Routes et de Bâtiments – SOROUBAT se duplique dans la sous-région

**LE RÉASSUREUR  
DE PROXIMITÉ**  
[www.aveni-re.com](http://www.aveni-re.com)



### CONNECTÉS À LA LUMIÈRE

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ÉLECTRICITÉ POUR TOUS (PEPT)

" Je suis heureux de bénéficier de l'électricité dans mon village. "

N'Goran Yao Jacques - Cultivateur à Tafissou, village ayant bénéficié du PEPT.



### CONNECTÉS À L'ÉDUCATION

RÉHABILITATION DES ÉCOLES

" Je suis contente d'apprendre désormais dans la plus belle des écoles. "

Atse Rosine - Élève à EPP ABOU-SEKAKOÏ d'Adzopé, réhabilitée en 2017.



### CONNECTÉS À LA PERFORMANCE

CHALLENGE AFI-CIE DU MEILLEUR JOUEUR DE LA LIGUE 1

" Je suis fier d'être récompensé pour mes efforts. "

Touré Ahmed - Footballeur professionnel, Lauréat du Challenge AFI-CIE du meilleur joueur de la ligue 1, en 2018.



### CONNECTÉS À L'EXCELLENCE

PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE CIE DU MEILLEUR ÉLÈVE

" Je suis honoré d'être primé pour mon travail. "

Diabaté Adama - Élève ingénieur, Lauréat du Prix National d'Excellence CIE décerné aux meilleurs élèves, édition 2017.



## CONNECTÉS À VOS PRIORITÉS

Derrière chacun de vos sourires, derrière chacune de vos activités, se tiennent des équipes mobilisées 7jours/7, 24heures/24 pour vous offrir le meilleur.





**76 – ÉNERGIES RENOUVELABLES**  
Des ambitions énergétiques régionales



**78 – COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ÉLECTRICITÉ**  
Le CME s'inscrit dans la performance durable

- 70 Entretien – Directrice générale de Stara Events, Céline Fouliard
- 72 Tourisme – Une floraison de grandes enseignes hôtelières

### **MINES - PÉTROLE & ÉNERGIE**

- 75 Énergies renouvelables – « Priorités aux énergies renouvelables »
- 76 Énergies renouvelables – Des ambitions énergétiques régionales
- 78 Compagnie ivoirienne d'électricité – Le CME s'inscrit dans la performance durable
- 79 Compagnie ivoirienne d'électricité – Résolument engagée dans l'ère digitale
- 80 Entretien – Directeur général de la société LYNAYS, Emmanuel Yeo
- 82 Entretien – Ministre de l'Hydraulique, Laurent Tchagba
- 84 Entretien – Directeur général de l'Office national de l'eau potable, Ibrahim Berté

### **BANQUES & ASSURANCES**

- 87 Assurances – Le courtage porte le marché ivoirien
- 88 Entretien – Directeur général de SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire, Saliou Bakayoko
- 91 Réassurance – Les défis du plan stratégique d'AVENI-RE
- 92 Entretien – Président directeur général d'AVENI-RE, Seybatou Aw
- 94 Réassurance – La rentabilité d'AVENI-RE toujours au rendez-vous
- 95 Banques – Une place bancaire attractive
- 96 Entretien – Président de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire, Guy Koizan
- 98 Entretien – Directeur général de Coris Bank International Côte d'Ivoire, Mamadou Sanon



**GESTION INTELLIGENTE DES MOUVEMENTS D'ENERGIE (GIME),  
GESTION INTELLIGENTE DES MOUVEMENTS D'EAU POTABLE (GIMEP),  
ECONOMIE D'ENERGIE, ENERGIE RENOUEVELABLE, INTERNET DES OBJETS (IDO)**

*Plus de 10 ans d'Ingénierie  
et de Solutions Innovantes*

#### MISSION

Notre mission consiste à fournir continuellement des solutions d'ingénieries fiables et durables aux problèmes critiques de la société.

#### OBJECTIF

Fournir à tous des outils pour :

- Économiser l'énergie
- Être auto-suffisant en énergie
- Contribuer à une meilleure gestion de l'environnement naturel et de la Société.

#### NOS PRODUITS ET SERVICES

- Le Coffret Électrique Intelligent TLJ 100 : Solution spéciale pour les bâtiments
- Le Coffret Hydro-Intelligent EYE-L100 : Solution spéciale pour l'économie d'eau potable
- Internet des objets : le TGE-10 Solution spéciale pour gérer votre résidence à partir de votre téléphone portable
- Énergie renouvelables : Une équipe de spécialistes pour tous vos travaux
- Sécurité des Data Centers par la surveillance permanente des mouvements de température
- Électricité / Climatisation / Réfrigération

Le système énergétique de l'Afrique de l'Ouest est confronté aux défis interdépendants, d'accès à l'énergie, de la sécurité énergétique et de l'atténuation et adaptation au changement climatique. De plus, la région de la CEDEAO présente un déficit énergétique qui entrave le développement économique et social et affecte particulièrement les populations à faible revenu.

Pour relever ces multiples défis, les chefs d'Etats et de gouvernement de la CEDEAO, ont convenu de développer et d'adopter des normes d'efficacité énergétique régionale pour les bâtiments, aussi bien les nouveaux que ceux sujets à d'importantes rénovations.

Conscient que l'efficacité énergétique des bâtiments est un élément capital du développement durable en Afrique de l'Ouest, la société LYNAYS, spécialisée dans la Gestion Intelligente des Mouvements d'Énergie et l'Économie d'Énergie, développe des technologies innovantes pour les bâtiments administratifs, les entreprises, les sites industriels et résidentiels.

L'une des solutions développées par LYNAYS sur la base de l'intelligence électronique est le Coffret Électrique Intelligent TLJ100, qui permet de réduire la consommation d'électricité de 15 à 45% et partant la facture d'électricité de 10 à 50%.

À titre d'illustration, l'adoption de cette technologie dans trois (3) bâtiments administratifs ivoiriens de référence a permis de réaliser une économie annuelle de 5.122.710 KWh soit un gain de plus de 320 millions F CFA avec une puissance additionnelle de 2.15 MW pouvant électrifier plus de 12 localités rurales.

Tél. : (+225) 22 42 59 36  
Cell : (+225) 05 14 30 52 / 09 89 42 37  
lynays.industries@gmail.com  
info@lynays.com

[www.lynays.net](http://www.lynays.net)



ÉDITÉ PAR LLB AFRIQUE

**LLB Afrique****SIÈGE SOCIAL:**

91, rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 PARIS  
Tél/Fax : +33 142 65 25 52  
administration@economiesafricaines.fr  
www.economiesafricainesmagazine.fr

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Cyrille MARTIN  
cmartin@economiesafricaines.fr

**RÉDACTEUR EN CHEF**

Serge-Henri MALET  
shmalet@economiesafricaines.fr

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

Annie JUNJAUD

**RÉDACTION**

Andju ANI  
Alain BOUABRÉ  
Louise BIBALOU-DURAND  
Christian KOUAMEN  
Paul de MANFRED  
Serge-Henri MALET  
Alexis NOUMÉ  
redaction@economiesafricaines.fr

**SERVICE PHOTOS**

JSK

**COMMUNICATION ET PUBLICITÉ**

Directrice commerciale  
Christine LE CUZIAT  
clecuziat@economiesafricaines.com

**FABRICATION**

Tristan BEN MAHJOUB

**WEBMASTER**

Jean OTIS

**IMPRIMEUR**

2GCA'pari.s - 24, rue de la Folie Méricourt  
75011 Paris

Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque  
procédé que ce soit, réservés pour tous pays.  
2019©Economies Africaines - Dépôt légal mai 2019  
Commission paritaire en cours - Presstatiss 6547

**106 – ANACARDE****Le Vietnam achète 200 000 tonnes de noix de cajou****INFRASTRUCTURES & TRANSPORTS**

- 100 Infrastructures – Un ambitieux programme d'infrastructures
- 101 Transport – La modernisation à grande vitesse

**AGRICULTURE**

- 103 Agriculture – Pour une agriculture plus performante
- 104 Ministère de l'Agriculture et du Développement rural – La France devrait revoir à la baisse son soutien au PNIA 2
- 106 Anacarde – Le Vietnam achète 200 000 tonnes de noix de cajou
- 108 Entretien – Directeur général du Conseil du coton et de l'anacarde, D<sup>r</sup> Adama Coulibaly
- 110 Salon international de l'agriculture et des ressources animales – SARA : une réelle opportunité d'affaires



**LE RÉASSUREUR  
DE PROXIMITÉ**  
[www.aveni-re.com](http://www.aveni-re.com)

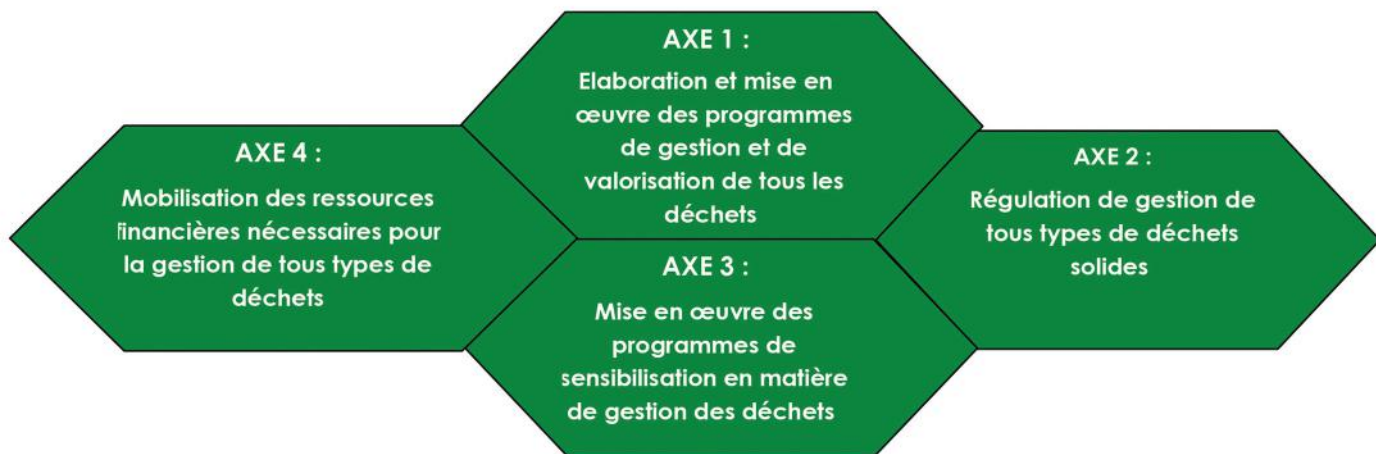


# Agence Nationale de Gestion des Déchets

**Autorité de régulation de la filière des déchets solides en Côte d'Ivoire**

## Qui sommes-nous ?

L'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) placée sous la tutelle technique du Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité et la tutelle financière du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat.



*Redonnons vie à nos déchets pour une Côte d'Ivoire saine !*



Transformer nos déchets en produits réutilisables.



**SIGNALEZ LES CAS D'INSALUBRITÉ  
ET DE NUISANCES SONORES EN APPELANT L'ANAGED AU**  
47 14 00 00 / 01 20 00 00 / 56 50 00 00  
Du lundi au vendredi entre 7h30 et 18h00





Par Serge-Henri Malet

## Le pari de la transformation des matières premières agricoles sera-t-il gagné ?

**A** 16 mois de l'élection présidentielle de 2020, une question se pose : le président Ouattara a-t-il réussi à faire reculer la pauvreté ? Les derniers chiffres font apparaître que cette dernière se situe à 46 % en 2018, contre 50 % au lendemain de la crise postélectorale de 2010. Mais, à la décharge du chef de l'État, on observe que cette pauvreté n'est pas nécessairement de son fait puisqu'elle n'avait pas cessé d'augmenter avant son arrivée au pouvoir : 36,8 % en 1995, puis 38,4 % en 2002 et 48,9 % en 2008 en raison des crises sociopolitiques et militaires successives...

Toutefois, malgré cette faible performance, la Côte d'Ivoire a engrangé des succès économiques. L'attractivité de son climat des affaires en est la preuve. On le doit notamment à la création d'un tribunal et d'une cour d'appel de commerce à Abidjan, à la mise en place d'une Cour des comptes ou encore à l'adoption d'une loi de transparence des finances publiques dans le code pour la bonne gouvernance.

Toutes ces réformes ont eu un impact sur le classement Doing Business où la Côte d'Ivoire a gagné 55 places, ce qui l'a repositionnée parmi les dix meilleurs pays réformateurs de la planète. Par ailleurs, les autorités ivoiriennes s'emploient à rendre plus inclusive sa croissance, comme le relève Souleymane Diarrassouba, ministre du Commerce, qui considère la progression de son taux comme l'une des plus rapides au monde. La promotion de l'entrepreneuriat, des PME et des start-up, à laquelle il faut ajouter le nouveau code des investissements de 2018, renforcent cette attractivité tant recherchée par le gouvernement, surtout s'agissant des secteurs dits prioritaires tels que l'industrie, la santé, l'hôtellerie, l'éducation et l'agriculture.

Sur cette dernière filière, le pays jouit d'une position de véritable puissance en étant le premier producteur mondial d'anacarde, mais aussi de fèves de cacao dont il possède à San Pedro le premier port d'exportation

au monde, étant également le premier broyeur bien que malheureusement, il ne transforme que 35 % de sa production. Le gouvernement atteindra-t-il son objectif de 50 % de transformation de matières premières agricoles en 2020 ? La Côte d'Ivoire en prend le chemin puisque, pour la filière anacarde où la production totale est transformée à plus de 35 %, un accord tripartite signé le 20 mars 2019 entre le Groupement des exportateurs ivoiriens de noix de cajou, le groupe vietnamien T&T et le Conseil du coton et de l'anacarde a donné lieu à l'achat de 200 000 tonnes de noix de cajou ainsi qu'à la création d'une usine de transformation d'anacarde d'une capacité de 100 000 tonnes. Avant cela, d'autres usines de transformation locale, mais cette fois de cacao, avaient été créées dans la ville de San Pedro à l'initiative de sociétés chinoises, libanaises et françaises grâce aux subventions allégeant les conditions d'installation.

Au niveau agricole, la balance commerciale bilatérale France-Côte d'Ivoire est à l'avantage de cette dernière. En 2017, les exportations françaises de produits agricoles (tabac, céréales, boissons et produits laitiers) vers Abidjan se sont élevées à 302 millions d'euros. En retour, les importations (cacao et fruits) de Côte d'Ivoire vers la France se chiffrent à 749 millions d'euros, soit plus du double. Ajoutons que la France n'est que le cinquième client de la Côte d'Ivoire mais demeure son premier fournisseur et son plus grand partenaire bilatéral. Cependant, cela n'a pas empêché la France de baisser sa contribution au Programme ivoirien d'investissement agricole 2018-2025 (PNIA2) estimé à 11 905 milliards de FCFA, alors qu'elle avait investi dans le PNIA 2012-2017 à plus de 80 % avec une mise de 224,612 milliards de FCFA. On comprend les soucis du ministre de l'Agriculture Mamadou Sangafowa, dont on ne sait comment il va convaincre les Français de revenir sur leur décision. Affaire à suivre...

# 2020, ANNÉE ÉLECTORALE : INCERTITUDES SUR L'INVESTISSEMENT

*Le scrutin présidentiel de 2020 fait déjà naître au sein de la classe politique ivoirienne de profondes rivalités de nature à freiner, si rien n'est fait, les investissements à venir.*

La Côte d'Ivoire a connu une stabilité politique légendaire durant près de trois décennies après son indépendance, ce qui a favorisé le boom économique des années 1970 : d'aucuns ont parlé du « miracle ivoirien », même si, dans les années 1980, la chute drastique des cours des principaux produits agricoles de rente comme le binôme café-cacao a pesé lourd sur le revenu des Ivoiriens. La stabilité, la paix et la cohésion sociale de ces « années glorieuses », savamment entretenues par le génie politique du président Félix Houphouët-Boigny, père fondateur de la Côte d'Ivoire moderne, ont été le terreau d'un développement inclusif à travers de grands travaux infrastructurels socio-économiques contribuant à circonscrire le taux de pauvreté autour de 10 % de la population en 1985.

## Un virage démocratique mal négocié

Aujourd'hui, à quelque 18 mois de l'élection présidentielle d'octobre 2020, malgré une perspective de croissance économique dont la moyenne devrait se maintenir autour de 7 % selon la Banque mondiale, force est de reconnaître que la pauvreté a du mal à reculer de son niveau de 46 % (2018), après avoir atteint un pic critique de 50 % au lendemain de la crise postélectorale de 2010. Toutefois, un regard rétrospectif permet de réaliser que cette pauvreté est allée *crescendo*, atteignant 36,8 % en 1995 avant de monter à 38,4 % en 2002 puis à 48,9 % en 2008, en raison des crises sociopolitiques et militaires successives, conséquences d'un virage démocratique mal négocié depuis les années 1990 après la chute du mur de Berlin, point de départ du vent démocratique qui a soufflé sur le continent noir.

L'avènement, en 1990, de la démocratie entendue comme espace d'expression des libertés pour le développement durable d'une nation, a malheureusement coïncidé en 1993 en Côte d'Ivoire avec le décès du président Félix Houphouët-Boigny qui, sa vie durant, avait fait de « *la paix une seconde religion* » dans son pays. Après sa disparition, l'environnement politique ivoirien est resté dominé par un conflit de succession

entre acteurs politiques, qu'ils soient ou non de son bord politique, ou bien qu'ils soient ou non l'héritier politique légitime. Cette rivalité de la classe politique ivoirienne autour de la succession du président Félix Houphouët-Boigny a plutôt contribué à éroder la cohésion sociale durement forgée par le défunt, à fragiliser la paix chère au père fondateur, mettant à mal l'unité nationale et la stabilité politique du pays, facteurs de développement et de progrès socio-économique.

## L'union sacrée des houphouëtistes

En 2006, la mise en place de la plate-forme politique du RHDP par les deux frères rivaux d'hier – Henri Konan Bédié, président du PDCI-RDA, et Alassane Ouattara, alors président du RDR – a visé d'une part à mettre en veilleuse leurs antagonismes latents nés de leur souhait de succéder au président Félix Houphouët-Boigny en 1993, d'autre part à s'organiser entre houphouëtistes pour faire front commun dans la lutte politique contre le FPI de Laurent Gbagbo, au pouvoir, et qui faisait déjà face depuis 2002 à une rébellion armée.

Cette stratégie de rapprochement et de soutien mutuel se révèle fructueuse lors de l'élection présidentielle de 2010. Malgré la violente crise qui a accompagné les résultats de ce scrutin, Alassane Ouattara, face à Laurent Gbagbo, président sortant, est légitimé par la communauté internationale qui, dès avril 2011, fait de lui le nouvel homme fort de Côte d'Ivoire. C'est l'amour parfait entre houphouëtistes rassemblés au sein du RHDP. Le tandem au sommet de l'État ramène l'accalmie et la sérénité, la confiance renaît et les performances économiques se succèdent. La Banque mondiale note d'ailleurs que « *la Côte d'Ivoire a retrouvé sa stabilité politique* », si bien que la croissance est même passée à deux chiffres, soit 10,7 % en 2012. Mieux, l'institution de Breton Woods ajoute que « *la Côte d'Ivoire a continué d'être l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique* », montrant ainsi sa « *capacité de résilience aux chocs internes et externes* ». Cependant, elle lui suggère de « *s'attacher à redistribuer davantage les fruits*





*de sa croissance économique aux populations les plus vulnérables et développer son capital humain afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail».*

### **Le divorce des houphouëtistes**

Mais l'actualité politique montre que la paix et la cohésion sociale sont à nouveau fragilisées. À quelque 18 mois de l'élection présidentielle de 2020, les alliés Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara affichent ouvertement leurs divergences de vues sur la transmission du pouvoir à cette échéance. De son côté Guillaume Soro, président de l'Assemblée nationale, est poussé à la démission par sa famille politique, le RDR, au motif qu'il ne partage pas son projet de création d'une nouvelle formation politique, le RHDP unifié, que rejette aussi le PDCI-RDA. Le divorce est consommé.

Tandis que le président Alassane Ouattara entretient encore le suspense sur son intention de briguer ou non un troisième mandat, Guillaume Soro, ancien chef de la rébellion des Forces Nouvelles dont le soutien a été déterminant pour l'accession du président Ouattara au pouvoir en 2011, ne cache plus ses ambitions pour 2020, pas plus que ne les cache le président Henri Konan Bédié dont le parti, le PDCI-RDA, attend du président Ouattara un renvoi d'ascenseur. En embuscade, Laurent Gbagbo, qui pourrait prendre sa revanche au cas où ses ennuis judiciaires avec la CPI viendraient à prendre fin avec la confirmation définitive de son acquittement. Comme en 2010, on voit donc que ce sont quasi les mêmes qui se retrouvent aujourd'hui sur les starting-blocks, prêts à se défier pour la course

au pouvoir d'État en 2020. Les tractations et jeux d'alliances politiques ont déjà cours dans une société politique profondément divisée. Dans ces conditions, faut-il craindre que les mêmes causes puissent produire les mêmes effets, avec un impact réel sur les investissements, et donc sur la lutte contre la pauvreté ?

### **Investissement: des perspectives incertaines**

Dans un de ses rapports sur la Côte d'Ivoire, la Banque mondiale note l'importance des enjeux du scrutin de 2020 « pour la consolidation de la paix et de la stabilité politique, mais aussi pour le maintien du rythme de la croissance économique ». Car il convient de faire remarquer que si la Côte d'Ivoire a retrouvé une stabilité relative depuis la crise postélectorale, ses « vieux démons » à l'origine de la crise politico-militaire ayant secoué le pays de 2002 à 2011 ressurgissent et, dans le même temps, la circulation illicite des armes de guerre inquiète, d'autant que beaucoup dans la génération actuelle des politiciens ivoiriens ont fait leur apprentissage politique les armes à la main. Un climat délétère de nature à éloigner les investissements... Toutefois, Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies, invite à garder espoir : « Regardez ces élections où l'on s'attendait à des problèmes terribles, comme au Congo, à Madagascar, au Mali ou au Sénégal, et où finalement – même si quelquefois il y a eu des divergences –, ceux qui ont perdu se sont comportés d'une façon positive vis-à-vis des structures constitutionnelles des pays et ont eu une attitude sans violence. Un vent d'espoir souffle en Afrique. »

**Alexis Noumé**

Conférences  
Parcours thématiques  
Networkings

# Forum des diasporas Africaines

21 Juin  
2019

PARIS



**PARTAGE  
D'EXPÉRIENCES**



**ENTREPRENEURIAT  
PME/PMI**



**FINANCEMENT  
DE PROJETS**



**CRÉATION  
D'ENTREPRISE**

Les diasporas, actrices de l'intégration économique  
de la grande région Afrique - Méditerranée - Europe

inscriptions :  
[www.forumdesdiasporas.com](http://www.forumdesdiasporas.com)



# RÉPONDRE AUX ATTENTES DES JEUNES

Plusieurs millions d'emplois ont été créés ces dernières années, mais le gouvernement maintient le cap afin de permettre à l'économie de générer davantage de travail pour la jeunesse.

**C**réer de plus en plus d'emplois pour la jeunesse ivoirienne est une volonté affichée du président Alassane Ouattara depuis son arrivée au pouvoir. Sidi Tiémoko Touré, ancien ministre de la Promotion de la jeunesse, de l'Emploi des jeunes et du Service civique, expliquait ainsi que « *par son poids démographique et son potentiel, la jeunesse africaine, et en particulier la jeunesse ivoirienne (77,7 % de la population, RGPH 2014), représente un atout majeur pour la transformation structurelle de l'économie et l'émergence de notre pays. Cette frange de la population est malheureusement confrontée à plusieurs fléaux, dont le plus préoccupant est celui du chômage et du sous-emploi. La jeunesse, c'est l'avenir, et tenir compte de ce défi majeur est gage d'un développement durable et inclusif.* »

Déjà, la mise en place en 2015 de l'Agence Emploi Jeunes comme guichet unique a permis d'obtenir des résultats probants sur un certain nombre de dispositifs d'insertion. Avant cela, deux ans après sa prise de fonction, le président Alassane Ouattara annonçait la création de plus d'un million d'emplois essentiellement dans l'agriculture et le secteur informel. Ainsi, assurent les autorités, la dynamique économique insufflée par le gouvernement a favorisé la création d'emplois au profit de 2,3 millions de personnes sur la période 2011-2015. D'une manière générale, l'évaluation de la Politique nationale de l'emploi (PNE) 2012-2015 a révélé des avancées notables et des résultats encourageants, notamment les 2 millions d'emplois formels et informels créés

## La PNE a pour objectif minimal la création de 800 000 emplois.

sur la période 2011-2015, bien au-delà de l'objectif de création d'au moins 1 million d'emplois à horizon 2015 qui avait été assigné au gouvernement par le président de la République. Mais le ministre en charge de l'Emploi reconnaît que l'État doit encore consentir des efforts en mettant en œuvre des mesures adéquates pour impulser la création d'emplois décents, productifs et de qualité afin de réduire considérablement la pauvreté et

de favoriser une croissance inclusive, et ce avec le secteur privé comme principal moteur de création d'emplois dans le pays.

Cela dit, la tendance est prometteuse et le chef de l'État entend la consolider : « *Je sais que la problématique de l'emploi, notamment celui des jeunes, demeure une réelle préoccupation. C'est pourquoi j'ai fait de la politique de l'emploi et de la création d'activités pour les jeunes un engagement personnel. La politique de diversification de notre économie et le rôle accru du secteur privé contribueront à développer la demande de personnel qualifié et à améliorer la situation de l'emploi. Nous ferons en sorte que les prochaines années soient celles du plein emploi pour les jeunes.* »

Car la PNE sur la période 2018-2020 est encore plus ambitieuse. Évaluée à 52 milliards de FCFA, elle a pour objectif minimal la création de 800 000 emplois. D'ores et déjà, des mesures ont été prises telles que l'adoption d'un nouveau code du travail ainsi que l'élaboration d'un document de stratégie de promotion de l'emploi des couches vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, dont 300 ont été embauchées dans la fonction publique en 2014 et 158 en 2018. Cette dynamique a permis à trois groupements de femmes et de jeunes de bénéficier de prêts pour l'acquisition de machines de production semi-industrielles. « *Le but de cette mobilisation à vos côtés est de vous aider à réussir vos projets et à rembourser le capital investi, pour votre honneur et pour le bonheur de tous ceux et celles qui attendent de pouvoir bénéficier à leur tour d'appui pour leur insertion professionnelle* », leur a déclaré Pascal A. Kouakou, le nouveau ministre de l'Emploi et de la Protection sociale. Comme l'indique le directeur général de l'emploi Franck Madou Dogoh, l'élaboration de la PNE 2016-2020 a été inscrite comme l'une des actions à réaliser dans le PND 2016-2020 pour parvenir à l'accélération du développement du capital humain et du bien-être social avec, entre autres résultats attendus, que « *les femmes et les hommes, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap, aient accès à un emploi productif, décent et durable* ».

**Christian Kouamen**



# « RENFORCER LA CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVÉ À LA CRÉATION D'EMPLOIS »

*Pascal Abinan Kouakou, ministre de l'Emploi et de la Protection sociale, souligne l'importance accrue donnée aux personnes en situation de handicap dans la politique de l'emploi. En outre, il fait un bilan du lancement de la Couverture maladie universelle (CMU) et des enrôlements.*

La politique nationale de l'emploi sur la période 2018-2020 est évaluée à 52 milliards de FCFA pour la création de plus de 800 000 emplois. Comment cela se passe-t-il dans les faits ?

**Pascal Abinan Kouakou :** Cet objectif répond à une volonté de traiter efficacement la question du chômage en général, et particulièrement celui des jeunes, par la création massive d'emplois en nombre et en qualité. C'est à ce prix que le gouvernement pourra résorber durablement le chômage. Il s'agit donc de mettre en œuvre plusieurs actions en faveur de la création d'emplois, notamment dans le cadre de la Stratégie nationale d'insertion des jeunes (SNIEJ), tout en s'appuyant sur les résultats des études des bassins d'emplois qui mettent en

« Dans le nouveau Code du travail, l'âge d'accès à l'emploi passe de 14 à 16 ans. »

exergue les potentialités des différentes régions. Ainsi, des emplois seront créés dans des secteurs pourvoyeurs : l'agriculture et les ressources animales et halieutiques, le commerce, les TIC, la construction et le BTP, le tourisme et l'artisanat, et enfin les emplois verts. La mise en œuvre de ce programme appelle la participation et l'implication de plusieurs acteurs : l'État à travers ses démembrements, les partenaires techniques et financiers, les partenaires sociaux, et surtout le secteur privé comme vecteur de création de richesses et d'emplois.

**Votre ministère a fait adopter un nouveau Code du travail. En quoi est-il différent du précédent et quelles sont ses innovations ?**

Le Code du travail de 2015 s'est appuyé sur le Code du travail précédent mais est allé plus loin en apportant de nombreuses innovations. Ainsi, la loi du travail de 2015 a apporté des avancées majeures en matière

d'amélioration de l'employabilité des jeunes et des personnes en situation de handicap. Pour les dernières citées, il est prescrit aux employeurs de leur réserver un quota d'emploi. Les jeunes pourront quant à eux bénéficier de dispositifs tels que le contrat stage-école pour valider rapidement leur diplôme, le contrat stage de qualification ou d'expérience professionnelle, et enfin le chantier-école pour acquérir une expérience ou une qualification. Plusieurs autres innovations majeures ont été apportées, dont l'augmentation de l'âge d'accès à l'emploi, qui passe de 14 à 16 ans, le renforcement de la protection des couches vulnérables, qui concerne principalement les femmes et les personnes en situation de handicap, l'accroissement de la lutte contre la précarité, avec notamment des restrictions au recours au contrat à durée déterminée et l'instauration d'une indemnité de fin de contrat, le renforcement de la liberté syndicale, la définition et l'interdiction du harcèlement au travail, et enfin le renforcement de la prévention en matière de santé et de sécurité au travail.

**De 2014 à 2018, quel bilan pouvez-vous dresser en terme d'embauches pour les personnes en situation de handicap ?**

En termes d'embauches de cette catégorie de population, nous pouvons noter que le gouvernement a procédé au recrutement dérogatoire à la fonction publique de 300 personnes handicapées en 2015 et 158 personnes handicapées en 2018, avec environ 30 % de femmes, tout type de handicap confondu. À partir de 2019, cette opération à caractère social sera reconduite et poursuivie les années à venir. Au niveau du secteur privé, les conventions en cours et l'adoption du décret relatif à l'embauche des personnes handicapées dans les entreprises renforceront l'intégration de cette cible sur le marché du travail.

**Où en êtes-vous avec le lancement de la Couverture maladie universelle (CMU) ? Quel est le bilan des enrôlements ?**

Il faut d'abord souligner qu'en prélude à la prise en charge effective des prestations de soins de santé des assurés de la CMU à l'échelle nationale, le choix a été fait d'éprouver le dispositif mis en place par la Caisse nationale d'assurance maladie à travers une phase d'expérimentation qui s'est réalisée conformément au schéma préétabli sans difficultés majeures. Aussi, depuis le 20 mars 2019, le Conseil des ministres a-t-il fixé le début du paiement des cotisations de la CMU au 1<sup>er</sup> juillet 2019, ce qui fait que les prestations commenceront le 1<sup>er</sup> octobre 2019 en tenant compte de la période de carence obligatoire de 3 mois. En ce qui concerne l'enrôlement, environ 1 628 359 personnes ont été enrôlées à la CMU à la date du 7 avril 2019, dont 1 234 500 au cours des opérations d'enrôlement classiques et 393 859 par le croisement des bases de données opéré par l'Office national de l'identification, qui est la structure nationale chargée de la confection des cartes nationales d'identité.

**Quelle est votre stratégie pour accélérer et généraliser la CMU à l'ensemble des populations ivoiriennes ?**

Concernant la généralisation, il est prévu à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 l'extension de la CMU aux personnes occupées dans le secteur informel et effectivement enrôlées à la CMU, aux personnes occupées dans le secteur formel (public et privé) ainsi qu'aux indigents. Il convient cependant de souligner que la prise en charge des indigents a déjà commencé le 23 novembre 2018 dans les districts sanitaires de Dabakala, Issia et Yamoussoukro. Quant aux planteurs ou producteurs de cultures de rente, une étude les concernant est actuellement en cours, dont les conclusions permettront de définir les modalités de prélèvement de leurs cotisations dues au titre de la CMU. Ils seront intégrés à la CMU d'ici la fin de l'année 2019.

**En matière d'emploi et de protection sociale, quelles sont vos priorités en 2019 et 2020 ?**

Les priorités en matière d'emploi sont de renforcer la contribution du secteur privé à la création d'emplois, surtout pour les jeunes, de renforcer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, de conduire des études de bassins d'emplois sur l'ensemble du territoire national, et enfin de renforcer les programmes d'emploi en faveur des jeunes et des personnes vulnérables. Quant à la protection sociale, il s'agit notamment de



Pascal Abinan Kouakou,  
ministre de l'Emploi et de  
la Protection sociale.

la généralisation progressive de la couverture maladie universelle (CMU) et de la mise en œuvre effective du Projet national d'assistance aux personnes âgées (PNAPA) qui s'appuie sur trois principaux axes : la prise en charge sanitaire, la prise en charge sociale et l'autonomisation socio-économique des personnes âgées. D'autres chantiers en faveur du PNAPA vont être lancés : la création des régimes de retraite complémentaire par capitalisation dans les secteurs public et privé, l'institution de régimes de prévoyance sociale au profit des travailleurs indépendants (RSTI), la poursuite de la prise des textes relatifs à la promotion et à l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap, et enfin l'organisation des recrutements dérogatoires pour les personnes en situation de handicap à la fonction publique en 2019 et en 2020.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet



INSTITUTION DE PREVOYANCE SOCIALE

**CGRAE**

CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE DES AGENTS DE L'ÉTAT

REGIE PAR LA LOI N° 99-476 DU 2 AOUT 1999

CRÉÉE PAR DÉCRET N° 2012-367 DU 18 AVRIL 2012



# L'IPS-CGRAE à l'écoute de ses assurés sociaux

BP V 164 Abidjan Côte d'Ivoire  
Call Center (225) 22 52 81 18

(225) 20 25 12 12  
(225) 20 25 11 00

infos@cgrae.ci  
www.cgrae.ci

IPS-CGRAE  
IPS-CGRAE





## ■ Protection sociale

# LA CERTIFICATION DE L'IPS-CGRAE VALIDE SA CULTURE DU RÉSULTAT

*L'Institution de prévoyance sociale-Caisse générale de retraite des agents de l'État (IPS-CGRAE) a décroché sa certification ISO 9001 version 2015. Un label qui a nécessité d'investir dans l'innovation technologique.*

À la direction de l'IPS-CGRAE, on ne manque pas de souligner que l'institution est le premier organisme de prévoyance sociale (OPS) de la sous-région à être certifié sur l'ensemble de ses activités. Et l'on insiste aussi sur les atouts de cette certification ISO 9001 version 2015 qui récompense une démarche volontaire, ambitieuse et cohérente menée avec détermination et passion dans le but de « *servir au mieux les assurés sociaux en activité ou à la retraite* », révèle Abdrahamane Tiémoko Berté, directeur général de l'IPS-CGRAE. Ce dernier indique par ailleurs : « *Il s'agit d'une certification globale sur l'ensemble des missions et activités de l'IPS-CGRAE à une version de la norme plus contraignante et exigeante, avec une culture du résultat plus poussée, une recherche de la satisfaction accrue des besoins de nos chers assurés sociaux, ce qui nous amène, au-delà de la gestion technique, à une gestion sociale des prestations empreinte d'écoute, de bienveillance et d'empathie ainsi qu'à un management des*

*risques plus systématique, méthodique et efficace.* » Pour obtenir cette certification, l'IPS-CGRAE a dû mettre en place des innovations technologiques qui pourraient faire d'elle une institution de référence en Afrique francophone en matière de gestion de la sécurité sociale. Cette innovation dans le management du système de gestion des pensions de retraite a en effet un impact évident. Depuis la mise en production de l'application iPensions en 2017, les dossiers sont traités avec infiniment plus de célérité. Qu'on en juge : les

**En 2019 arrive une nouvelle plate-forme de e-service : maCGRAE.ci.**

délais de traitement sont passés de plus de 365 jours à 12 jours en moyenne à fin 2018.

En 2019, l'IPS-CGRAE va lancer de nouveaux services dématérialisés, notamment la nouvelle plate-forme de e-service maCGRAE.ci. « *Très bientôt, nos partenaires sociaux pourront, depuis leur domicile ou bureau et grâce à une simple connexion Internet, télécharger leurs bulletins de pension, déposer une preuve de vie, demander des attestations ou introduire des réclamations ou des requêtes* », explique le directeur général. En matière de politique de proximité, l'IPS-CGRAE dispose d'un réseau de onze agences réparties sur l'ensemble du territoire : six agences principales, trois agences secondaires et deux représentations. Cela permet à cette institution de tenir sa promesse de faire de la rencontre des fonctionnaires à la retraite avec l'IPS-CGRAE la plus belle expérience de leur vie !

**Louise Bibalou-Durand**

## Bio

Nommé en mars 2012 à la tête de l'IPS-CGRAE après un appel à candidature international, Abdrahamane Tiémoko Berté a sans conteste insufflé par son engagement une dynamique nouvelle à cette institution. En effet, par des actions de haute portée sociale suite à la mise en œuvre de la réforme du système des pensions publiques intervenue en 2012, l'IPS-CGRAE a considérablement amélioré la qualité de ses prestations. Juriste et auditeur international certifié en qualité, sécurité et environnement (QSE), Abdrahamane Tiémoko Berté est titulaire entre autres d'un diplôme de cadre supérieur de sécurité sociale obtenu en 1984 à l'École nationale supérieure de sécurité sociale de Saint-Étienne, en France. Il a assumé de nombreuses fonctions à la Caisse nationale de Prévoyance sociale (CNPS) où il a œuvré jusqu'en février 2012 au niveau de la gouvernance en tant que directeur régional, directeur central des structures déconcentrées, directeur de la qualité, etc.

Son travail lui a valu bon nombre de distinctions, tant sur le plan national qu'international. Citons pêle-mêle le Prix des bonnes pratiques décerné par l'Association internationale de la sécurité sociale à Casablanca en 2014, le Prix du développement d'Afrique et des Caraïbes attribué par la Chambre de commerce africaine de Paris en 2016, ou encore le Prix de la vision stratégique décerné en 2017 à Abidjan lors de la 8<sup>e</sup> édition du Forum des bâtisseurs de l'économie Africaine.

# « UN FONDS SOCIAL VIEILLESSE TRÈS PROCHAINEMENT CRÉÉ SUR FONDS PROPRES »

*Abdrahamane Tiémoko Berté, directeur général de l'Institution de prévoyance sociale - Caisse générale de retraite des agents de l'État (IPS-CGRAE), revient sur les améliorations produites par la réforme engagée depuis 2012. Il expose les avantages des projets en vue, en particulier la retraite complémentaire par capitalisation.*

**L'IPS-CGRAE a connu une importante réforme en 2012. Quel est son bilan et quels sont les objectifs de votre feuille de route pour cet exercice ?**

**Abdrahamane Tiémoko Berté :** La réforme de 2012 est intervenue dans un contexte d'essoufflement des régimes sous gestion car les ressources collectées ne permettaient pas d'assurer le paiement des prestations sociales. Sept ans après la mise en œuvre de la réforme, son bilan confirme la pertinence des mesures arrêtées par le gouvernement pour restructurer le système des pensions publiques. En effet, au plan institutionnel, ces mesures ont renforcé les capacités opérationnelles de l'IPS-CGRAE pour offrir un service de qualité aux assurés sociaux. On note aujourd'hui des améliorations substantielles portant sur plusieurs points techniques : les délais de traitement des dossiers de pension, passés de plus d'une année avant la réforme à 12 jours

ont impulsé un élan qualitatif à ses activités. Ils ont été consacrés par l'obtention de la certification ISO 9001 version 2015 le 3 décembre 2018.

**Votre organisme a initié au profit des fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire un projet de régime de retraite complémentaire par capitalisation dont le gouvernement ivoirien a adopté le 4 avril 2018 le principe de mise en place. Quelles en sont les principales caractéristiques ?**

Dans le cadre de l'amélioration des revenus des anciens serviteurs de l'État durant leur retraite, le gouvernement a en effet marqué son accord pour la mise en place de la retraite par capitalisation en leur faveur. Précisons que dans ce régime, les actifs d'aujourd'hui s'engagent en vue de leur propre retraite, qui vient en complément des prestations du régime de base existant afin de renforcer le pouvoir d'achat du retraité. Toutefois, le gouvernement, fidèle à sa méthode de recherche d'un consensus autour des questions touchant les conditions de vie des Ivoiriens, a recommandé

**« Les résultats obtenus ont été consacrés par l'obtention de la certification ISO 9001 version 2015. »**

la tenue d'un dialogue avec les partenaires sociaux en vue de la finalisation de l'architecture du produit de retraite complémentaire par capitalisation. Au cours du second semestre 2018, les partenaires ont donc pu faire part de leurs observations sur les caractéristiques de la retraite complémentaire.

en moyenne à compter de la réception d'un dossier complet, ainsi que la facilitation de l'accès aux droits des assurés sociaux, notamment par l'allégement des procédures administratives et la déconcentration des activités de réception et de traitement des dossiers de prestations sociales, des réclamations et des requêtes. À ce jour, les paiements des pensions se font au plus tard le 22 de chaque mois, et peuvent même se faire à domicile au bénéfice des personnes à mobilité réduite. Au plan financier enfin, il convient de souligner que l'équilibre du régime a été établi depuis 2013 à la faveur d'un recouvrement optimum des cotisations sociales et de la lutte contre la fraude. Les résultats indéniables obtenus par l'IPS-CGRAE après la réforme de 2012

**À quand sa mise en œuvre effective ?**

La prochaine étape de ce processus est l'organisation de la plénière pour consolider l'ensemble des décisions arrêtées à la fin du dialogue social, en vue d'une mise en œuvre effective du régime de retraite complémentaire par capitalisation au cours du second semestre de l'année 2019.



Abdrahamane Tiémoko Berté,  
directeur général de l'Institution de  
prévoyance sociale - Caisse générale  
de retraite des agents de l'État.

**Outre la retraite complémentaire par capitalisation (RCC), l'IPS-CGRAE a-t-elle d'autres projets structurants en vue ?**

La mise en place de la RCC s'inscrit dans tout un processus qui vise, à terme, l'amélioration des conditions de vie des fonctionnaires à la retraite ainsi que ceux qui sont en activité. C'est dans ce sens qu'est envisagée à moyen terme l'instauration d'une branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) afin de prendre en charge les assurés sociaux victimes de blessures ou de pathologies en rapport avec l'exercice de leurs fonctions. De même, la création de branches de prestations familiales et d'assurance maternité est escomptée pour proposer des prestations sociales en rapport avec le bien-être des enfants des serveurs de l'État, ainsi que la prise en charge des frais médicaux liés aux couches de la femme fonctionnaire ou agent de l'État. Par ailleurs, un fonds social vieillesse sera très prochainement créé sur les fonds propres de l'institution et avec la contribution de toutes les parties

prenantes. Grâce à ce fonds, l'IPS-CGRAE pourra développer une politique d'actions sanitaires et sociales au profit des assurés sociaux. En somme, l'IPS-CGRAE envisage une couverture sociale globale pour les anciens et valeureux serveurs de l'État de Côte d'Ivoire, qui le méritent amplement.

**L'IPS-CGRAE est le premier organisme de prévoyance sociale d'Afrique de l'Ouest à être certifié sur l'ensemble de ses activités. Quels sont les atouts de l'obtention de la certification ISO 9001 version 2015 ?**

Le certificat ISO 9001 version 2015 qui a été décerné en décembre 2018 à l'IPS-CGRAE récompense une démarche volontaire, ambitieuse et cohérente menée avec détermination dans le but de servir au mieux nos assurés sociaux : les fonctionnaires et agents de l'État en activité ou à la retraite. Il s'agit d'une certification globale des missions et activités de l'IPS-CGRAE à une version de la norme plus contraignante et exigeante, avec une culture de résultats plus poussée et une recherche de satisfaction accrue des besoins de nos assurés sociaux.

**En matière de politique de proximité, comment est structuré votre réseau**

**d'agences à Abidjan et à l'intérieur du pays ?**

La politique de déconcentration des activités de réception et de traitement des réclamations, requêtes et dossiers de prestations sociales de l'IPS-CGRAE constitue un axe majeur de la réforme de 2012 et s'inscrit dans la nécessité pour l'institution de se rapprocher de ses assurés sociaux. Aujourd'hui, nous disposons d'un réseau de onze agences réparties sur l'ensemble du territoire ivoirien, à savoir six agences principales, trois agences secondaires et deux représentations. Ainsi, on note trois agences principales dans le district d'Abidjan – au Plateau, à Yopougon et à Cocody – et trois agences principales à l'intérieur du pays à Korhogo, à Man et à Yamoussoukro. Quant aux agences secondaires, on en compte à Bouaké, à Daloa et à Grand-Bassam. Les représentations locales sont à Abengourou et à Gagnoa. L'existence de ce réseau est l'expression de cette volonté manifeste de l'IPS-CGRAE de demeurer auprès de ses assurés sociaux, quel que soit leur lieu de résidence.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*





IVOIRIENNE  
DEVELOPPEMENT  
IMMOBILIER

# COMMUNE DE SONGON

.....  
SECTEUR ABIDJAN-KOUTÉ

## RESIDENCE

# **BEL HORIZON**



II Plateaux 2<sup>e</sup> tranche Immeuble IDI

Lot N° 2337/G îlot N° 204 Bis

06 BP 6486 Abidjan 06

Email : [idimmob@aviso.ci](mailto:idimmob@aviso.ci) / [info@idimmobilier.ci](mailto:info@idimmobilier.ci)

Tél : +225 22 41 18 66 – Fax : +225 22 41 18 63

CEL : 07 69 72 89 / 05 66 60 00

## ■ Assainissement &amp; salubrité

# « 1 400 000 TONNES DE DÉCHETS SERONT COLLECTÉES EN 2019 »

L'avènement de la nouvelle politique de gestion des déchets en Côte d'Ivoire a suscité la création de l'Agence nationale de gestion des déchets (ANAGED) et le recrutement de deux nouveaux opérateurs, Écoti SA et Éco Eburni, qui collectent en moyenne 3 800 tonnes de déchets/jour, contre 3 100 tonnes auparavant, soit une hausse de 22,5 %.

Créée le 25 octobre 2017 à la suite de la dissolution du Fonds de financement des programmes de salubrité urbaine (FFPSU) et de l'Agence nationale de la salubrité urbaine (ANASUR), l'ANAGED a pour but d'opérer des synergies et de remédier aux insuffisances pour une meilleure qualité du cadre de vie des populations. Sa gouvernance a été confiée à Sarrahn Ouattara (lire son interview p.24-25), directrice générale. Cette agence devient, dit-elle « l'autorité de régulation de la filière des déchets en Côte d'Ivoire. Elle assure la gestion de tous types de déchets solides à l'exception des déchets dits dangereux, ainsi que des déchets médicaux. Elle est chargée de la planification et de la création des infrastructures ainsi que de la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion des déchets solides ménagers et assimilés (DSMA). » Anne-Désirée Ouloto, ministre de l'Assainissement et de la Salubrité (lire son interview p.22-23), a indiqué en installant la nouvelle équipe dirigeante de l'ANAGED vouloir faire de cet outil « un guichet unique » de la lutte contre l'insalubrité dans le pays, expliquant que cette agence s'inscrivait dans le cadre de la réforme du gouvernement destinée à hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays respectueux des normes internationales en matière de gestion des déchets solides : « L'objectif est de promouvoir l'économie circulaire, qui passe

sociétés assurent le service public du nettoyage des communes du district autonome d'Abidjan. À ce titre, elles ont en charge le balayage, le curage des caniveaux et le désherbage. Elles assurent également la collecte, le transport, le tri et la valorisation des déchets. Elles ont commencé à déployer progressivement leurs personnels et engins le 2 novembre 2018. Et depuis le 15 décembre 2018, nous sommes à un taux de couverture de 100 % des 13 communes d'Abidjan, avec des moyens logistiques adaptés », relève Sarrahn Ouattara, première responsable de l'ANAGED.

S'agissant des moyens techniques utilisés, la direction de l'ANAGED précise qu'il s'agit de matériel flambant neuf composé entre autres de bennes tasseuses, de tracteurs et de véhicules pick-up servant à la pré-collecte ou à la collecte des ordures, de balayeuses mécaniques ainsi que de bacs et corbeilles à déchets installés en bordure des voies des communes. Pour des questions de commodité, des coffres à déchets sont désormais posés sur des plates-formes en béton armé.

Par ailleurs, la direction de l'ANAGED estime qu'une amélioration de la collecte des DSMA a véritablement été opérée. « Elle est passée d'une moyenne de 3 100 tonnes par jour avec les anciens opérateurs à 3 800 tonnes par jour avec les deux nouveaux opérateurs Éco Eburnie et Écoti SA, soit une hausse de près de 22,5 %. À ce rythme, nous pensons

atteindre une collecte annuelle de 1 400 000 tonnes en 2019 », projette Sarrahn Ouattara. En effet, le ramassage des DSMA s'effectuait depuis 2011 de façon quotidienne

avec un taux moyen de 64 % de collecte pendant la nuit et 36 % la journée. Depuis la mise en œuvre de la réforme avec les deux nouveaux opérateurs, le taux de collecte nocturne s'est hissé à 75 % et celui de la journée est à 25 %. « Le constat actuel est qu'Abidjan présente une fière allure. Des efforts sont encore fournis pour améliorer le service de nettoyage », fait observer la patronne d'ANAGED.

Louise Bibalou-Durand

## « L'économie circulaire passe par le tri et la valorisation des déchets ainsi que par les emplois verts. »

par le tri et la valorisation des déchets, ainsi que par la création d'entreprises et d'emplois verts, pour le mieux-être de nos concitoyens. »

La création de l'ANAGED a aussi entraîné le recrutement de deux nouveaux opérateurs, la société écologique tuniso-ivoirienne Écoti SA, et Éco Eburnie, filiale de l'entreprise portugaise Mota Engil, pour veiller à la propreté de la ville d'Abidjan. « Ces deux nouvelles





Travaux d'assainissement au bord de la lagune Ebrié à Abidjan.

# LES GRANDS CHANTIERS D'ANNE-DÉSIRÉE OULOTO

*Réussir la transformation des comportements en matière de salubrité et d'assainissement suppose la prise de conscience de chaque Ivoirien. La ministre Anne-Désirée Ouloto compte sur la Semaine nationale de la propreté en août prochain pour sensibiliser fortement ses compatriotes.*

**A**ncienne ministre de l'Environnement, de la Salubrité et du Développement durable, Anne-Désirée Ouloto a vu son portefeuille ministériel devenir, avec le remaniement gouvernemental du 10 juillet 2018, celui de l'Assainissement et de la Salubrité. Connue pour être une femme engagée, elle représente au sein du gouvernement l'une de ces personnalités au franc-parler, déterminées dans leur mission, toujours au contact des populations. D'ailleurs, les questions d'assainissement et de salubrité, elle connaît : avoir assumé la même fonction ministérielle après la crise postélectorale de 2011 lui a même valu le surnom de « Maman Bulldozer », un qualificatif justifié au regard des travaux d'Hercule entrepris par elle à l'époque dans les villes d'Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké et Daloa, qui ont connu une véritable transformation avec leurs rues débarrassées des constructions anarchiques et des ordures qui les encombraient. Gageons qu'en lui confiant à nouveau le département de l'Assainissement et de la Salubrité, le président Ouattara et son Premier ministre Gon Coulibaly avaient à l'esprit les résultats obtenus à cette époque.

Anne-Désirée Ouloto est arrivée il y a un mois à un an à la tête de son nouveau ministère au moment où de fortes pluies ont créé la désolation en Côte d'Ivoire. Si cette nomination sonne comme une reconnaissance du travail bien fait et marque la confiance du Premier ministre et du président, elle constitue aussi un défi pour elle face à la menace que représentent les pluies diluviennes.

Les enjeux dans les deux secteurs qu'elle supervise sont colossaux, et les chantiers sont vastes. Les drames des dernières pluies sont encore vivaces dans l'esprit des Ivoiriens, qui attendent beaucoup du gouvernement pour gagner le pari de l'assainissement et de la salubrité. Car le système de canalisations de la ville d'Abidjan aujourd'hui dépassé et la gestion des ordures ménagères liquides comme solides constituent les grandes problématiques à résoudre pour la nouvelle ministre, surtout dans un pays qui aspire à l'émergence.

D'où cette question : dans cette perspective d'émergence, quelle est la place accordée à la salubrité urbaine et à l'assainissement ? Interpellée à maintes reprises sur cette question, la ministre détaille les points-clés

de son programme d'action, qui repose en premier lieu sur « le processus de transformation de la Côte d'Ivoire, et l'émergence du secteur de la salubrité et de l'assainissement pour l'Ivoirien nouveau ». Pour ce qui est des modalités de mise en œuvre, Anne-Désirée Ouloto ajoute : « La transformation de notre pays dans le cadre de son émergence à l'horizon 2020 doit se faire par la contribution de tous les Ivoiriens et suppose le toilettage de notre environnement. Nous devons coordonner l'action de salubrité urbaine et d'assainissement en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes que sont l'Agence nationale de gestion des déchets, le ministère de l'Environnement, etc., et lancer une série d'actions stratégiques et opérationnelles pour assurer l'amélioration du cadre de vie des populations. L'ensemble de ces programmes d'investissements a un coût global d'environ 218,67 milliards de FCFA. »

Pour y parvenir, la ministre reconnaît que son plus grand défi est « la création des conditions pour un changement de mentalités et de comportements en vue de favoriser l'émergence d'un Ivoirien nouveau avec un comportement responsable, citoyen et discipliné ». Et cette prise de conscience, elle envisage de la susciter lors de la tenue d'événements comme la Semaine nationale de la propreté (SNP, lire notre encadré) devant donner le top départ pour la transformation de la Côte d'Ivoire dans le domaine de la salubrité et de l'assainissement.



Anne-Désirée Ouloto, ministre de l'Assainissement et de la Salubrité.

## Vibrant plaidoyer pour la propreté

Officiellement, la Semaine nationale de la propreté instituée par les autorités ivoiriennes doit se tenir du 1<sup>er</sup> au 6 août de chaque année. Cet événement a pour objectif de contribuer à élever à un niveau satisfaisant la conscience individuelle et collective en faveur d'un cadre de vie sain par la promotion de la propreté. Elle s'inscrit donc dans le cadre général de la politique du gouvernement en matière de propreté et d'esthétique, et vise à amener tout le corps social, par la sensibilisation, à s'impliquer davantage et à agir ensemble ou individuellement pour un cadre de vie propre, sain et beau.

À chaque SNP, un thème est retenu, et en 2018, pour sa 3<sup>e</sup> édition, il s'agissait de : « Un cadre de vie propre et sain, ma responsabilité au quotidien ». Selon la ministre Anne-Désirée Ouloto, ce thème mettait « un accent particulier sur le rôle central que chaque Ivoirien doit jouer dans la protection de la salubrité de notre cadre de vie, et notre responsabilité dans la lutte contre la malpropreté et l'insalubrité ».

Dans son plaidoyer à l'adresse des Ivoiriens au moment de lancer cette SNP de 2018, elle avait rappelé que la problématique de la propreté et de l'esthétique touchait l'ensemble des villes et des communes de son pays, ajoutant même : « La beauté, la netteté et l'esthétique qui caractérisaient jadis toutes nos villes, nos quartiers, nos maisons et tous nos lieux de travail ont, au fur et à mesure, fait place à une dégradation inacceptable. » Regrettant que les règles élémentaires de propreté et d'hygiène soient constamment foulées au pied, elle avait même fait observer que la malpropreté semblait désormais la chose la mieux partagée des ménages, des écoles, des lieux de travail, des lieux de restauration collective, des établissements sanitaires, des gares et même des administrations publiques et privées.

« Face à cette situation qui ternit l'image de notre pays, menace notre santé, compromet le tourisme et met à mal nos efforts de développement, il faut impérativement agir ensemble et de façon énergique pour lutter avec détermination contre la malpropreté et la dégradation de l'esthétique du cadre de vie des Ivoiriens. Notre action commune contre l'insalubrité a bien démarré et doit se poursuivre et se renforcer, dans la discipline, en toute responsabilité. La propreté doit façonner notre quotidien et faire de nous des citoyens modèles et modernes, en bonne santé. La propreté, c'est l'affaire de tous », avait conclu la ministre. L.B.-D.

Selon Anne-Désirée Ouloto, cette opération va sans nul doute inculquer aux populations de bons réflexes et de bonnes habitudes qu'il conviendrait de garder pour rester dans la dynamique de l'Ivoirien nouveau. « Cette année, la SNP sera lancée dans la commune d'Adjamé. Je considère que c'est une commune qui n'a pas fière allure aujourd'hui dans le district d'Abidjan. Adjamé a été retenue pour être interpellée et, à travers elle, d'autres communes vont suivre sur cette même lancée. Le projet de propreté et l'embellissement des villes et communes de Côte d'Ivoire sera bientôt au cœur de nos activités », a-t-elle affirmé.

Louise Bibalou-Durand

# « UNE AGENCE OPÉRATIONNELLE POUR MODERNISER LA GESTION DES DÉCHETS »

*Pour l’Agence nationale de gestion des déchets (ANAGED) dirigée par Sarrahn Ouattara, le maintien de la propreté dans la ville d’Abidjan reste une priorité. À l’intérieur du pays, la mise en place de la collecte des ordures va se poursuivre dans certaines villes.*

**Comment est née l’Agence de gestion des déchets (ANAGED) et quelles sont ses missions ?**

**Sarrahn Ouattara :** L’ANAGED a été créée par décret n° 2017-692 du 25 octobre 2017 à la suite de la dissolution-fusion de l’Agence nationale de la salubrité urbaine (ANASUR) et du Fonds de financement des programmes de salubrité urbaine (FFPSU). L’ANAGED devient l’autorité de régulation de la filière des déchets en Côte d’Ivoire. Elle assure la gestion de tous types de déchets solides à l’exception des déchets dits dangereux, ainsi que des déchets médicaux. L’Agence assure ainsi la délégation du service public de nettoyage incluant la collecte, le transport et la valorisation des déchets. Elle est chargée de la planification et de la création des infrastructures ainsi que de la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion des déchets solides ménagers et assimilés (DSMA).

**Le Conseil de gestion a été officiellement installé le 20 mars 2018 au siège de l’ANAGED. Quel est son rôle et quelles sont les différentes entités qui le composent ?** Comme tout établissement public national (EPN) en Côte d’Ivoire, l’ANAGED est placée sous l’autorité

« Nous souhaitons étendre les activités de l’ANAGED en installant trois nouvelles délégations régionales. »

d’un Conseil de gestion. Son rôle est de contrôler la préparation et l’exécution du budget, de veiller à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de gestion des déchets et d’examiner les comptes financiers de l’Agence produits par l’agent comptable en fin d’exercice. Le Conseil de gestion se réunit au moins quatre fois par an. Il faut toutefois

préciser que celui-ci peut être consulté autant de fois que l’intérêt de l’établissement le requiert. C’est un organe fondamental de l’ANAGED parce qu’il valide les orientations essentielles proposées par la direction générale. Cette structure est composée des représentants de la présidence de la République, de la primature, des ministères en charge de l’Environnement, de l’Assainissement, des Collectivités territoriales, de l’Économie et des Finances, du Budget, de la Santé et de l’Industrie, de l’Union des villes et communes de Côte d’Ivoire (UVICOCI), de l’Assemblée des régions et districts de Côte d’Ivoire (ARDCI) et de la Faîtière des associations de consommateurs. Vous pouvez constater la diversité des institutions et organisations représentées dans ce Conseil, qui traduit l’approche inclusive et participative adoptée par le gouvernement dans la quête permanente d’une gestion rationnelle des déchets en Côte d’Ivoire.

**L’ANAGED s’est dotée d’un pool de réclamations pour recueillir et traiter les plaintes des populations. Cette initiative rencontre-t-elle du succès ?**

Face aux défis liés à la nouvelle politique de gestion des déchets, la prise en charge des préoccupations et suggestions des populations représente un axe essentiel dans la stratégie de lutte contre l’insalubrité. En effet, pour un meilleur traitement des réclamations, l’ANAGED a mis en place un pool de réclamations. Ce pool assure le traitement de toutes les réclamations relatives aux questions de non-enlèvement des ordures et à celles des nuisances sonores. Cette plate-forme se positionne aujourd’hui comme un véritable indicateur de l’état de salubrité des villes et communes, et partant du niveau de satisfaction des populations. Ainsi, depuis le début de l’année 2019, le pool a pu enregistrer et traiter plus d’une centaine de réclamations clients provenant des communes du District autonome d’Abidjan et de certaines villes de



l'intérieur du pays. Des actions de communication sont menées à travers les médias d'État et privés pour diffuser les coordonnées du pool afin de le rendre plus accessible aux populations ivoiriennes.

**Comment évoluent les travaux du Centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) de Kossihouen ? En quoi sera-t-il différent de la décharge d'Akouédo ?**

Les travaux du CVET de Kossihouen sont achevés et celui-ci est pleinement opérationnel depuis novembre 2018. La réalisation de cette infrastructure traduit la volonté des autorités ivoiriennes de moderniser la chaîne de traitement des déchets solides ménagers et assimilés du District autonome d'Abidjan. Le CVET de Kossihouen est construit pour recevoir et traiter plus d'un million 250 000 tonnes de déchets par an. Cette capacité va s'accroître pour permettre le traitement d'au moins 90 % de la production totale de déchets du District autonome d'Abidjan sur les sept ans de délégation de service dont jouit l'opérateur. À la différence de l'ancienne décharge d'Akouédo, ce nouveau Centre prévoit un traitement professionnel des déchets. Les déchets sont enfouis dans des casiers imperméabilisés disposés par couches successives de 1,5 m d'épaisseur, alternées de couvertures en matériau inerte de 20 cm d'épaisseur. Ce dispositif permet de réduire au maximum les odeurs des déchets et empêche l'envol de leurs particules.

**Quelle est votre feuille de route pour 2020 et quelles sont vos priorités du moment ?**

L'ANAGED est une agence opérationnelle qui aspire à moderniser la gestion des déchets, à l'instar des pays développés. Après avoir mis en place des dispositifs pour améliorer la propreté du District autonome d'Abidjan et lancé le processus de modernisation de la gestion des déchets, l'ANAGED envisage à court terme de lancer la politique de valorisation des déchets telle que souhaitée par le gouvernement. Le maintien de la propreté du District autonome d'Abidjan demeure toujours notre priorité. Nous espérons faire mieux pour garantir un meilleur cadre de vie aux populations. À l'intérieur du pays, nous avons amorcé de manière effective la concession de la collecte des ordures dans certaines villes, notamment à Bouaké, Yamoussoukro, San Pedro et Korhogo, et

ouvert des représentations à Man, Bondoukou, Grand Bassam et Gagnoa. Nous envisageons d'étendre les activités de l'ANAGED dans trois autres villes avec l'installation de trois nouvelles délégations régionales, et de les équiper. Il nous faut également amorcer le tri sélectif des déchets et renforcer la sensibilisation par la mise en œuvre d'actions de communication de proximité pour améliorer l'état de salubrité de nos villes et permettre aux Ivoiriens de vivre dans un environnement sain. À cet effet, plusieurs actions de sensibilisation de proximité sont prévues à l'endroit des populations en général, et des enfants en particulier. Il s'agira d'organiser des manifestations ludiques et éducatives portant sur les questions liées à l'hygiène et à la salubrité. Car l'on ne peut pérenniser la propreté et la salubrité sans une évolution des mentalités et des comportements.

*Propos recueillis par Paul de Manfred*



Sarrahn Ouattara, directrice générale de l'Agence nationale de gestion des déchets.

# « LE PROGRAMME IVOIRIEN DE LOGEMENTS SOCIAUX S'INSPIRE DU MODÈLE MAROCAIN »

*Bruno Nabagne Koné, ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, reconnaît l'existence de difficultés qu'il s'efforce de surmonter pour atteindre l'objectif de son programme : la construction d'au moins 150 000 logements sociaux d'ici à 2020.*



Bruno Nabagne Koné,  
ministre de la Construction,  
du Logement et de l'Urbanisme.

Pourquoi avoir tenu à visiter, pour votre première sortie en tant que ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, le site des logements sociaux à Songon Kassemblé, sur la route de Dabou, en août 2018 ?  
Bruno Nabagne Koné : Le choix du site de Songon pour cette première visite est lié à plusieurs raisons. Le

site est le plus grand terrain prévu pour recevoir des logements sociaux. Le chantier couvre une superficie de 439 ha, contre 80 et 40 respectivement pour les chantiers de Bassam et Bingerville. Le chantier accueille 29 promoteurs immobiliers, contre 4 pour le chantier de Bingerville. La cité de Songon abritera à terme plus de 80 000 logements, soit en moyenne 500 000 habitants, c'est-à-dire la population actuelle de notre capitale politique Yamoussoukro. Le chantier a connu un grand retard des travaux de VRD primaires, de paiement des purges des détenteurs des droits coutumiers, etc. Il était donc important de prendre la mesure des défis à relever afin d'y apporter assez rapidement des solutions efficaces.

**Pensez-vous que le gouvernement pourra d'ici à 2020 respecter son engagement de doter la Côte d'Ivoire d'au moins 150 000 logements sociaux ?**

C'est un objectif que nous nous étions fixé. Mais nous nous sommes heurtés à quelques difficultés qui relèvent aussi bien de l'État que des promoteurs. Les raisons du retard sont liées principalement à des difficultés pour l'État à mobiliser suffisamment de ressources pour la purge des droits coutumiers et

l'achèvement des travaux de VRD primaire, et pour la majorité des promoteurs à des difficultés à obtenir des crédits pour le financement de leurs projets à cause de l'insuffisance d'implication du secteur bancaire et de l'incapacité à produire des logements à grande échelle. Ces problèmes sont en train d'être résolus au fur et à

mesure avec l'arrivée de nouveaux promoteurs ayant de réelles capacités financières et utilisant les nouvelles techniques de construction rapide et en masse. La mobilisation par l'État des ressources suffisantes pour le foncier et les VRD est en cours. Quant au secteur bancaire, son implication est de plus en plus nette avec l'application de taux de 4,5 à 7,5 % pour le crédit acquéreur et une durée de remboursement plus longue, soit entre 20 et 25 ans. Dans les mois à venir, la création par l'État d'un fonds de garantie à l'image du FOGARIM au Maroc et du Fonds de garantie hypothécaire du Mali (FGHM) facilitera l'intervention des banques dans l'octroi de crédits aux entreprises de construction.

### À vos yeux, le programme présidentiel de logements sociaux représente trois enjeux majeurs pour la Côte d'Ivoire. Peut-on savoir lesquels ?

Les trois enjeux majeurs que présente le programme présidentiel de logements sociaux sont d'abord l'accélération de ce programme et la réalisation par l'État de sa part d'engagement. Cela pourrait nécessiter la prise d'un certain nombre de dispositions : le recrutement de promoteurs disposant de capacités techniques et financières de production en masse de logements, la revue du cahier des charges du logement social (mission récemment confiée au BNETD), la mise en œuvre de techniques innovantes de construction, la facilitation de l'accès au crédit à la fois pour les promoteurs et pour les acquéreurs, etc. Ensuite, une vraie réflexion

« Il faut une politique du logement qui facilite les procédures d'accès ou d'acquisition. »

est à engager sur la politique de l'État en matière de logements à caractère social, destinés en principe aux couches les plus défavorisées de la société, en prenant en compte des éléments aussi concrets que le Smig, qui est fixé à 60 000 FCFA/mois, le revenu mensuel moyen inférieur à 200 000 FCFA, le fait que plus d'un million d'Abidjanais – un 1/5 de la population – habite dans un quartier précaire... Enfin, il s'agit de mettre en œuvre une politique du logement efficace, et cela est lié à l'existence d'une régulation pertinente du marché, une régulation qui incite à l'investissement du promoteur tout en facilitant les procédures d'accès ou d'acquisition. Cela consiste entre autres à allonger les durées de remboursement du crédit acquéreur, à réduire le plus possible les taux d'intérêt (objectif de 5,5 % visé à travers le CDMH), ainsi qu'à renforcer l'offre de logements locatifs, seule alternative pour beaucoup de personnes souhaitant accéder à un logement décent.

Quelles sont les retombées attendues de la première édition du Salon africain de l'habitat à Paris (SAHPARIS) tenu en novembre 2018 et dont le thème était « Acquérir un logement en toute sécurité en Afrique de l'Ouest » ?

Pour notre pays, les retombées du salon sont de plusieurs ordres : le renforcement de notre position de leader dans la résolution de la problématique du logement social en Afrique subsaharienne en tant que pays parrain de ce premier salon, une meilleure mise en œuvre de notre programme de logements sociaux à travers le renforcement institutionnel basé sur l'expérience du Mali avec la création de l'Office malien de l'habitat et du Fonds de garantie hypothécaire du Mali, un renforcement des capacités des promoteurs nationaux à travers les échanges d'expériences par le biais de la Fédération des promoteurs immobiliers d'Afrique de l'Ouest, et enfin un renforcement de la confiance de notre diaspora envers le programme de logements sociaux.

La Côte d'Ivoire était invitée d'honneur à la 17<sup>e</sup> édition du Salon international du bâtiment (SIB) le 21 novembre 2018 à Casablanca. Comment se sont déroulés les échanges entre le Maroc et la Côte d'Ivoire ?

Je voudrais vous rappeler que depuis novembre 2012, la Côte d'Ivoire a reconnu le Maroc en Conseil des ministres comme étant le pays africain ayant les meilleures pratiques en matière de production de logements sociaux pour les ménages les plus pauvres. Ainsi, le processus de mise en œuvre du programme ivoirien de logements sociaux a été largement inspiré du modèle marocain. Vous me donnez à nouveau l'occasion de renouveler mes remerciements à l'endroit du peuple frère du Maroc, et en particulier de Saad Eddine Othmani, chef du gouvernement du Maroc, Abdelahad Fassi Ferhi, ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, et Fatna El Khyel, secrétaire d'État chargé de l'Habitat, pour la place qui a été réservée à la Côte d'Ivoire durant ce salon.

D'ici à 2020, outre le programme présidentiel de logements sociaux, quelles sont vos autres priorités ?

Les autres priorités de mon département ministériel portent notamment sur la résorption de la problématique des quartiers précaires, la sécurisation des informations foncières, la relance de l'offre en terrains urbains équipés et sécurisés, et enfin la réalisation des plans d'urbanisme de détail du SDUG.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*



# « EN 2018, NOUS AVONS CONSTRUIT 150 LOGEMENTS ÉCONOMIQUES »

*Roger Konan, gérant de la société Ivoirienne Développement Immobilier (IDI), se félicite du bilan de l'exercice 2018. Eu égard à la demande en logements économiques et sociaux, IDI a lancé un projet de réalisation de 1 628 logements, Les Résidences Bel Horizon, commune de Songon à Abidjan.*

**Pouvez vous nous présenter IDI et nous expliquer pourquoi vous avez décidé en 2012 de changer de dénomination, Ivoirienne Développement devenant Ivoirienne Développement Immobilier ?**

**Roger Konan :** Je vous remercie pour l'intérêt accordé à notre société. L'entreprise Ivoirienne Développement Immobilier a été créée précisément le 20 février 1997. L'objectif primordial de cette société à responsabilité limitée (SARL) était la réalisation de toute opération d'investissement mobilière ou immobilière, directement ou en joint-venture (partenariat). IDI a un effectif de 18 employés permanents. Dans le domaine du BTP, notre cœur de métier est la promotion de projets immobiliers, en intervenant en qualité de promoteur-construc-teur. Le capital de notre société est porté par deux associés. Durant la crise militaro-politique qu'a connue la Côte d'Ivoire, nous avons jugé nécessaire de recentrer nos activités uniquement sur la promotion immobilière, d'où le changement de dénomination en 2012 pour mettre en exergue l'immobilier comme activité principale de la société. Ainsi, nous avons ajouté le terme « immobilier » à notre dénomination Ivoirienne

Développement, qui est désormais Ivoirienne Développement Immobilier.

**Quel est le bilan d'IDI en 2018 concernant la construction de cités et la commercialisation de logements ?**

L'année 2018 a été satisfaisante pour notre société. Nous avons produit 150 logements économiques, entièrement commercialisés sur notre site de la commune de Songon. Nous voudrions souligner le caractère raisonnable de nos prévisions en matière de production immobilière, car le besoin de logements n'est pas forcément en adéquation avec la capacité d'acquisition des ménages désireux d'acheter un bien immobilier.

**Peut-on avoir un peu plus de détails sur les types de logements prévus sur vos sites ?**

En matière de production de logements, notre raisonnement est simple: la Côte d'Ivoire étant un pays à revenu intermédiaire, nous estimons que le segment où la demande est forte est celui des logements économiques et sociaux. C'est pour cette raison que nous avons lancé sur notre site d'Abidjan Kouté, commune de Songon, un projet de réalisation de 1 628 logements à caractère économique dénommé Les Résidences Bel Horizon, composé de 1 020 duplex 3 pièces économiques et 608 appartements 3 pièces économiques R + 3. Il est doté d'infrastructures telles qu'un centre commercial, un groupe scolaire, un centre de loisirs, un centre de santé, un poste de police et un marché de quartier. Nous avons également prévu des parkings visiteurs et des espaces verts, afin d'offrir à nos clients un cadre de vie des plus agréables.

**Le chef de l'État s'est engagé sur un projet de 150 000 logements d'ici à 2020. Sur quels nouveaux programmes de logements sociaux est impliquée IDI dans le cadre de cette politique ?**

Nous sommes à la recherche de fonds d'investissement

## Bio

Roger Konan est un homme d'affaires et dirigeant d'entreprise réputé discret, fuyant presque les médias. Après une formation en économie et commerce en Italie, il intègre en 1993 le groupe agroalimentaire Cirio SPA à Torrimpietra (Rome) en qualité de chef de vente des produits laitiers. Par la suite, il fonde avec des entrepreneurs italiens la Chambre de commerce et d'industrie italo-ivoirienne chargée de la promotion des investissements des entreprises italiennes vers la Côte d'Ivoire: il en sera directeur général.

Afin de servir d'exemple et de motiver les entreprises affiliées, il décide, avec certains de ses collaborateurs, de créer la société Ivoirienne Développement Immobilier pour intervenir dans divers secteurs d'activités avant de se recentrer uniquement sur l'immobilier.

Roger Konan,  
gérant de la société Ivoirienne  
Développement Immobilier.



dédiés à l'immobilier en Afrique et pouvant participer au financement afin de modéliser un plan d'affaires et de proposer un projet immobilier de logements sociaux et économiques bien étudié pour en garantir le succès, conformément à la volonté du gouvernement. Nous avons jugée utile la réalisation du projet Bel Horizon, essentiellement composé de logements économiques,

« Notre priorité en 2019 est d'élargir notre positionnement en incluant des projets de type PPP dans notre offre immobilière. »

et cela dans la même vision que le chef de l'État. À terme, ce sera un ensemble immobilier de 1 628 logements qui viendront aider à satisfaire les besoins des foyers à revenus modestes. Nous entendons structurer à moyen terme des projets PPP (partenariat public-privé), mais cela demande d'être lucide sur les réalités de notre environnement financier, car ce *business model* nécessite des financements stables et sur le long terme.

**Adaptez-vous vos projets immobiliers aux besoins et attentes de vos clients où proposez-vous uniquement des constructions standard ?**

Nos projets immobiliers sont élaborés en fonction des besoins et attentes de nos clients. Nous n'agissons pas seulement en qualité de vendeurs d'immeubles, mais aussi comme conseillers en investissement immobilier. Nous définissons l'intérêt d'acquérir un logement dans nos projets, en adaptant la finition de nos maisons selon le standard le plus avantageux pour nos clients.

**Avec quels établissements financiers partenaires avez-vous noué des conventions ?**

Les banques préconisent la plupart du temps la pré-commercialisation sur plan avant l'octroi de financement pour la réalisation d'un projet immobilier, ceci afin de garantir le remboursement du prêt promoteur par le prêt acquéreur. Cette procédure traditionnelle fait perdre énormément de temps, donc pénalise le promoteur par rapport aux charges fixes d'exploitation, ce qui impacte négativement la marge prévisionnelle. Voilà pourquoi nous sollicitons les banques seule-

ment dans le cadre du financement de projets d'envergure. Nous travaillons avec deux banques nationales qui nous accompagnent dans la gestion de notre trésorerie, et cela de la manière la plus classique. Nous n'avons pas signé de conventions particulières avec ces établissements financiers.

**Quelles sont vos priorités pour 2019 en tant que patron de la société IDI ?**

Notre priorité en 2019 est d'élargir notre positionnement en incluant des projets de type PPP dans notre offre immobilière afin de redynamiser le secteur et d'y apporter un engagement qualitatif, avec une architecture moderne, de façon à transformer l'habitat économique et social en un cadre de vie convivial. Pour nous, le promoteur doit être inspiré par une vision globale de l'urbanisme, et offrir un produit au rapport qualité-prix équilibré.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*

# « J'ENVISAGE DE CRÉER L'INTELLIGENT DE DAKAR, L'INTELLIGENT DE OUAGA, ETC. »

Avec un modeste budget de 197 millions de FCFA par an, *L'Intelligent d'Abidjan* est entré dans sa seizième année d'existence. Au-delà de ses ambitions dans la sous-région, son directeur Wakili Alafé veut aussi développer des supports d'information dématérialisés : site, magazine, lettre d'information, etc.

En 2018, vous avez commémoré en grande pompe les 15 ans du quotidien *L'Intelligent d'Abidjan* à New-York, à Paris et à Abidjan. Pourquoi cette dispersion des festivités et comment cet événement a-t-il été vécu par le personnel ?

**Wakili Alafé :** Nous avons effectivement commémoré les 15 ans du quotidien *L'Intelligent d'Abidjan* en 2018. Au milieu de l'effervescence et des turbulences de notre histoire récente, être encore là au bout de 15 ans et continuer à paraître relève d'une forme d'exploit pour un quotidien uniquement porté par la motivation de ses équipes et le soutien de ses fidèles lecteurs. Nous nous devons donc d'organiser cette commémoration aux trois endroits symboliques que sont Abidjan, Paris et New-York. Abidjan est au cœur de notre lectorat, tandis qu'à Paris et à New-York vit une diaspora importante. Vous parlez de « dispersion » et de « festivités ». Dispersion ? Non. Je préfère parler d'un continuum de lieux : on peut passer de l'un à l'autre de façon continue, Paris et New-York symbolisant notre ouverture et celle de l'Afrique à l'international. Festivités ? Non. Mais j'accepte le terme de « fêtes » pour des retrouvailles, des rencontres, des hommages rendus à toutes celles et à tous ceux qui nous ont soutenus tout au long de ces 15 ans ainsi qu'à ceux qui nous ont rejoints. Ces

« Nous avons innové cette année avec le concept du rédacteur en chef de la semaine. »

commémorations ont permis à notre personnel et à nos journalistes de mesurer l'impact et le rayonnement du journal. Un journal n'existe que parce qu'il est connu et lu, ce qui est le cas de *L'Intelligent d'Abidjan*. Chacun a compris que nous voulions encore être présents les 15 prochaines années. Cette motivation nous a conduits à proposer une nouvelle maquette du journal pour

plus de contenus et une meilleure lisibilité. Le résultat est satisfaisant, puisque nous gagnons des lecteurs et des annonceurs.

Avec plus de vingt quotidiens par jour, le bouillonnement de la presse écrite ivoirienne est à la fois étonnant et hallucinant, sachant que le Congo ou le Gabon n'ont qu'un seul quotidien. La qualité et la crédibilité sont-elles toujours au rendez-vous ?

Plus de 20 quotidiens par jour en Côte d'Ivoire, oui, mais tous les journaux n'ont pas la même vocation. Chaque parti politique, ou presque, a son journal. Cette presse partisane est utile, car ses contenus alimentent le débat d'idées, hors de l'illusion d'un consensus qui nierait les divergences et les oppositions. Certains quotidiens s'inscrivent dans le registre de l'info-divertissement et des thématiques sociétales.

Quel est alors le positionnement de *L'Intelligent d'Abidjan* et quel est son budget de fonctionnement à l'année ?

*L'Intelligent d'Abidjan* est un quotidien généraliste, au sens classique du terme, non partisan, avec un souci d'objectivité et de crédibilité. La crédibilité relève d'un travail sérieux de journaliste, ce que nous faisons ; la qualité demande des moyens financiers pour avoir de grandes signatures (chronique, tribune, etc.), des reportages sur le terrain, une meilleure impression sur un meilleur papier et une meilleure distribution. Un journal, ce ne sont pas uniquement des articles, c'est aussi une entreprise avec de nombreux postes de dépenses et la contrainte de la rentabilité. Nous tirons à 5 000 exemplaires/jour, plus dans certains cas ou pour des tirages spéciaux. Notre budget annuel est modeste, car il est de l'ordre de 300 000 euros, soit près de 197 millions de FCFA.



**Quelles sont les synergies mises en place dans votre groupe pour développer d'autres titres en plus du titre-phare que représente *L'Intelligent d'Abidjan* ?**

*L'Intelligent d'Abidjan* est non seulement notre titre-phare, il marque aussi notre volonté d'être présent, sous la forme d'un quotidien, dans le créneau de la presse papier. Je crois en l'avenir de la presse papier et j'envisage de créer *L'Intelligent de Dakar*, *L'Intelligent de Ouaga*, etc. En Côte d'Ivoire, *L'Intelligent d'Abidjan* se décline à travers *L'Intelligent Le Mag* et des numéros spéciaux ou thématiques. Nous cherchons, bien entendu, à développer les supports d'information que permet la digitalisation : site, magazine, lettre d'information, etc. Il s'agit de répondre aux attentes d'un lectorat nouveau qui s'informe sur des tablettes, des Smartphones.

**Comment est structurée votre rédaction ?**

Notre rédaction est structurée de façon classique. Nous avons innové cette année avec « le rédacteur en chef de la semaine », une personnalité extérieure qui définit la ligne éditoriale du numéro qui lui est consacré.

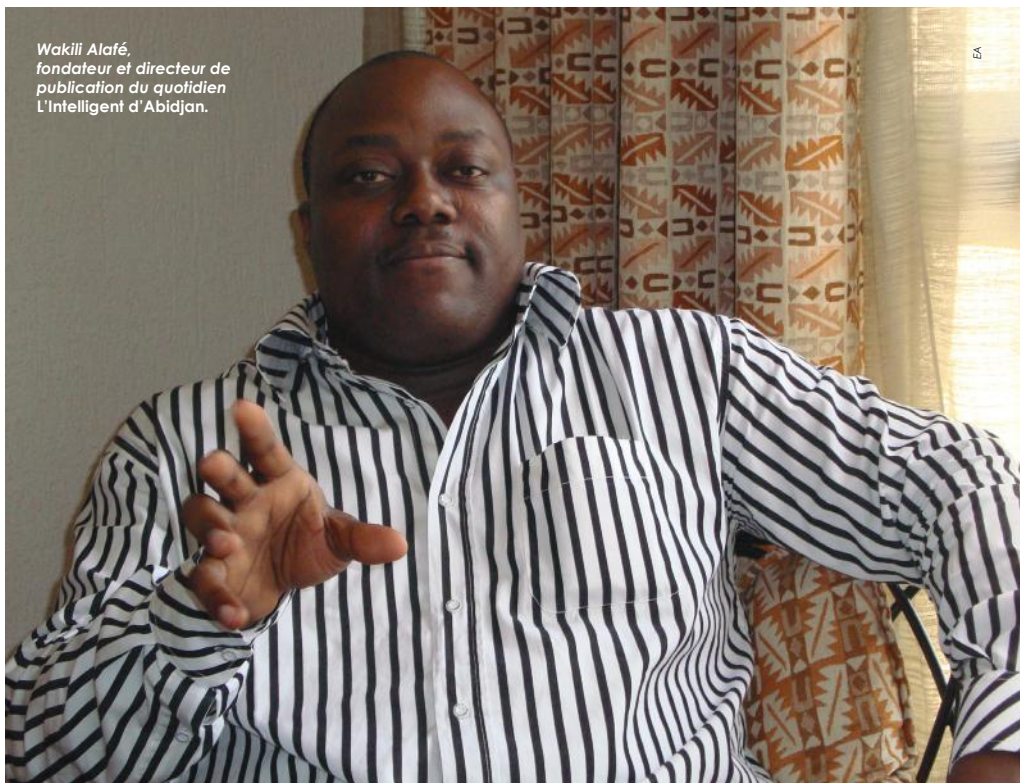
**Pourquoi êtes-vous le seul visage qui émerge à l'international sous l'étiquette *L'Intelligent d'Abidjan* ? Stratégie assumée ou fruit de vos propres contacts ?**

Sur son rayonnement à l'international, il est évident que le journal doit s'incarner à travers une figure tant que la marque n'est pas reconnue ou certifiée comme peuvent l'être les médias devenus des institutions, qui ont survécu à leurs fondateurs. Cette figure est celle du directeur général, et ce pour deux raisons : d'abord, le directeur de publication incarne la ligne éditoriale, et ensuite, il dispose d'un réseau qui lui permet de multiplier les contacts. Mais je n'oublie pas qu'un journal est avant tout un travail d'équipe.

**L'aide de l'État à la presse privée est-elle conséquente ? Les recettes publicitaires sont-elles plus captées par les médias d'État ou sont-elles équitablement réparties entre presse privée et publique ?**

Dans toutes les grandes démocraties, l'État vient en

aide à la presse privée à travers toute une série de mesures (aides financières, cadre fiscal, etc.), car il s'agit de préserver la diversité des opinions. C'est le cas en Côte d'Ivoire. En 2012, le président Ouattara avait promis au secteur de la presse son inscription dans le Programme national de développement (PND) 2012-2015, sans préciser d'enveloppe budgétaire. En 2016, l'État avait quadruplé l'aide à la presse. En dépit des multiples aides et subventions de l'État, la situation de la presse ivoirienne ne s'améliore guère, et la presse écrite en particulier connaît toujours de graves



Wakili Alafé,  
fondateur et directeur de  
publication du quotidien  
*L'Intelligent d'Abidjan*.

difficultés. Le lundi 17 septembre 2018, le Groupement des éditeurs de presse de Côte d'Ivoire (GEPCI) présidé par Patrice Yao avait envisagé une « Journée presse morte » dans le pays pour marquer son « désaccord » sur la « réorientation de l'aide publique à l'impression » des journaux. Les entreprises de presse fonctionnent toujours en mode survie. Des solutions existent pourtant, à la fois du côté de l'État, avec des aides mieux orientées, et du côté des entreprises de presse, avec une plus grande professionnalisation et une amélioration de la qualité. S'agissant de la publicité, je peux noter qu'elle n'est pas équitablement répartie. Cela peut faire partie des solutions.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*

# UN BUDGET 2019 ORIENTÉ VERS L'ÉMERGENCE

*Dans l'élaboration de la loi de finances 2019, le gouvernement allie sagement augmentation des recettes, hausse des dépenses de réduction de la pauvreté et préservation du déficit à un seuil réglementaire.*

**L**e budget 2019 de l'État ivoirien s'équilibre en ressources et en dépenses à 7 334,3 milliards de FCFA. Preuve supplémentaire d'une vitalité économique retrouvée, sa hausse de 578,1 milliards par rapport à celui de 2018, soit 8,6 %. Les ressources intérieures attendues, de l'ordre de 6 014,4 milliards, sont constituées pour une grande part de recettes fiscales : prévues à 3 669,1 milliards, elles sont en progression de 12,1 %. Selon Moussa Sanogo, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, cette évolution des recettes fiscales résulte principalement de la bonne tenue de

(15,8 %), vers les investissements incluant le FIMR et le FER ainsi que les dépenses liées à la parafiscalité du secteur anacarde (28,6 %), et enfin vers les autres dépenses sur recettes affectées exécutées en comptes spéciaux du Trésor (7,3 %). Dans cet ensemble, le service de la dette extérieure se chiffre à 759,1 milliards. L'élaboration de ce budget 2019 intervient dans un contexte où, sur le plan des finances publiques, le gouvernement déploie une stratégie de consolidation budgétaire par la réduction progressive du déficit et l'amélioration continue du recouvrement des recettes intérieures tout en renforçant l'espace budgétaire nécessaire à l'investissement. L'objectif est de faire passer le déficit de -4,2 % en 2017 à -3,75 % en 2018 afin de le mettre en conformité avec la norme communautaire de -3 % à partir de cette année 2019. Ce projet de budget s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2016-2020 et consacre les priorités du gouvernement, notamment l'accroissement de l'offre d'infrastructures socio-économiques et de services de base de qualité, l'amélioration continue des systèmes éducatif et de santé ainsi que le renforcement de la sécurité avec l'application des lois de programmation militaire et de sécurité. Il accorde également une attention particulière à l'accès à l'eau potable, à l'électrification rurale et à l'assainissement, sans oublier la création d'emplois.

**Christian Kouamen**

## **Les ressources intérieures attendues sont constituées pour une grande part de recettes fiscales .**

l'activité économique en 2018, du dynamisme croissant de la consommation ainsi que de l'amélioration de la performance des services en matière de recouvrement : en 2019, l'ensemble des grandes entreprises et la quasi-totalité de celles dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 3 milliards devront déclarer et payer en ligne tous leurs impôts. Sont également prévus la mise en œuvre de réformes visant à garantir la sincérité des états financiers transmis par les entreprises et le renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale. Les recettes non fiscales de l'État pour 2019 (3,1 %) proviennent d'émissions sur les marchés monétaire et financier (23,8 %) et de ressources des comptes spéciaux du Trésor (12,1 %). Les revenus du pétrole et du gaz, projetés à 115,2 milliards, sont en hausse de 3,8 milliards par rapport à l'estimation à fin 2018. Quant aux ressources extérieures, elles sont projetées à hauteur de 1 319,9 milliards en 2019.

### **Télé-déclaration fiscale**

Les dépenses programmées s'élèvent à 7 334,3 milliards et sont orientées vers la couverture du service de la dette publique (24,8 %), vers les charges salariales (23,5 %), vers les autres charges de fonctionnement des services

## **Les dépenses sociales à la hausse**

Le projet de budget 2019 prévoit au titre des dépenses « pauvres » une dotation de 2 505,5 milliards représentant 9,6 % du PIB, soit une hausse de 9,4 % par rapport à 2018. Les crédits prévus se chiffrent à 1 315,6 milliards pour l'éducation, à 376,3 milliards pour le secteur de la santé, à 39,2 milliards pour les affaires sociales et à 231,2 milliards pour l'assainissement et l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en électricité. Les secteurs de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques bénéficient d'une dotation globale de 138,2 milliards, et les collectivités territoriales disposent de 76,5 milliards pour mener les actions de développement économique et social dans les localités.

**C.K.**

# UNE CROISSANCE TOUJOURS ROBUSTE

Grâce aux mesures prises par le gouvernement pour stimuler les secteurs vitaux de l'économie, la Côte d'Ivoire figure parmi les pays affichant le plus fort taux de croissance au monde.

« J'ai un bilan qui est inattaquable. Nous avons, pour 2018, une croissance de l'ordre de 8 % classant la Côte d'Ivoire parmi les quatre pays du monde avec les plus forts taux de croissance. Nous avons aussi un taux d'inflation de 1 à 2 %, une performance quasi inégalée et pas seulement en Afrique, mais aussi en Europe. Le pays enregistre un déficit budgétaire autour de 3 à 4 %, une dette publique de moins de 40 % du PIB... Nous avons un bilan remarquable. »

Pour le président Alassane Ouattara, auteur de ces propos tenus en février dernier, l'économie ivoirienne a des bases robustes et la croissance économique forte observée depuis son accession au pouvoir devrait se poursuivre. Sur la période 2012-2016, le taux moyen annuel de la croissance économique a en effet été de 9 %. Selon les institutions financières internationales, cette croissance est soutenue par la demande extérieure de produits agricoles et pétroliers et par une demande intérieure accrue résultant de grands projets d'investissement et de la consommation des ménages. Jacques Morisset, chef de programme pour la Côte d'Ivoire, explique que « le gouvernement a également réussi à maîtriser ses comptes, avec un déficit moins élevé que prévu de 4,2 % du PIB, tout en continuant sa politique ambitieuse d'investissement, en partie financée par une politique d'endettement judicieuse sur les marchés financiers ».

Le ministre de l'Économie et des Finances Adama Koné voit pour sa part dans ces performances continues la conséquence logique de la bonne exécution du premier Plan national de développement (PND) couvrant la période 2012-2015 au cours de laquelle des investissements massifs, notamment en infrastructures, ont été réalisés, de même que des réformes structurelles et sectorielles d'envergure, avec pour objectif de rendre l'environnement des affaires attractif pour le secteur privé. Comme l'explique M. Koné, « en vue de maintenir voire de consolider cette dynamique de croissance, le second PND a été élaboré. Tout en faisant la part belle à l'investissement privé, le second PND devra permettre au gouvernement de poursuivre son important programme d'investissements publics structurants,

qui sont la plupart du temps urgents et peu rentables financièrement mais cependant nécessaires pour le développement social des populations. »

Toutefois, la Banque mondiale déplore dans un rapport que l'activité du secteur privé ait ralenti en 2017 par rapport à 2016 et surtout à 2015, « ce qui pourrait réduire le rythme de croissance de l'économie ivoirienne au cours des prochaines années ». Cette institution financière fait observer que dans le contexte d'ajustement budgétaire prévu en 2018 et 2019, il est important que le secteur privé retrouve une meilleure vitalité et devienne le principal moteur de la croissance. Si les autorités sont conscientes de la nécessité de faire ce saut qualitatif, elle restent néanmoins attentives aux incertitudes liées au climat social et politique ainsi qu'aux prochaines élections de 2020 qui risquent d'inciter les investisseurs à adopter un comportement plus attentiste. Pour le moment, les perspectives économiques des 2 à 3 prochaines années sont bonnes, avec un taux de croissance qui devrait rester vigoureux, autour de 7 % voire davantage. Sont également prévus le maintien d'une inflation modérée et la maîtrise des finances publiques grâce à des politiques budgétaires et monétaires prudentes, telles que promises par le président Ouattara. Mais des défis importants demeurent à relever non seulement pour maintenir une croissance économique forte dans tous les secteurs, mais aussi pour une meilleure redistribution des retombées de la croissance, comme l'espèrent les populations. « Les risques ne sont pas négligeables tant au niveau extérieur que domestique, avec une économie qui reste vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières et des conditions climatiques. La Côte d'Ivoire devra non seulement réussir à préserver un taux de croissance élevé dans un contexte plus difficile mais aussi à redistribuer davantage les fruits de cette croissance aux populations les plus vulnérables. Car on estime que près de la moitié des ménages sont toujours pauvres – ce qui représente à la fois un manque à gagner économique et une source potentielle de tension sociale et politique », prévient la Banque mondiale.

Christian Kouamen



# « LE TAUX D'INCLUSION FINANCIÈRE SERA D'AU MOINS 60 % EN 2024 »

À l'occasion de la 7<sup>e</sup> table ronde de l'Initiative africaine des politiques d'inclusion financière (AFPI) tenue du 25 février au 1<sup>er</sup> mars 2019 à Abidjan, le ministre de l'Économie et des Finances Adama Koné a indiqué à notre confrère Fraternité Matin l'importance du chantier de la finance numérique pour relever les défis liés à l'inclusion financière.



Adama Koné,  
ministre de l'Économie  
et des Finances.

Que peut-on retenir de l'organisation par la Côte d'Ivoire de la 7<sup>e</sup> Table ronde des leaders de l'AFPI qui s'est tenue à Abidjan du 25 février au 1<sup>er</sup> mars 2019 ?  
**Adama Koné :** L'inclusion financière est en fait la possibilité pour tout citoyen ou toute entreprise, quelle que soit sa condition sociale, d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à ses besoins, notamment les transactions, l'épargne, les paiements, le crédit, les assurances, etc. Elle est un donc un passage obligé pour toute économie qui aspire à l'émergence. Parce qu'il n'y a pas de développement durable et inclusif sans l'émergence d'un système financier fort, robuste, diversifié et proposant des offres de services accessibles à tous. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'organisation de ces événements majeurs à Abidjan, car c'est une opportunité pour la Côte d'Ivoire de consolider ses relations avec l'ensemble des institutions internationales œuvrant dans le domaine de l'inclusion financière et de marquer ainsi son engagement et son leadership régional dans ce domaine. L'une des étapes importantes de ces assises a été l'ouverture officielle du bureau régional Afrique subsaharienne, Afrique du Nord et Moyen-Orient. L'installation à Abidjan de ce bureau marque la confiance que témoigne à notre pays l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) et nous rassure quant au renforcement de la collaboration avec cet organisme dans la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie nationale d'inclusion financière 2019-2024.

L'ouverture à Abidjan de ce bureau de l'AFI et la création par votre gouvernement de l'APIF (Agence de promotion de l'inclusion financière) marquent-elles un nouveau départ sur ce sujet en Côte d'Ivoire ?  
La présence à Abidjan de l'AFI à travers son bureau régional facilitera ses actions envers notre pays à travers

l'identification des défis liés à l'inclusion financière. En outre, ce bureau apportera une assistance plus étroite à la mise en œuvre des politiques dans la région en général et en Côte d'Ivoire en particulier. S'agissant de l'APIF, sa création par décret depuis mai 2018 répond à la nécessité de mieux coordonner les actions et initiatives relatives à la promotion de l'inclusion financière. Ces différentes initiatives marquent entre autres l'engagement du gouvernement à faire de l'accès des populations

**« Pratiquement inexistante en 2010, l'utilisation des services de monnaie électronique est de 45,9 % en 2017. »**

aux services financiers formels et à leur utilisation par celles-ci une priorité. Cela devrait se traduire durant les prochaines années par une amélioration significative du taux d'inclusion financière en Côte d'Ivoire.

**Quels sont les objectifs du gouvernement en matière d'inclusion financière et pourquoi est-ce si important de réduire le nombre des personnes exclues par le système financier ? Quelle est votre stratégie pour y parvenir ?** Plusieurs études conduites par des institutions financières internationales ont révélé qu'il y a un lien étroit entre l'inclusion financière des populations, la réduction de la pauvreté et la croissance économique. Le gouvernement, fidèle à sa politique de réduction de la pauvreté, est résolument engagé à faciliter l'accès des populations à une gamme diversifiée de services financiers à travers les services des banques, des systèmes financiers décentralisés, des sociétés d'assurances et des entreprises de mobile money. À cet effet, une stratégie nationale d'inclusion financière a été élaborée pour la période 2019-2024. Cinq axes stratégiques ont été définis et portent sur l'amélioration de l'accès aux services financiers des populations vulnérables et exclues, sur la promotion de la finance numérique, sur la protection des clients et l'éducation financière des populations, sur la réglementation évolutive et enfin sur le cadre fiscal. La mise en œuvre du plan d'action de cette stratégie devrait permettre à la Côte d'Ivoire d'atteindre un taux d'inclusion financière d'au moins 60 % en 2024, contre 40 % en 2017. En outre, nous nous félicitons déjà de ce que le taux d'utilisation des services de la monnaie électronique s'élève à 45,9 % en 2017, alors que ces services n'existaient pratiquement pas en 2010.

**Lors de votre intervention à la 7<sup>e</sup> Table ronde de l'AFPI, vous avez insisté sur l'opportunité qu'offre la**

**finance numérique dans la promotion de l'inclusion financière. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, peut-on considérer la finance numérique comme la panacée contre l'exclusion financière ?**

L'inclusion financière en Côte d'Ivoire a connu un progrès appréciable ces dernières années, dû principalement à la pénétration des services financiers mobiles, laquelle a connu un bond significatif en passant de 24 % en 2014 à 34 % en 2017. Ces chiffres révèlent que la finance numérique est une opportunité à exploiter. Toutefois, la lutte contre l'exclusion financière nécessite un ensemble d'actions coordonnées en plus de celles spécifiques à la promotion de la finance numérique. Il s'agit notamment de favoriser l'adéquation

de l'offre des produits et services financiers à la demande, d'assurer l'éducation financière et numérique des populations, sans oublier de mettre en place des cadres réglementaire et fiscal adaptés. Ce sont donc ces chantiers importants que nous allons mettre en œuvre sans tarder pour relever les défis liés à l'inclusion financière de manière à assurer l'accès d'un plus grand nombre de nos populations aux services financiers. Il s'agit là d'un objectif inscrit au rang des priorités majeures du gouvernement du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly.

*Propos rassemblés par Paul de Manfred*

### Les défis d'Adama Koné en 2019

Pour le grand argentier ivoirien, 2019 s'annonce comme une année charnière à la veille de l'élection présidentielle de 2020. Adama Koné relève que le PIB s'est situé à 7,7 % en 2018 et qu'il est projeté à 7,8 % en 2019. En 2018, l'une de ses priorités a été de régler la dette intérieure, particulièrement celle des fournisseurs. Ainsi, ce sont 1 088,70 milliards de FCFA qui ont été payés au profit de 10 029 prestataires. Quant à 2019, les priorités pour son département s'articulent autour de quatre axes majeurs : la conclusion des deux revues du programme économique et financier, la poursuite et l'approfondissement de la réforme du secteur financier, l'accompagnement du secteur privé, et enfin la mobilisation des ressources en vue du financement de l'action gouvernementale.

« S'agissant de ce dernier volet, conformément aux orientations du président de la République, la question sociale sera au cœur de l'action du gouvernement cette année. Il nous faudra donc mobiliser les ressources nécessaires destinées à financer le plan social du gouvernement, dont le coût est évalué à environ 727,5 milliards de FCFA », précise-t-il.

Autre volet majeur, l'accompagnement du secteur privé, où il faudra poursuivre le paiement à bonne date de la dette publique et entreprendre les réformes nécessaires pour offrir les conditions d'attractivité aux investissements privés.

# Le Groupe de presse Les Editions «Le Pays»

Plus de 26 ans d'expérience dans le paysage médiatique Burkinabè



\* Un quotidien à la pointe de l'information

## EVASION

\* Un hebdomadaire pour vos week-ends

## VOTRE SANTÉ

\* Un mensuel pour votre santé



\* Une Radio FM 92.3 à Ouahigouya

\* Notre site dénommé Actuburkina



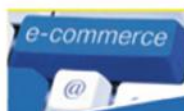
e-commerce

### Espace e-Commerce

[www.lepays.bf](http://www.lepays.bf)

Package de prestations :

- @ Bannières publicitaires
- @ Annonces et avis
- @ Annonces nécrologiques
- @ Reportages
- @ Newsletters
- @ Publireportages dans notre espace-vidéo



### Espace-info mobile



Chaque jour, l'actualité vous rejoint  
sur votre mobile

Info line:

+226 25 36 20 46 / 72 06 75 99  
55 84 26 02

E-mail: [lepays91@yahoo.fr](mailto:lepays91@yahoo.fr)  
[danydane4@yahoo.fr](mailto:danydane4@yahoo.fr)

Abonnement au quotidien  
Le Pays (version PDF)



Abonnement à l'hebd Evasion  
(version PDF)



Abonnement au mensuel Votre  
Santé (version PDF)



Suivez-nous sur les réseaux sociaux





# UN ÉLAN DE MODERNISATION

En 2018, les recettes douanières ont conservé une tendance haussière, avec une progression de 23,36 milliards de FCFA par rapport à 2017. En outre, la Direction générale des douanes poursuit son objectif de modernisation en déployant cinq scanners à différents bureaux frontières pour fluidifier les échanges commerciaux.

La Direction générale des douanes a recouru au cours de l'année 2018 un montant de 1 747,09 milliards de FCFA alors que l'objectif officiel de recettes fixé par le gouvernement était de l'ordre de 1 813,25 milliards, soit un taux de réalisation de 96,4 %. Ce résultat a été présenté le 23 janvier 2019 à Abidjan par le général Pierre Alphonse Da, directeur général des Douanes, en ouverture de la 5<sup>e</sup> édition de la Semaine des Douanes ivoiriennes (SEDIV 2019), en présence de Moussa Sanogo, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, et du personnel des Douanes. Ce montant représente une progression de 23,36 milliards de FCFA par rapport à 2017, soit une hausse de 1,4 %. Pour sa part, Moussa Sanogo le reconnaît : « Une prévision a toujours une part d'incertitude, en particulier

génération contribuent efficacement à lutter contre la fraude, la contrebande et l'insécurité. Ils facilitent les opérations de dédouanement et réduisent considérablement les délais et les coûts de traitement des marchandises dans le cadre du commerce transfrontalier », explique le directeur général des Douanes.

L'analyse de toutes ces actions de modernisation était d'ailleurs inscrite à l'ordre du jour de la Journée internationale des Douanes (JID) tenue le 25 janvier. Le thème retenu par l'Organisation mondiale des Douanes cette année est : « Des frontières SMART <sup>(1)</sup> pour des échanges commerciaux fluides et le mouvement sans entrave des personnes et marchandises ». Pour Pierre Alphonse Da, ces actions « visent à renforcer les efforts des pouvoirs publics en vue de faciliter le commerce et les mouvements des personnes, tout en atténuant les menaces inhérentes aux flux transfrontaliers des marchandises, des voyageurs et des moyens de transport. Cela passe nécessairement par la modernisation des administrations douanières, et c'est ce à quoi nous nous employons.

## L'objectif officiel de recettes fixé par le gouvernement en 2019 est de 1 915,78 milliards FCFA.

les prévisions réalisées dans un contexte relativement difficile. » Il n'occulte pas non plus les tensions sur l'évolution des cours du pétrole, ainsi que sur l'évolution des matières premières exportées, en particulier le cacao, éléments qui, selon lui, sont à l'origine de cette non-atteinte des objectifs fixés. Il a d'ailleurs félicité les agents des Douanes pour les résultats réalisés, faisant remarquer au passage que les défis à relever en 2019 seraient plus importants, car l'objectif fixé par le gouvernement est de 1 915,78 milliards de FCFA, et demandant en conséquence aux douaniers de doubler d'efforts. Il les a aussi appelés au renforcement de la surveillance aux frontières, avec la poursuite du déploiement de scanners et la vigilance dans les actions relatives à la sécurisation du transit routier inter-États. S'agissant des scanners, les Douanes en ont installé de nouveaux, ce qui a nécessairement un impact sur l'activité douanière. « Dans notre élan de modernisation, nous avons déployé à ce jour cinq scanners aux ports d'Abidjan et de San Pedro, à l'aéroport d'Abidjan et aux postes frontières de Noé et de Ouangolodougou. Outils de contrôle non intrusifs, ces scanners de dernière

Au regard de ce qui précède, nous pouvons donc affirmer que nos actions cadrent parfaitement avec ce concept de frontières SMART. »

Ajoutons que le lancement de cette 5<sup>e</sup> édition de la SEDIV a été suivie par les travaux du séminaire Bilan 2018 et perspectives 2019. Une occasion pour l'administration de s'auto-évaluer, de jeter un regard sur les résultats de l'année écoulée et de se projeter vers de nouveaux horizons. Cela peut s'assimiler à « un audit interne de la gestion 2018 de la Douane », estime le directeur général. Pour les Douanes ivoiriennes, 2019 verra, en plus de l'interdiction d'importation des véhicules de plus de 5 ans, l'application de certains engagements étatiques tels que les accords de partenariat économiques (APE) avec l'Union européenne, l'application des mesures relatives à l'exigence d'attestation de conformité avant embarquement (VOC), et enfin l'écotaxe.

Louise Bibalou-Durand

<sup>(1)</sup> Ou « frontières intelligentes » : « S » comme Sécuriser (les frontières); « M » comme Mesurer (la performance); « A » comme Automatiser (les procédés); « R » comme Risques (à gérer) et « T » comme Technologie (à intégrer).



Général Pierre Alphonse Da,  
directeur général des Douanes ivoiriennes.

*Si, depuis 2017, les Douanes ivoiriennes dirigées par le général Pierre Alphonse Da réalisent des prouesses en matière de mobilisation de recettes, c'est en partie grâce à sa vision axée sur l'éthique et la déontologie. Une stratégie qui occupe une place essentielle dans le processus de modernisation de l'institution.*

Depuis quelques années, votre administration a entrepris un vaste programme de modernisation. Quelles en sont les motivations et pouvez-vous nous présenter quelques acquis ?

**Pierre Alphonse Da :** Les Douanes ivoiriennes exercent principalement des missions de collecte des droits et taxes de porte, de facilitation de l'activité des opérateurs investissant en Côte d'Ivoire, de protection des populations en les mettant à l'abri des produits nocifs et/ou contrefaits, et enfin de collaboration avec les autres administrations. Pour mener à bien ces missions dans un contexte marqué par la globalisation du commerce et l'omniprésence des technologies de l'information et de la communication, l'option de la modernisation se présente comme une condition *sine qua non* d'exercice. Depuis quelques années, plusieurs actions ont été entreprises qui visent entre autres à sécuriser et à simplifier les procédures, à renforcer les contrôles sur la base de l'analyse du risque, à maîtriser les régimes suspensifs et les régimes spéciaux, à renforcer le contrôle après dédouanement, à lutter contre la fraude, à moderniser la gestion des ressources humaines et à renforcer les systèmes d'information.

Ces efforts se poursuivent et je puis vous assurer que les acquis sont nombreux et tangibles, à en juger par les plus emblématiques. Il s'agit d'abord de la simplification et de la célérité des procédures, qui sont en vérité des obligations contractuelles découlant de la Convention de Kyoto révisée, et qui ont été traduites en actes grâce à la mise en place du Guichet unique du commerce extérieur (GUCE) où la douane joue un

« POUR 2019, NOUS DEVONS  
MOBILISER 1 915 MILLIARDS  
DE FCFA »

rôle prépondérant, mais également à travers la réduction de la liasse documentaire exigible à l'import et à l'export et par l'interconnexion avec les systèmes informatiques de certaines structures partenaires dont la BCEAO, la SICTA, le Port autonome d'Abidjan, Abidjan Terminal et BIVAC. Citons ensuite le recours à la méthodologie de l'analyse du risque et le Système automatisé de sélectivité en liaison avec le procès-verbal simplifié dit PVS. Ce dispositif intégré présente le double avantage de renforcer le contrôle du service à l'égard des opérateurs à risques ou présumés tels, tout en créant, permettez-moi le terme, un boulevard sécurisé au profit des opérateurs bénéficiant de solides références en matière de professionnalisme et de civisme fiscal. Enfin, je pourrais citer, avec une légitime fierté, la sécurisation des régimes suspensifs et des exonérations : ces régimes ont gagné en résilience et en performance grâce à une série d'innovations majeures comme la mise en place de modules informatiques T1 (géolocalisation),

**« Le gouvernement continue de nous faire confiance en tant que pilier essentiel de sa politique de mobilisation des ressources fiscales propres. »**

la gestion automatisée des attestations d'exonération et l'interconnexion des systèmes d'information (Sydam pour la Côte d'Ivoire) avec le Ghana, le Burkina Faso et le Mali.

**Au terme de votre séminaire Bilan 2018 et perspectives 2019 tenu les 23 et 24 janvier dernier, quelle stratégie avez-vous élaborée pour atteindre les objectifs de recettes fixés par le gouvernement pour 2019 ?**

Permettez-moi de rappeler que pour l'année 2018, nous avons pu mobiliser 1747,09 milliards, contre 1 723,73 milliards en 2017, soit une progression de 23,36 milliards (+ 1,36 %). Pour 2019, ce sont au total 1 915 milliards de FCFA que nous devons mobiliser. Cela montre que le gouvernement continue de nous faire confiance en tant que pilier essentiel de sa politique de mobilisation des ressources fiscales propres pour le développement économique et social de la Côte d'Ivoire. C'est une mission légitime et noble dont la Douane entend s'acquitter en déployant tous les moyens nécessaires, y compris les techniques de management les plus modernes. Ainsi nous envisageons cette année de poursuivre la gestion automatisée des opérations de prise en charge des marchandises dans les services opérationnels, de procéder à la réouverture des bureaux fermés au dédouanement durant les années de crise qu'a connue notre pays et d'aligner le dédouanement des marchandises aux frontières sur le

modèle des bureaux d'Abidjan. Nous engageons par ailleurs la réorganisation du transit douanier, qui vise deux objectifs principaux : la sécurisation des opérations de transit et la facilitation des procédures. Cela nous permettra non seulement de sauvegarder les intérêts du Trésor public mais aussi et surtout de garantir une saine concurrence entre les opérateurs économiques. Enfin, la poursuite du déploiement des scanners aux bureaux frontières assurera la célérité dans les contrôles et une surveillance accrue du territoire, améliorant la lutte contre la fraude.

**Depuis votre nomination à la tête de l'administration des Douanes, vous prônez moderne et vertueuse. Quel mécanisme avez-vous mis en place pour que vos collaborateurs s'approprient cette vision ?**

Je me réjouis sincèrement d'avoir à répondre à cette question qui, *in fine*, renvoie à la problématique de la consolidation des ressources humaines en douane. En

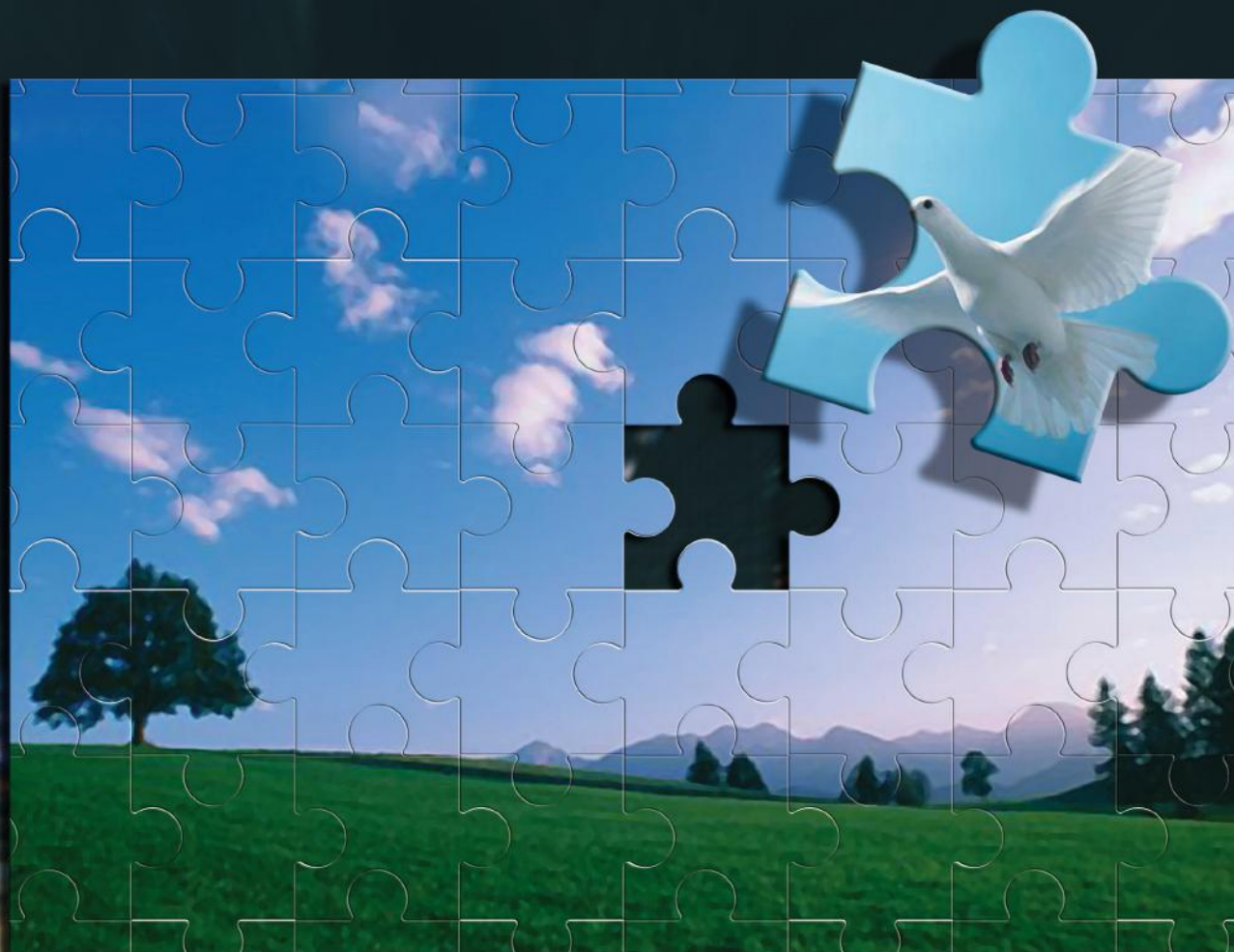
effet, les préoccupations liées à l'éthique et à la déontologie occupent une place privilégiée dans le processus de modernisation de la nouvelle Douane, tournée vers la satisfaction des attentes légitimes des usagers,

que dis-je, des clients. À cet égard, je tiens à préciser que l'éthique en douane tire son fondement du Statut général de la fonction publique, dont les dispositions pertinentes prévoient que tout fonctionnaire reconnu coupable d'une faute commise dans ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions s'expose à une sanction disciplinaire, sans préjudice, le cas échéant, des poursuites pénales. Il en va de même pour les infractions commises par le fonctionnaire hors de l'exercice de ses fonctions et qui portent atteinte à son honorabilité et sa respectabilité.

Tout en s'inscrivant dans ce cadre juridique global, l'administration des Douanes a tenu à y apporter, sous la supervision de la tutelle, des solutions spécifiques et innovantes. Il s'agit pour l'essentiel de deux mécanismes institutionnels : l'Unité de lutte contre le racket et le Conseil de discipline du service des Douanes. L'Unité de lutte contre le racket dépend directement de l'Inspection générale des Douanes. Le Conseil de discipline des Douanes a quant à lui un ancrage juridique plus important dont je vous épargne les détails. Pour le reste, il est rattaché au secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé du Budget, et il a pour mission, dans le cadre d'une procédure disciplinaire engagée contre un fonctionnaire relevant de l'administration des Douanes, d'examiner les dossiers et de formuler, le cas échéant, des propositions de sanctions à l'autorité de tutelle.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*





# ***Vous allez comprendre l'Actualité !***

**L'INTELLIGENT** D'ABIDJAN

[www.lintelligentdabidjan.ci](http://www.lintelligentdabidjan.ci)

Depuis 2007, l'Intelligent d'Abidjan nouvelle formule est arrivé.  
Plus clair, plus précis, plus dense, plus beau, en somme plus INTELLIGENT  
que jamais : nouvelles rubriques, plus de loisirs, plus d'investigations.  
Découvrez-le dès maintenant dans vos kiosques.

**Le Quotidien dont vous avez rêvé.**

# OBJECTIF 2019 : LA CERTIFICATION DES SERVICES

En 2018, les recettes mobilisées par le Trésor sur le marché financier sous-régional s'élèvent à 1 581,4 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 104%. À côté de cette performance financière, tout le département est mobilisé pour l'atteinte de son processus de certification en 2019.

En 2017, le Trésor ivoirien avait mobilisé près de 851,3 milliards de FCFA pour le compte de l'État sur le marché financier sous-régional. Qu'en est-il en 2018 et comment pérenniser les acquis ? Jacques Konan Assahoré, directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP, lire son interview p. 44-45), nous l'explique : « En 2018, un objectif de 1 526,1 milliards de FCFA avait été assigné au Trésor public. À fin décembre 2018, les recettes mobilisées sur le marché sous-régional s'élevaient à 1 581,4 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 104% ». Dans l'optique de pérenniser ces acquis, la DGTCP a instauré un cadre d'échange permanent avec l'ensemble des acteurs du marché. Cette plate-forme devrait permettre de recenser les attentes des investisseurs sur les caractéristiques des instruments de mobilisation de ressources, d'explorer de nouveaux instruments financiers et d'examiner l'environnement des émissions. Conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme de la Côte d'Ivoire, la perspective d'émission d'un instrument en franc CFA en direction des investisseurs internationaux est envisagée. « Nous espérons que cette opération innovante visant à contenir le risque de change et à lever des capitaux à moindre coût trouvera un écho favorable auprès de nos investisseurs. Par ailleurs, nous faisons du paiement des échéances à bonne date un de nos challenges permanents, outre les marques de reconnaissance comme la soirée d'hommage et de mérite organisée en leur honneur en 2018 », a indiqué le directeur général de la DGTCP.

Autre chantier majeur en bonne place sur la feuille de route du directeur général de la DGTCP en 2019, la certification globale des services de son département. Pour atteindre cet objectif, Jacques Konan Assahoré a appelé tous les fonctionnaires à « jouer pleinement leur partition ». Pour mieux faire adhérer l'ensemble du personnel à ce processus de certification, le directeur général a prévu d'effectuer en personne des missions auprès des différents services, où il viendrait expliquer lui-même tous les enjeux liés à cette certification

globale. En outre, il a été aidé dans cette tâche par la Direction de la qualité et de la normalisation qui a, en mars dernier, réuni en session l'ensemble des agents de sécurité exerçant dans les services du Trésor. L'institution entend aussi améliorer la contribution des agents de sécurité à l'accueil des clients afin de renforcer l'image du Trésor public et la confiance des usagers-clients et partenaires. « De votre posture stratégique au sein du Trésor public, vous avez un rôle crucial à jouer dans cet ambitieux projet de certification car vous constituez le premier point de contact avec l'administration », a ainsi rappelé Jacques Nguessan Kassi, directeur de la qualité.

Louise Bibalou-Durand

## « Renforcer l'éthique dans la gouvernance »

Recruté à la tête de la DGTCP le 29 juin 2016 à l'issue d'un processus d'appel à candidature, Jacques Konan Assahoré a une vision ambitieuse de son action : celle de bâtir un Trésor public plus performant capable d'accompagner efficacement la Côte d'Ivoire vers l'émergence à l'horizon 2020. Cette vision s'est matérialisée par l'adoption d'un Plan stratégique de développement (PSD) 2016-2020 qui a introduit dans l'institution une dynamique de changement portée par une série d'innovations adossées à un système de management orienté vers la performance.

Deux mois seulement après son installation, Jacques Konan Assahoré crée une direction des ressources humaines. « La création d'une direction de ce type, détachée de celle des moyens généraux, m'a paru opportune, car ce domaine est une science et un art pour obtenir des castings gagnants et motivés », affirme-t-il avec conviction.

Mais l'un de ses chantiers majeurs demeure son engagement à lutter énergiquement contre la corruption au sein du Trésor public ivoirien. « J'entends renforcer la transparence et l'éthique au travail. Les autorités de notre pays nous appellent à promouvoir le concept de « l'ivoirien nouveau », l'agent du Trésor public ne devra en aucun cas se mettre en marge de ce saut qualitatif, tant dans les valeurs morales que professionnelles », prévient le dirigeant.

# « NOUS ENVISAGEONS DE LEVER DAVANTAGE DE CAPITAUX À MOINDRE COÛT »

*Jacques Konan Assahoré, directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique, rappelle que, la qualité de la signature de l'État de Côte d'Ivoire aidant, son département continue sa quête de nouveaux instruments pour lever davantage de capitaux à moindre coût afin de répondre aux besoins d'investissement du pays.*

**Quel sens donnez-vous à la lutte contre la corruption et quels résultats espérez-vous des actions entreprises pour l'endiguer au sein de votre administration ?**

**Jacques Konan Assahoré :** La position du Trésor public sur les questions de corruption et infractions assimilées est « zéro prévarication, zéro impunité ». À cet effet, nous nous sommes dotés d'un code d'éthique et de déontologie dont la promotion est assurée par l'Observatoire de l'éthique et de la déontologie. Un numéro vert, le 8000.10.10, est également mis à la disposition

de nos usagers victimes ou témoins de corruption ou d'infractions assimilées. Au fil des années, les formes de fraude se sont complexifiées, rendant caduques les dispositifs individuels et peu outillés des structures administratives. Au regard de cette complexité, nous avons signé une convention avec la Haute Autorité pour la bonne gouvernance et avec l'Inspection générale des finances le 23 janvier 2019, essentiellement pour accroître la portée de nos actions de lutte contre la corruption. Dans ce partenariat, nous entendons tirer profit de la mutualisation des moyens techniques, matériels et humains pour une meilleure synergie d'actions.



Jacques Konan Assahoré,  
directeur général du Trésor et  
de la Comptabilité publique.

**Vous vous êtes doté d'une plate-forme numérique, « Baobab », pour interagir en temps réel avec vos usagers-clients. Quel est aujourd'hui l'impact de cet outil de gestion sur la visibilité de vos services ?**

La plate-forme interactive « Baobab » lancée en novembre 2018 est une innovation du Trésor public inspirée des technologies de l'information et de la communication. Aujourd'hui, l'utilisateur du Trésor public n'a plus besoin de se déplacer pour avoir accès à nos services. Les informations sur le suivi de ses dossiers ou le statut de ses paiements viennent à lui par le canal de notre plate-forme. C'est effectivement un outil inédit dans l'administration publique, simple d'utilisation et accessible à partir de nos Smartphones et tablettes via une souscription non payante et une connexion Internet.

Nous mesurons quotidiennement l'indice de satisfaction de nos clients puisque le caractère interactif de « Baobab » permet de capter en temps réel à la fois les préoccupations postées par les usagers et leurs évaluations. Il faut signaler que « Baobab » intègre les anciennes fonctionnalités de « Qlickview » à l'attention des fournisseurs et prestataires de l'État. En termes de statistiques, le nombre d'utilisateurs de « Baobab » est passé de 374 en novembre 2018 à plus de 6 245 à fin





Le directeur général de la DGTCF accompagné de ses deux adjoints, Arthur Ahoussi (à gauche) et Bafétégué Sanogo (à droite).

février 2019. Et ce sont 100 % des problèmes posés qui ont été résolus, dont 90 % effectués dans les délais, avec un taux de clients très satisfaits de 83 %. Nous veillons particulièrement à la promptitude dans la prise en charge des préoccupations formulées ainsi qu'à la pertinence des réponses apportées pour améliorer ce taux.

**Les effets du changement climatique sont perceptibles sur les économies et sur la sécurité alimentaire du continent. En tant que superviseur national de l'African Risk Capacity, quelles mesures de solidarité proposez-vous ?**  
Il est exact d'affirmer que les changements climatiques ont des répercussions très négatives sur les économies et la sécurité alimentaire de la sous-région, voire du continent. Une récente étude du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a

**« Le Trésor public a apporté une contribution de 1 160 milliards, soit 22 % de plus qu'en 2017. »**

démonstré que les changements climatiques pouvaient conduire à une baisse de 2 % à 4 % du produit intérieur brut. Par ailleurs, l'indice de vulnérabilité au changement climatique de 2015 indique que sur les dix pays les plus menacés par le changement climatique, sept sont en Afrique. Ces indicateurs sont d'autant plus préoccupants que les capacités et mécanismes de réponse dont disposent nos pays africains sont souvent insuffisants.

C'est donc pour apporter une réponse locale et rapide à ces problématiques que 34 États, dont la Côte d'Ivoire, ont créé le 16 juillet 2012, à l'initiative des ministres des Finances de l'Union africaine, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, en abrégé ARC. La solidarité, valeur fondamentale des sociétés africaines, en est l'un des principes fondateurs, puisque cette association mutualise sa réponse de proximité et à moindre coût aux risques liés aux changements et événements cli-

matiques extrêmes. Il faut savoir en effet que 1 dollar dépensé par le biais de l'ARC représente une économie de près de 4,5 dollars pour l'État sinistré. Depuis sa création, l'ARC a décaissé près de 36 millions de dollars au profit du Sénégal, de la Mauritanie et du Malawi pour des cas de sécheresse, de déficit pluviométrique ainsi que du phénomène El Niño. Le cyclone Idai, qui a récemment frappé le Mozambique, le Zimbabwe et le Malawi, nous rappelle tout l'intérêt de l'existence de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques.

**En tant que patron du Trésor public, quel bilan dressez-vous de l'exercice 2018, notamment en matière de dette (extérieure, financière, fournisseurs, flottante), et quelles sont les perspectives pour 2019 ?**

En notre qualité de gestionnaire des deniers publics, les domaines sur lesquels nous nous auto-évaluons sont prioritairement la réalisation des objectifs de mobilisation de fonds et le règlement à échéance de la dette publique. Avant d'en arriver au bilan détaillé de la gestion de la dette, permettez-moi d'indiquer brièvement les résultats obtenus sur la question de la levée de fonds, préalable au règlement de toute dépense. En 2018, sur un objectif de 1 524,1 milliards de FCFA à mobiliser sur les marchés de capitaux, nous avons pu mobiliser un montant de 1 584 milliards, soit une plus-value de 4 %. Au niveau des recettes fiscales et non fiscales, le Trésor public a apporté une contribution d'un montant de 1 160 milliards, soit 22 % de plus qu'en 2017. Concernant la gestion de la dette, il n'y a aucun reste à payer au titre de la gestion écoluée en ce qui concerne la part État des projets cofinancés. Pour ce qui est de la dette fournisseur, ce sont au total 10 172 fournisseurs, dont 9 546 PME réparties sur le territoire national, qui ont bénéficié de paiement au titre de la gestion 2018 et du reliquat des dépenses liées à l'exercice 2017, avec un traitement spécifique en faveur du règlement des frais d'écolage.

Je voudrais, après le bilan des performances techniques, évoquer quelques aspects du bilan social au regard de l'importance que revêt le capital humain dans l'atteinte des performances opérationnelles. Après la Caisse de retraite complémentaire créée en 2017, nous avons procédé à l'ouverture en 2018 de deux chantiers importants pour le bien-être social : la construction du restaurant des agents et le lancement du projet immobilier « 1 000 logements pour les agents du Trésor ». Il s'agit de projets structurants dont nous surveillons avec attention l'évolution en vue de leur achèvement dans les délais fixés.

*Propos recueillis par Alexis Noumé*



# AFRICALLIA

6<sup>E</sup> FORUM OUEST-AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

6<sup>TH</sup> WEST AFRICAN BUSINESS DEVELOPMENT FORUM

ABIDJAN, PLATEFORME D'AFFAIRES INTERNATIONALES  
DURANT 48H

12-14 JUIN 2019

Contacts: Tél: +225 20 30 97 27 / 07 20 55 22

Email : [africallia@cci.ci](mailto:africallia@cci.ci)

site web: [www.africallia.com](http://www.africallia.com)



Dans le cadre de son programme d'appui aux entreprises, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire met à la disposition des entreprises des packs de services.

## DESCRIPTION DE NOS PACKS DE SERVICES

Contacts: 20 30 97 39 - Email: [mcomara@cci.ci](mailto:mcomara@cci.ci)



### PACK-3DFI

Améliorez la qualité de services et la performance de votre entreprise

CIBLE

- ✓ HÔTELS
- ✓ RESTAURANTS



### PACK-CONVERGENCE MARCHES DONNEURS

Donneurs d'ordre  
Dynamiser votre sourcing  
et accéder aux meilleures offres

CIBLE

- ✓ PME DE TOUT SECTEUR D'ACTIVITE
- ✓ DONNEUR D'ORDRE



### PACK-FIN'DEV

Faites-vous accompagner dans la structuration de votre besoin de financement et bénéficiez d'un appui à la recherche de financements

CIBLE

- ✓ PME DE TOUT SECTEUR D'ACTIVITE



### PACK-JE CREE MON ENTREPRISE

Formation & Assistance-Conseil pour donner vie à votre projet de création d'entreprise

CIBLE

- ✓ EMPLOYES
- ✓ CACRES D'ENTREPRISE
- ✓ RETRAITES
- ✓ ETUDIANTS EN FIN DE CYCLE



### PACK-CONVERGENCE MARCHES FOURNISSEURS

Dynamiser votre potentiel d'accès aux marchés

CIBLE

- ✓ PME DE TOUT SECTEUR D'ACTIVITE

# VENDRE À L'INTERNATIONAL LE « MADE IN CÔTE D'IVOIRE »

Pour promouvoir une culture des champions de l'économie, la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a créé un forum annuel dénommé CGECI ACADEMY et ouvert aux jeunes chefs d'entreprise ainsi qu'aux étudiants.

Depuis 2012, le patronat ivoirien a créé CGECI ACADEMY, un forum économique annuel du secteur privé. Dans quel but et pour apporter quoi aux entreprises ? « Il a pour objectif de trouver une solution au problème de financement des entreprises du secteur privé. Le thème central de sa première édition en 2012 était : « Les mécanismes alternatifs et innovants de financement du secteur privé ». À partir de 2013, ce forum annuel est désigné sous le nom de « CGECI ACADEMY » et est engagé, sur la période 2013-2016, dans la promotion de l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire », explique Jean-Marie Ackah, président de la CGECI (lire son interview p. 48-49).

En 2017, la CGECI ACADEMY prend l'option de « faire la promotion des champions nationaux » avec une innovation majeure dans l'organisation de l'événement : au lieu d'un seul parcours CEO (Chief Executive Officer) exclusivement réservé aux chefs d'entreprise, un second parcours dénommé « Young CEO » est consacré aux jeunes entrepreneurs et aux étudiants. Pour l'édition 2019, la CGECI devrait garder ce format des deux parcours. Si, en 2018, la thématique « Devenir un champion national » avait été au centre de l'édition de la CGECI ACADEMY, celle de 2019 devrait

disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et directement productive. En outre, les PME font toujours face aux lourdeurs administratives, à une pression fiscale difficilement soutenable, à une réglementation parfois trop contraignante et aux difficultés d'accès aux marchés locaux et régionaux. À cela s'ajoute l'épineux problème de l'accès au financement des PME et l'accès à la commande publique ». (lire à cet effet l'interview du ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME p. 54-55)

Toutefois, ces handicaps n'empêchent pas le patronat de cultiver l'optimisme. « Nous pensons fermement que l'entreprise ivoirienne a besoin d'être accompagnée. Et c'est ensemble, secteur privé, État et partenaires techniques et financiers que nous parviendrons à construire des champions capables de vendre à l'international le label « Made in Côte d'Ivoire » et de consolider l'inclusivité de notre économie », soutient le président de la CGECI.

Autre chantier majeur dans les actions engagées par la CGECI, la création de deux commissions : l'une pour la gouvernance et la responsabilité sociétale, l'autre pour la qualité et le respect de l'environnement. C'est dire que le patronat ivoirien milite pour une responsabilité

sociétale dans les entreprises visant à faire reculer la corruption et à améliorer l'environnement des affaires, ainsi que pour la promotion du concept d'éthique et de morale. Ces questions sont une priorité pour Jean-Marie Ackah, qui considère que, « avec la mondialisation

de l'économie, les standards de gestion tendent à s'imposer à toutes les économies. Il n'est plus à démontrer l'importance de ces questions dans les échanges commerciaux : cacao responsable, commerce équitable, traçabilité des produits, « processus de Kimberley » contre la vente de diamants issus de zones en conflit, etc. Dès lors, les partenaires au développement accordent une attention toute particulière aux questions de gouvernance durable et d'éthique dans leurs relations avec les États et le secteur privé. »

Louise Bibalou-Durand

## Le CGECI milite pour une responsabilité sociétale des entreprises visant à faire reculer la corruption.

être consacrée à la problématique de l'environnement des affaires avec comme thème : « Environnement des affaires : quels modèles à privilégier pour le développement des entreprises en Afrique ? ».

Quant au paradoxe des PME locales qui n'ont encore, hélas, ni le poids ni la dimension de la puissante économie de Côte d'Ivoire, Jean-Marie Ackah relève : « Elles restent confrontées à des problèmes structurels de compétitivité liés aux coûts des facteurs de production dont l'énergie, l'eau, les intrants importés, ainsi qu'au manque de performance logistique et à la faible



# « LES ENTREPRISES AFFILIÉES À LA CGECI GÉNÈRENT UN CA DE PLUS DE 18 000 MILLIARDS DE FCFA »

*Jean-Marie Ackah, président du patronat ivoirien, donne un aperçu du bilan des actions du patronat ivoirien, notamment sur les réformes déjà lancées par son équipe en deux ans et demi d'exercice. Il fait aussi le point sur le forum « La Finance s'Engage » axé sur les financements à destination des PME.*

Élu à la tête de la plus grande organisation patronale ivoirienne en octobre 2016, vous avez déclaré vouloir être une force de proposition auprès du gouvernement, avec l'objectif affiché d'améliorer le climat des affaires. Quelles sont les propositions que vous avez déjà eu à défendre ?

**Jean-Marie Ackah :** La CGECI est un acteur majeur qui impulse le dialogue public-privé en Côte d'Ivoire car elle bénéficie de la confiance des acteurs gouvernementaux en raison de sa représentativité et de la qualité de son plaidoyer. Aujourd'hui, le patronat ivoirien fédère vingt-six organisations professionnelles et près de 170 entreprises membres directs de tous les secteurs d'activités : agriculture, mines, industrie, BTP, banque, assurance, commerce et services. Ces entreprises génèrent actuellement un CA consolidé de plus de 18 000 milliards de FCFA, soit l'équivalent du PIB de la Côte d'Ivoire. Elles emploient plus de 300 000 personnes et elles contribuent à hauteur de 80 % aux recettes fiscales de l'État.

La CGECI demeure l'interlocutrice principale des pouvoirs publics, des organisations syndicales de travailleurs et de nombreux tiers pour tous les sujets portant

l'ensemble du secteur privé : le réaménagement de l'annexe fiscale à la loi des finances 2018 à la suite de la demande du secteur privé, la définition du programme de construction et d'accélération des champions nationaux, la mise en place d'un cadre de dialogue avec le gouvernement afin de poursuivre et mener jusqu'à son terme le processus de réforme fiscale, la poursuite du remboursement de la dette intérieure grâce aux efforts du gouvernement, la prise en compte par le gouvernement des préoccupations du secteur privé, l'élaboration du livre blanc sur l'industrialisation de la Côte d'Ivoire qui sera remis au chef de l'État dans les prochaines semaines, des négociations menées avec le gouvernement sur la tarification de l'électricité industrielle, la pleine implication du secteur privé (CGECI) dans le programme du Millénium Challenge Corporation (MCC), et bien d'autres actions.

**Qu'en est-il de vos actions visant à promouvoir le développement des entreprises ?**

Pour ce qui concerne le développement des entreprises, plusieurs actions ont été menées : l'accompagnement des entreprises dans leur souhait d'élargir leurs marchés extérieurs à travers l'organisation de missions économiques dans la sous-région, comme la mission économique en Guinée en 2017, la signature de partenariat avec des universités internationales de renom comme HEC Paris, la mise en œuvre de programmes de formation pour les dirigeants d'entreprises, la création et l'animation d'un Centre d'appui au développement des entreprises (CADE) qui pilote des projets liés au renforcement des capacités, à l'amélioration de la compétitivité ou à l'efficacité énergétique, etc.

**« Dans le classement Doing Business 2019, la Côte d'Ivoire est passée du 127<sup>e</sup> rang mondial en 2018 au 44<sup>e</sup> pour l'accès au crédit. »**

sur l'amélioration de l'environnement des affaires, la promotion des initiatives privées et de l'entrepreneuriat ainsi que la facilitation du dialogue entre les différents partenaires sociaux. Comme résultat, des avancées notables ont été obtenues ces dernières années pour

**Quelles sont les autres réformes prioritaires que vous souhaitez mettre en avant durant le reste de votre mandat ?**

Tous ces projets visent la promotion de l'entrepreneuriat en vue d'une densification du tissu d'entreprises ivoiriennes. Les acquis sont indéniables, mais nous souhaitons poursuivre l'œuvre d'accompagnement des PME, diversifier notre offre d'appui, organiser d'avantage d'activités de mise en relation d'affaires et continuer à représenter les entreprises ivoiriennes. Au vu des objectifs que nous nous assignons, nous orienterons les actions à venir autour de trois axes principaux : participer au renforcement des capacités des membres de la CGECI en leur proposant des services répondant à leurs besoins, créer les conditions d'une meilleure densification du tissu des entreprises ivoiriennes, en particulier des PME-PMI, afin de permettre l'écllosion de champions nationaux et régionaux, et enfin consolider notre rôle de force de proposition au gouvernement et aux partenaires au développement. Nous savons que les attentes du secteur privé sont nombreuses, mais il s'agit prioritairement d'améliorer le climat des affaires, de favoriser les performances locales et de faciliter l'accès au financement. Nous y parviendrons grâce à l'engagement de tous et à l'implication de chaque acteur.

**La CGECI a-t-elle les ressources financières nécessaires pour mener à bien ces chantiers ?**

La CGECI se porte globalement bien aujourd'hui. Elle a les moyens de sa politique pour mener à bien les chantiers sur lesquels elle s'est engagée. Mais nous pensons que des efforts peuvent être faits pour générer davantage de ressources propres et travailler avec les partenaires techniques et financiers qui ont de nombreux programmes d'appui au secteur privé.

**S'agissant de la question récurrente de l'accès au financement pour les PME, la 3<sup>e</sup> édition du forum « La Finance s'Engage » organisée par la Commission de développement et financement des PME de la CGECI en septembre 2018 a-t-elle pu mobiliser autant de ressources financières que les deux précédentes éditions ? Dans le classement Doing Business 2019, la Côte d'Ivoire est passée du 127<sup>e</sup> rang mondial en 2018 au 44<sup>e</sup> pour l'accès au crédit. Cela représente 83 places gagnées. C'est la preuve que l'accès au financement s'améliore en Côte d'Ivoire. Et c'est également la preuve qu'une initiative comme « La Finance s'Engage », orga-**



Jean-Marie Ackah,  
président de la Confédération  
générale des entreprises  
de Côte d'Ivoire.

nisée avec l'appui de Entrepreneurial Solution Partners (ESP), a toute sa raison d'exister car elle contribue à impacter positivement la transformation de l'écosystème financier et le paradigme de l'accès au financement.

**Au bout de 3 éditions, « La Finance s'Engage » est-elle en voie de pérennisation ? Avez-vous des exemples concrets de financements de projets d'entreprises réussis dans différents secteurs d'activités ?**

La dernière édition de « la Finance s'Engage » a mobilisé 40 institutions qui représentent plus de 90 % du marché du crédit. « La Finance s'Engage » s'est imposée aujourd'hui comme une plate-forme incontournable pour trouver des solutions à la problématique du financement. Notre programme pilote de renforcement de capacités en cours nous permettra lors de l'édition 2019 de présenter des exemples précis de financement. Pour l'heure, nous notons que pour corriger ces lacunes, l'État a mis en place des institutions comme l'Agence CI-PME. Cette agence était une des recommandations de la Loi Phœnix adoptée il y a quelques années et qui, selon nous, contient effectivement les mesures qui peuvent aider à régler le problème des PME. De son côté, le secteur privé joue sa partition en organisant notamment des activités dédiées aux PME : La Finance s'Engage, les Journées conseil PME, etc.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*

# « LES INDUSTRIELS SONT EN MANQUE DE PERSONNEL FORMÉ »

*Pour Jean-Louis Menudier, à la fois PDG d'UNIWAX et président de l'Union des grandes entreprises industrielles de Côte d'Ivoire (UGECI), composante majeure de la CGECI, principale organisation patronale du pays, si la Côte d'Ivoire veut émerger rapidement, il lui faut une meilleure gouvernance économique du monde des affaires.*

**Quelles sont les conditions requises pour être l'un des 28 membres de l'UGECI, pourquoi en compte-t-elle seulement 28 et comment fonctionne-t-elle ?**

**Jean-Louis Menudier :** L'UGECI, comme son nom l'indique, est l'Union des grandes entreprises industrielles de Côte d'Ivoire, ce qui inclut les entreprises agro-industrielles. Pourquoi 28 ? Simplement parce qu'il n'y a pas beaucoup de grandes entreprises industrielles dans ce pays qui, pourtant, regorge de potentialités puisque de grandes sociétés internationales ont récemment ouvert des filiales en Côte d'Ivoire. Je pense à Heineken et Nexans, qui nous ont fait passer de 23 à 28 entreprises au fil des ans. Les deux critères minimum pour adhérer à l'UGECI sont d'avoir au moins 10 milliards de FCFA de chiffre d'affaires par an et d'exercer une activité industrielle. Nous sommes donc 28, et chaque dirigeant d'entreprise de ce groupe de 28 est d'office administrateur de l'UGECI. Au moment de la création de cette organisation patronale il y a presque douze ans, où nous étions quatre, nous avions la volonté de nous doter d'un outil efficace en matière de défense des intérêts des membres, et où les patrons s'impliquent eux-mêmes. Nous ne voulions pas avoir affaire à des adjoints délégués dans des réunions qui n'en finissent pas, mais souhaitions au contraire que la moindre réunion soit efficace, en présence des patrons en personne qui valident nos décisions. Voici, résumé schématiquement, le mode de fonctionnement de l'UGECI, avec un conseil d'administration qui se réunit quatre fois par an et une assemblée générale qui se tient une fois par an.

**Quel mécanisme de financement a été mis en place pour assurer l'autonomie financière de l'UGECI ?**

Nous ne fonctionnons qu'avec nos propres cotisations. Nous avons fixé un niveau de cotisations qui correspond à nos besoins : elles sont relativement élevées par rapport à d'autres structures similaires.

*Jean-Louis Menudier, président de l'Union des grandes entreprises industrielles de Côte d'Ivoire.*





Aujourd'hui, la cotisation réclamée à chaque membre de l'UGECI est de 10 millions par an. Pour l'année 2019, le budget de fonctionnement pour les 28 membres est de l'ordre de 280 millions de FCFA. Nous sommes d'ailleurs en train de renforcer les capacités du budget de fonctionnement de l'UGECI face aux défis qui se présentent aux industriels d'aujourd'hui, comme les problématiques nouvelles de meilleure protection de l'environnement de façon générale, pas seulement celui du climat des affaires, et qui font appel à de nouvelles compétences comme, par exemple, la formation. L'UGECI a notamment une direction exécutive avec une équipe animée par une directrice exécutive, d'où ce budget certes conséquent mais accepté par tous les membres sans aucun problème.

**Quelles sont les relations de l'UGECI avec le gouvernement, notamment en matière de réformes sur l'environnement des affaires ?**

L'UGECI est considérée par le gouvernement comme une plate-forme importante et intéressante pour discuter des projets et des problématiques liées aux questions industrielles. Nous sommes très souvent conviés non

**« L'UGECI est conviée non seulement par le gouvernement, mais aussi par les bailleurs de fonds pour échanger sur les principaux sujets économiques du moment. »**

seulement par le gouvernement, mais aussi par les bailleurs de fonds pour échanger sur les principaux sujets économiques du moment ainsi que sur les perspectives et les nouveaux textes de lois, et pratiquement toujours en parallèle avec la CGECI.

**Quels sont les secteurs les plus attractifs pour l'investisseur potentiel ?**

C'est bien évidemment le secteur agricole. Il faut absolument que l'on fasse ce que l'on rêve tous de faire ici depuis tant d'années : transformer notre matière première. Arrêter de vendre des matières premières à des cours fixés de façon que je ne souhaite pas qualifier. Franchement, la Côte d'Ivoire a des atouts et les capacités de parvenir à la transformation. Certes, parfois, nous n'avons pas toutes les conditions pour lancer les processus de transformation, mais le gouvernement se doit de jouer son rôle en améliorant le climat des affaires afin de rassurer davantage l'investisseur potentiel qui serait intéressé pour venir développer une transformation agricole industrielle en Côte d'Ivoire.

En outre, il faudrait aussi faire en sorte de pérenniser l'activité de ces investisseurs : on ne peut pas faire venir un investisseur et changer les règles du jeu pendant sa période d'installation. Globalement, cela participe d'une amélioration générale du climat des affaires qui a déjà, on doit aussi le reconnaître, bien évolué ces sept dernières années. Mais il faut accélérer le processus si l'on veut émerger rapidement : il nous faut une meilleure gouvernance économique du monde des affaires afin de rassurer les investisseurs potentiels sur la sécurité de leurs investissements et sur les personnes qui s'en occupent.

**En termes d'employabilité et de formation continue, dans quels secteurs se situent les demandes les plus fortes ? Existe-t-il des structures adaptées pour répondre au mieux aux besoins des entreprises ?**

Je pense qu'il y a une grosse lacune dans le domaine de la formation. Ce n'est pas nouveau. Le fossé a continué à se creuser ces dernières années. J'ai le sentiment que l'on n'a pas fait les efforts nécessaires depuis la dernière crise que l'on a connue, y compris durant la période post-crise, pour remettre à niveau le secteur de la formation et le développer en rapport avec les attentes des entreprises.

Les industriels sont en manque de personnel formé. Certains, comme chez UNIWAX, société que je dirige, ont créé leur propre centre de formation en interne. Mais ce n'est pas la bonne réponse ni la solution pour le long terme. Il faut qu'il y ait des structures dédiées

de manière plus générale aux métiers de l'industrie. Certes, ce sont des processus qui se mettent actuellement en place. On observe que certains programmes du Millennium Challenge Corporation (MCC) sont consacrés à l'employabilité des jeunes et à la productivité des entreprises. À l'UGECI, nous projetons de soumettre, dans le cadre de ces programmes, un projet de centre de formation dédié aux métiers de l'industrie. Nous avons grand besoin de tous ces métiers de base de l'industrie : électriciens, fraiseurs, automaticiens, instrumentistes, etc. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de mal à trouver cette main-d'œuvre de bonne qualité.

**Croyez-vous en la Côte d'Ivoire ?**

Oui, j'y crois fermement. Je suis ivoirien et fier de l'être. Je pense qu'on va y arriver. C'est une question de volonté commune du plus grand nombre. Mais la clé du succès de notre pays reste l'amélioration de la gouvernance économique et la lutte contre l'impunité à tous les niveaux.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*

PAGNE À LA DEMANDE

# ENFIN NOTRE UNIFORME EN PETITE QUANTITÉ !

SIMPLE  
RAPIDE  
À PARTIR  
D'UN PAGNE



Vous aussi vous rêvez d'un pagne qui vous ressemble ?  
Rendez-vous sur [www.uniwax.com](http://www.uniwax.com)

- 1 Cliquez sur l'onglet « personnalisation », sélectionnez votre motif parmi un large choix de dessins et thèmes.
- 2 Choisissez sa ou ses couleurs. Vous pourrez également, si vous le souhaitez, y ajouter une photo et/ou du texte.
- 3 Vous avez le pagne parfait ? Ajoutez-le au panier et validez votre commande **en payant en ligne via carte bancaire ou Mobile Money.**
- 4 Vous serez livré dans un délai de 5 jours minimum dans le point relais de votre choix.

2 700 FHT  
LE YARD



Cliquez sur [www.uniwax.com](http://www.uniwax.com)

 2254 9090

Révèle l'élégance africaine





# SOUTIEN ACCRU AUX PME

Pour soutenir la compétitivité des PME et des start-up, plusieurs dispositifs, parmi lesquels des programmes dédiés aux femmes chefs d'entreprise, ont été élaborés. La formation professionnelle, en liaison avec le secteur privé, vise aussi à s'adapter aux priorités des entreprises.

Le bilan des actions de soutien aux PME mis en avant par Souleymane Diarrassouba, ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, n'est pas négligeable. Y figure la création de l'Agence Côte d'Ivoire PME, aujourd'hui en charge de la promotion des PME et qui est dotée d'un incubateur, Dream Factory (lire l'encadré ci-contre). S'ajoutent à cette agence différents travaux réalisés pour la mise en place d'un fonds de garantie destiné aux PME ainsi que d'un statut de l'entrepreneur. En outre, fin 2017, la commande publique en faveur des PME atteignait

**Fin 2017, la commande publique en faveur des PME atteignait 42 %, pour une norme située auparavant à 20 %.**

42 %, pour une norme située auparavant à 20 %. Une action spécifique a été déployée à l'endroit des femmes, notamment dans le cadre de la politique de promotion du genre et de l'autonomisation des femmes. Le ministre Diarrassouba souligne la création, en partenariat avec un établissement bancaire, d'un fonds de 5 milliards de FCFA en faveur des femmes entrepreneures, et d'une convention de 10 milliards de FCFA avec un autre établissement bancaire pour le financement des PME dirigées par ces femmes.

Par ailleurs, le ministère du Commerce porte pour le compte de l'État ivoirien le Programme de gouvernement ouvert (Open Government Partnership) prévoyant une participation des citoyens et de la société civile aux décisions portant sur le budget et sur la lutte contre la corruption. En matière de civisme fiscal, rappelons qu'en 2018, une étude de la BAD réalisée en collaboration avec la CNUCED révélait une perte fiscale de 26 000 milliards de FCFA par an en Afrique de l'Ouest. Une autre étude publiée en janvier 2019 fait également état d'une perte fiscale de plus de 12 milliards de FCFA par jour pour la sous-région. Pour réduire ces effets dans son pays, le ministre Diarrassouba a lancé le Programme de vérification de la conformité (VOC). « Il a débuté avec une phase pilote le 15 février 2019 et aura une efficacité entière à terme. Sa mise en œuvre optimale

permettra de réduire fortement les effets néfastes de la fraude, de la contrebande, de la contrefaçon et de la concurrence déloyale, et ainsi d'assainir le marché », indique le ministre.

Autre chantier et pas des moindres, la formation professionnelle, et ce en liaison avec le secteur privé pour élaborer des parcours adaptés aux priorités des entreprises. La formation par apprentissage est désormais une priorité de l'enseignement professionnel, avec la construction en cours d'une bonne dizaine de centres de formation professionnelle. Se voulant complet sur ce dossier, le ministre Diarrassouba d'ajouter : « Le programme de restructuration et de mise à niveau que nous mettons en œuvre, notamment dans le cadre du Projet d'appui à la compétitivité du secteur industriel (PARCSI) avec le soutien de la BAD, permet de renforcer les compétences des cadres des PME.

L'Agence pour le développement de la compétitivité industrielle (ADCI) assiste les entreprises en difficulté en mettant à leur disposition différentes expertises. La société ivoirienne de développement technologique I2T forme également des techniciens à l'utilisation optimale des unités industrielles. »

Louise Bibalou-Durand

## Dream Factory, incubateur de start-up

Dream Factory est l'incubateur d'Abidjan dont les activités ont été officiellement lancées le 9 août 2018. Géré par l'Agence Côte d'Ivoire PME (CI-PME), Dream Factory offre une diversité de services à l'écosystème entrepreneurial et innovant de Côte d'Ivoire en proposant aux start-up et PME un accompagnement stratégique, opérationnel et financier. « Il s'agit de l'incubation, qui consiste en la conduite de programmes d'incubation en propre ou d'hébergement de programmes avec des partenaires, ainsi que de l'intelligence collective qui permettra l'organisation de rencontres de formation et d'information axées sur les thématiques de l'innovation, et surtout sur les technologies de l'industrie 4.0 », explique le ministre Diarrassouba. Pour 2018, Salimou Bamba, directeur général de l'Agence CI-PME, envisageait d'incuber une trentaine d'entreprises et d'organiser un camp de vacances numériques avec pour objectif de vulgariser les TIC auprès d'enfants âgés de 8 à 15 ans.



# « LA CÔTE D'IVOIRE A GAGNÉ 55 PLACES AU DOING BUSINESS DEPUIS 2013 »

*Souleymane Diarrassouba, ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, défend son bilan en matière de lutte contre la vie chère et rappelle les actions du gouvernement visant à renforcer l'attractivité du climat des affaires ainsi que la promotion des PME et des start-up.*



*Souleymane Diarrassouba, ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME.*

**En matière de lutte contre la vie chère, quel bilan pouvez-vous dresser depuis votre entrée au gouvernement le 11 janvier 2017 ?**

**Souleymane Diarrassouba :** À notre prise de fonctions, nous avons mis la lutte contre la vie chère au cœur de nos actions. Nous avons élaboré une stratégie portant en priorité sur l'alimentation, le transport et le logement, avec des préconisations immédiates et à moyen terme. Nous avons donc renforcé le cadre institutionnel avec notamment le Conseil national de lutte contre la vie chère et l'opérationnalisation en quasi-juridiction de la Commission de la concurrence. Les équipes de surveillance du marché ont été renforcées et des actions menées pour diffuser les informations sur les prix et établir un partenariat durable avec les associations de consommateurs. Les études portant création d'une dizaine de marchés de gros et d'une trentaine de marchés de détail sont finalisées et l'on a lancé le processus de délivrance de la carte de commerçants qui permettra de créer le fichier national des commerçants et constituera un levier pour financer leurs activités et les amener à migrer de l'informel vers le formel.

**Au classement Doing Business 2019, votre pays est passé de la 139<sup>e</sup> à la 122<sup>e</sup> place pour l'attractivité aux investissements. Quelles actions du gouvernement justifient cette évolution et quel impact va-t-elle avoir sur le climat des affaires ?**

Je voudrais rappeler que depuis 2012, le gouvernement a initié d'importantes réformes pour améliorer l'environnement des affaires et promouvoir les initiatives privées nationales et internationales, et elles se poursuivent. Il s'agit notamment du Guichet unique de formalités des entreprises avec la réduction des délais et des coûts, de la création du tribunal et de la cour d'appel de commerce d'Abidjan, de la mise en place du groupe de travail de suivi des indicateurs du Doing Business ainsi que de la Haute Autorité pour

la bonne gouvernance et de la Cour des comptes, de l'adoption de la loi sur le code de transparence des finances publiques, de la création du Guichet unique du commerce extérieur, et enfin de la réforme du cadre institutionnel et réglementaire des PPP (partenariats public-privé).

La Côte d'Ivoire a gagné 55 places depuis 2013 et elle s'est repositionnée parmi les dix meilleurs pays réformateurs dans le monde au titre du Doing Business 2019, ce qui explique son attractivité et son taux de croissance

### « La carte professionnelle permettra aux commerçants de bénéficier des avantages fiscaux et sociaux. »

de 9 % en moyenne de 2012 à 2016, et de 8 % depuis 2017. Cette croissance créatrice d'emplois et de valeur ajoutée est l'une des plus rapides au monde. Le gouvernement travaille cependant à la rendre plus inclusive par la promotion de l'entrepreneuriat, des PME et des start-up ainsi que par différents programmes sociaux. De plus, le nouveau code d'investissements 2018 vient ajouter à l'attractivité de notre pays, notamment pour des secteurs prioritaires : agriculture, industrie, santé, hôtellerie et éducation.

#### D'ici à 2020, quelles sont les priorités inscrites sur votre feuille de route ?

Au titre du commerce intérieur, le département se dotera d'une stratégie de modernisation. Nous allons délivrer aux commerçants la carte professionnelle qui leur permettra de bénéficier des avantages fiscaux et sociaux. Nous procéderons aussi à la surveillance du

marché et à la promotion des instruments de mesures conventionnels. Nous achèverons la réforme de l'Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers (OCPV) pour réguler la vente à l'exportation et créer un système d'information sur l'offre et la demande. Enfin, le commerce électronique fait également partie de nos priorités pour professionnaliser ce secteur et renforcer la confiance des clients avec des transactions sécurisées. Au titre du commerce extérieur, nous allons reprendre le Guichet unique du commerce extérieur, implémenter le VOC (vérification de la conformité), déployer la Stratégie nationale des exportations et mettre en place l'agence Côte d'Ivoire Export, appliquer les différents accords comme l'AGOA avec l'organisation du 18<sup>e</sup> Forum en août 2019, l'Accord de partenariat économique intérimaire et la zone de libre échange continentale africaine

en liaison avec le secteur privé, et enfin préparer les accords avec la Grande Bretagne après le Brexit.

Au niveau de l'industrie, nous allons mettre en œuvre le Programme de développement industriel inclusif et durable (PCP) en liaison avec l'ONUDI, poursuivre les mesures sectorielles en faveur de la transformation de nos matières premières et de la diversification de notre tissu industriel relativement au montage, notamment, de l'automobile, des matériaux de construction, de l'industrie pharmaceutique, etc.

Nous poursuivrons l'application des mesures transversales de réhabilitation (Koumassi et Vridi) et de développement des infrastructures industrielles (Abidjan, Yamoussoukro, Bonoua, Aboisso, Bouaké, Korhogo, Bondoukou, Séguéla, etc.), notamment des 940 hectares de PK24. Nous allons aussi promouvoir la qualité des normes et la lutte contre la contrefaçon, et lancer la campagne d'inspection des industries en matière d'hygiène et de salubrité. Seront également renforcées les différentes structures d'appui à la compétitivité et la mobilisation de ressources auprès de PTF (partenaires techniques et financiers) en liaison avec le ministère en charge des Finances ou du Plan. S'agissant des PME, nos actions porteront notamment sur la restructuration et la mise à niveau à travers le PARCSI ainsi que sur la promotion de l'innovation et du développement technologique. Les autres actions initiées seront mises en œuvre par le secrétariat d'État en charge de la Promotion des PME en vue de booster en leur faveur la commande publique, la sous-traitance et l'opérationnalisation du fonds de garantie.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*

## Bio

Souleymane Diarrassouba, 48 ans, marié et père de 4 enfants, était jusqu'à sa nomination, le 12 janvier 2017, comme ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, directeur général du groupe Atlantic Business International (ABI), filiale du groupe Banque centrale populaire du Maroc. ABI est la holding financière, de contrôle et de développement des entités Banque Atlantique & Assurance de l'Afrique subsaharienne, 3<sup>e</sup> groupe bancaire de l'UEMOA.

Titulaire d'un diplôme d'études supérieures de banque du Conservatoire national des arts & métiers de Paris, d'une maîtrise de sciences de gestion option finance de l'université nationale de Côte d'Ivoire et d'un DESS en audit et contrôle de gestion de la même université en partenariat avec l'université Paris-XII Val-de-Marne, il est également certifié Advanced Management Program de la MDE Business School, en partenariat IESE Business School Barcelone.

Souleymane Diarrassouba a été élevé au rang de chevalier de l'ordre national de la République de Côte d'Ivoire et d'officier dans l'ordre du Mérite agricole.

# « NOS SERVICES D'APPUI S'ÉTENDRONT AU PLUS GRAND NOMBRE DE PME »

*Faman Touré, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), rappelle que dans son pays les opportunités sont ouvertes au monde entier et que le rôle de son institution est d'accompagner les PME à être compétitives vis-à-vis des firmes internationales pour profiter des marchés.*

**Quel bilan pouvez-vous dresser de vos actions et priorités immédiates depuis votre élection en 2016 en qualité de président de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire ?**

Faman Touré : Au moment où nous avons pris fonction, en 2016, nous avons trouvé une institution consulaire dans une bonne dynamique au plan de la qualité de son offre de services aux entreprises, notamment grâce au compagnonnage, qui a eu pour effet d'accroître et de diversifier les services d'appui et de formation. De nouveaux packs de services ont été conçus et proposés aux PME. Cependant, l'institution avait deux grands défis à relever, l'accroissement de ses ressources financières et l'amélioration de son image auprès du monde économique, voire la reconquête de sa notoriété vis-à-vis des entreprises et des pouvoirs publics. Pour faire face à ces défis, nous avons organisé à Grand-Bassam en novembre 2016 les assises

de la CCI-CI : elles ont permis d'adopter la vision de faire d'elle un acteur majeur de l'émergence et de la promotion des entreprises. Des axes stratégiques ont été également définis à partir de cette vision. Sur cette base, nous avons poursuivi le développement des services d'appui aux entreprises par l'accroissement de leur nombre et l'amélioration de leur qualité. Les actions de formation continue et initiale ont également été renforcées suivant la même logique. Nous avons procédé en outre à la modernisation des services concédés : le transit routier inter-États, le pesage et la gestion du Programme national de sécurisation des factures normalisées avec plus de dématérialisation et l'introduction de la démarche qualité.

Au plan institutionnel, l'objectif d'étendre le réseau des partenaires nous a conduits à nouer plusieurs alliances avec des structures techniques, des partenaires au développement et des organismes étatiques afin d'accroître les capacités d'intervention de la CCI-CI dans tous les

domaines. Par ailleurs, l'appui apporté au gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique de développement économique a considérablement amélioré l'image de notre institution vis-à-vis des pouvoirs publics. Des activités et projets majeurs tels que les journées promotionnelles du Portugal en Côte d'Ivoire, les symposiums sur la mangue et le manioc, et le premier Forum économique du TAC ont été menés dans le cadre d'un partenariat public-privé. Au plan international, la CCI-CI milite activement dans les organisations consulaires comme la Conférence permanente des Chambres consulaires

**« Nous accompagnons les PME à se structurer et à se développer pour pouvoir soutenir la compétition avec toutes les entreprises installées en Côte d'Ivoire. »**

africaines et francophones, la Fédération ouest-africaine des Chambres de commerce et la Chambre de commerce régionale de l'UEMOA.

**Vous avez déclaré vouloir faire de la CCI-CI le creuset du développement du secteur privé ivoirien et être la courroie de transmission entre les entreprises et l'État. Comment avez-vous matérialisé ce rôle ?**

La CCI-CI est l'intermédiaire entre l'État et le secteur privé. Notre rôle consiste à donner des avis consultatifs et à interpeller l'État sur tous les sujets relatifs aux activités du secteur privé. Par ailleurs, nous encourageons et aidons les entreprises du secteur privé ivoirien à saisir les opportunités que crée le gouvernement lors des actions de développement tels que les grands travaux d'infrastructures. La mission de la CCI-CI consiste aussi à accompagner les PME à se structurer et à se développer pour pouvoir soutenir la compétition avec toutes les entreprises installées en Côte d'Ivoire.



**La CCI-CI a récemment abrité un atelier d'information sur l'investissement intitulé « Le Liberia est ouvert et prêt pour les affaires ». Quels espoirs placez-vous dans la mission économique d'exploration au Liberia prévue en 2019 ?**

Par principe, une mission économique exploratoire vise à identifier, sur un territoire donné, les opportunités d'affaires à saisir. Concernant le pays frère du Liberia, la rencontre que vous mentionnez a permis de détecter des secteurs pour lesquels il existe une possibilité de coopération commerciale. La mission permettra d'apprécier concrètement la situation du terrain. La délégation libérienne que nous avons reçue nous avait indiqué que tout était à refaire. Les domaines mis en exergue sont le logement, la construction, la formation, l'agro-industrie, la santé, l'hôtellerie, le transport, etc.

**Quelles vont être vos actions de renforcement des capacités de financement pour les PME ivoiriennes ?**

La CCI-CI dispose déjà de services d'appui dans ces différents domaines depuis plusieurs années. Nos actions consistent maintenant à les étendre au plus grand nombre de PME tout en les adaptant à l'évolution de l'environnement des entreprises. Nous avons opté pour un accompagnement de proximité des PME en les sensibilisant sur les sources alternatives de financement et en les formant aux nouvelles approches pour mieux appréhender les relations avec leurs banquiers à travers un produit nouveau, « les master class de la finance ».

**Vu le dynamisme actuel du secteur touristique ivoirien, que peuvent apporter les événements à l'initiative de la CCI-CI tels que le prix ivoirien du meilleur établissement hôtelier ou le programme de professionnalisation des restaurants et maquis ?**

La CCI-CI travaille de façon spécifique sur le tourisme. Un service est consacré à ce secteur qui souffre de la faiblesse des capacités d'accueil et de la qualité de service. On estime à près de 3 000 chambres au total les capacités d'accueil des hôtels de 2 étoiles et plus à Abidjan, ce qui est largement insuffisant lors de grands événements comme la coupe d'Afrique des Nations. Pour y remédier, la CCI-CI mène des actions à travers le conseil, le renforcement de capacités des hôteliers et des restaurateurs, la formation et l'accompagnement.

**Avec votre nouvelle équipe, quelles innovations et quel sang neuf avez-vous apportés dans votre gouvernance à la CCI-CI depuis plus de 2 ans ?**

L'équipe que constituent les élus et les permanents pour cette mandature a une vision commune du mode de gouvernance le plus efficace pour la CCI-CI. Un accent a été mis depuis notre arrivée sur la gestion participative. Elle se traduit par le fonctionnement effectif du bureau, des assemblées générales, du commissariat aux comptes et des commissions de travail. La mise en œuvre intégrale des dispositions statutaires est le premier gage de bonne gouvernance de l'institution. Enfin, l'utilisation généralisée des technologies de l'information et de la communication dans tous les actes de la CCI-CI améliore la rigueur et la transparence dans la gestion.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*



*Faman Touré, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire.*

# « LE CCESP ŒUVRE À LA MÉDIATION ENTRE L'ÉTAT ET LE SECTEUR PRIVÉ »

*Mariam Fadiga Fofana, secrétaire exécutive du Comité de concertation État-secteur privé (CCESP), indique que sa structure est engagée auprès de la Banque mondiale et de la Coopération américaine dans un programme qui ambitionne d'accroître la part de la production locale dans l'approvisionnement des enseignes internationales implantées en Côte d'Ivoire.*

**Quelles sont les missions du Comité de concertation État-secteur privé (CCESP), comment est-il structuré et quel est son mécanisme de financement ?**

**Mariam Fadiga Fofana :** En juin 2013, l'État ivoirien a procédé à la redynamisation du Comité de concertation État-secteur privé (CCESP) en le plaçant sous l'autorité du Premier ministre et sous la tutelle technique du ministère de l'Économie et des Finances afin de traduire l'engagement de l'exécutif au plus haut niveau. Notre mission principale est d'organiser la médiation entre l'État et le secteur privé, et ce au niveau national. À ce titre, le CCESP bénéficie de l'appui de l'État et a pu compter sur l'accompagnement des partenaires techniques financiers (UEMOA, CEDEAO, groupes de la BAD et de la Banque mondiale) pour la mise en œuvre de certains projets. Le CCESP comprend trois organes : le Conseil de concertation (CC), organe de décision présidé par le Premier ministre, le Comité technique de concertation (CTC), instance d'arbitrage présidée par le ministre en charge de l'Économie et des Finances, avec pour premier vice-président le ministre

en charge de l'Industrie, et enfin le Secrétariat exécutif (SE), unité opérationnelle et d'animation au quotidien.

**Pourquoi le CCESP a-t-il fait une pause en 2018 dans l'organisation de la Journée nationale du partenariat (JNP) initiée en 2015 ? Quel bilan pouvez-vous tirer des trois dernières éditions et quelles innovations prévoyez-vous pour 2019 ?**

L'organisation des JNP répond à la nécessité de faire le point sur les relations entre l'État et le secteur privé, et de définir les perspectives suivant un agenda conjoint entre les deux parties. Au cours des trois premières éditions (2015, 2016 et 2017), des chantiers importants ont été ouverts : l'Initiative pour le développement des PME (INPME) consacrée au besoin de financement des PME, la stratégie nationale de dialogue public-privé (DPP) en collaboration pour relever les défis inhérents au DPP en Côte d'Ivoire, la promotion du DPP à l'échelle sous-régionale de l'UEMOA, et enfin la formulation d'une stratégie nationale de transition vers l'économie formelle. Au regard de l'ensemble des chantiers ouverts, il était impérieux de marquer une courte pause en vue d'une évaluation et pour préparer l'édition 2019. Dans cette perspective, les réflexions de la 4<sup>e</sup> édition devront tourner autour du « Partenariat État-secteur privé face au défi permanent du développement socio-économique et de la croissance inclusive », au vu de l'ampleur des défis liés à l'inclusion économique. L'innovation pour la JNP 2019 sera l'organisation de sessions d'échanges parallèles après les panels autour de sous-thématiques.

**Quel bilan peut-on dresser à ce jour de l'action du CCESP dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et du dialogue entre l'État et le secteur privé ?**

## Bio

Secrétaire exécutive du Comité de concertation État-secteur privé, Mariam Fadiga Fofana est devenue, à force de persévérance et d'abnégation, l'icône du dialogue entre l'État et le secteur privé en Côte d'Ivoire. Diplômée de l'ESCA de Yamoussoukro et de l'Advanced Management Program du MDE Business School de l'IESE de Barcelone, cette femme battante a su remettre en selle la concertation permanente entre l'État et le secteur privé mise à mal par une décennie de crise socio-politique.

Elle intègre l'administration publique dès 2006 en qualité de conseiller technique au ministère du Commerce, puis est affectée au ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, où elle initie en 2008 la première édition du Salon international des métiers d'Abidjan (SIMA). Ajoutons que depuis février 2016, elle est présidente fondatrice de l'African Women Initiatives (AWI), une structure qui a pour mission d'accompagner les femmes africaines dans leur recherche d'autonomisation, contribuant ainsi au mieux-être de leur famille et à leur ascension sociale.

Depuis sa redynamisation, le CCESP œuvre avec beaucoup de succès à la médiation autour des préoccupations conjoncturelles et structurelles du secteur privé. Les outils statutaires (CC, CTC) concourent à apporter les réponses idoines aux préoccupations du secteur privé. Dans ce cadre, ces dernières années, en liaison

« *L'expérience du CCESP est appréciée au-delà des frontières ivoiriennes.* »

avec les ministères techniques compétents, de nombreux dossiers ont connu des avancées significatives. Ce sont notamment la gestion de la dette intérieure fournisseurs, la révision consensuelle des redevances de terrains industriels, les préoccupations liées à la fiscalité et à la parafiscalité, etc. À côté de ces outils statutaires, des outils opérationnels ont vu le jour. Ainsi, les rencontres sectorielles, cadres d'échanges qui réunissent les groupements et organisations professionnels privés d'un secteur d'activité donné et les administrations concernées par leurs problématiques, sous la présidence du ministre en charge dudit secteur, auront permis de visiter les secteurs du tourisme, du pétrole et de l'énergie, de la construction et de l'urbanisme, de l'agriculture ainsi que des transports, pour de meilleurs résultats économiques. Par ailleurs, avec l'apport des organisations du secteur privé et des partenaires techniques et financiers (PTF), nous avons pu résoudre la question récurrente de l'appropriation des mesures et des réformes en faveur du secteur privé. Enfin, il y a la JNP, dont nous avons déjà parlé. Au total, toutes ces initiatives ont positionné le CCESP comme un modèle réussi de cadre de dialogue public-privé, dont l'expérience est appréciée au-delà des frontières ivoiriennes.

**Pour 2019, quelles sont les priorités inscrites sur votre feuille de route ?**

Au titre de l'année 2019, il est important d'œuvrer à consolider nos acquis, à savoir la prise en charge des préoccupations du secteur privé, l'animation du DPP et la contribution à la politique de développement du secteur privé. Le vaste chantier entamé en 2018 concernant les rencontres sectorielles dédiées aux transports va connaître son aboutissement à travers les propositions d'actions concrètes et les réformes à présen-

ter par les différents groupes de travail constitués en vue de la compétitivité du secteur. De plus, le SE-CCESP est engagé auprès du groupe de la Banque mondiale et de l'USAID dans un important programme qui ambitionne d'accroître la part de la production locale dans l'approvisionnement des grandes enseignes internationales implantées en Côte d'Ivoire et opérant dans l'hôtellerie, la grande distribution et la restauration. Enfin, la priorité sera également accordée au projet d'installation de plates-formes locales du DPP. Ce projet consacre le déploiement de notre action dans les principaux pôles économiques régionaux de la Côte d'Ivoire dans le but de faire de la concertation État-secteur privé une réalité perceptible sur l'ensemble du territoire national.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*



Mariam Fadiga Fofana,  
secrétaire exécutive du  
Comité de concertation  
État-secteur privé.



# POUR UNE CÔTE D'IVOIRE PLUS ATTRACTIVE

*Le gouvernement multiplie les innovations, les incitations et les réformes pour rendre le climat des affaires encore plus attractif et compétitif.*

Faire de la Côte d'Ivoire le hub ouest-africain des investissements, voilà le pari du gouvernement, qui travaille à améliorer le climat des affaires afin de favoriser l'afflux d'investisseurs étrangers et de promouvoir les entrepreneurs locaux. Une démarche courageuse qui a encore fait gagner des points au pays dans le classement Doing Business 2018. De quoi réjouir le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly: «*La Côte d'Ivoire renoue ainsi avec la dynamique de bons résultats qu'elle a connue en 2014 et 2015, deux années consécutives où le pays a figuré dans le Top 10 des pays les plus réformateurs au monde. Pour la Côte d'Ivoire, l'objectif est non seulement de se hisser à moyen terme dans le Top 10 des pays réformateurs, mais également de figurer à l'horizon 2020 parmi les 50 meilleures économies à l'indice Doing Business de la facilité à faire des affaires.*»

Dans cette même logique a été mis en service le 18 octobre 2018 le «*Portail unique des services à l'investisseur*»<sup>(1)</sup>, qui regroupe en un seul lieu toutes les informations utiles comme celles relatives aux formalités de création d'entreprise et d'obtention des licences, tout comme les autorisations et permis d'affaires. «*Avec ce dispositif transactionnel, on peut désormais réaliser les formalités de création d'entreprise avec génération de l'identifiant unique d'immatriculation des entreprises (IDU)*», assure le gouvernement.

Par ailleurs, un nouveau code des investissements est entré en vigueur. Il propose, en phase d'investissement, une exonération totale des droits de douanes et de la TVA. En phase d'exploitation, un mix des deux modes d'incitation est aussi retenu. Ces avantages sont accrus

lorsque le «*contenu local*» et pris en compte : recrutement de cadres nationaux, sous-traitance au bénéfice d'entreprises ivoiriennes, participation des nationaux au capital de l'entreprise... «*Ce nouveau code des investissements vise à favoriser l'entrepreneuriat national afin de relever le taux des investissements direct nationaux (IDN), évalué en 2018 à environ 50 % des investissements captés en Côte d'Ivoire. Le bilan diagnostic du code de 2012, positif aux plans quantitatif et qualitatif, a révélé qu'il fallait développer des priorités sectorielles et régionales, mieux accompagner les PME et promouvoir le contenu local*», indiquent les responsables du Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire.

Enfin, poursuivant le processus, le Premier ministre a inscrit en priorité à l'agenda 2018-2020 d'importants projets de modernisation des procédures comme la dématérialisation des sûretés mobilières et de l'activité judiciaire ainsi que de la déclaration et du paiement des cotisations sociales. «*L'objectif pour le gouvernement est de maintenir le cap des réformes pour attirer les investissements nécessaires à la soutenabilité de sa croissance économique, qui reste l'une des plus élevées au monde. La qualité et la constance du dialogue public-privé qui alimente notre programme de réformes nous permettront d'opérer les mutations nécessaires à la compétitivité de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire, j'en suis convaincu. Toutes ces réformes visent à booster l'investissement privé dans notre pays et à relever les défis de l'emploi, notamment celui des jeunes*», indique-t-il.

**Christian Kouamen**

<sup>(1)</sup> [www.225invest.ci](http://www.225invest.ci)

**BDU - CI**  
LA BANQUE DE L'UNION  
[www.bduci.com](http://www.bduci.com)

**Avec la BDU-CI, Vos ambitions n'ont pas de limites !**

# PME : UN MOTEUR DE CROISSANCE AUX LEVIERS FRAGILES

*Les PME, moteurs de la croissance économique en Côte d'Ivoire, bénéficient-elles d'un appui suffisant du gouvernement pour les rendre viables ?*

**L**es PME opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) disposent-elles de mesures d'accompagnement inscrites dans une politique de pérennisation ? Font-elles jeu égal avec les grandes entreprises dans l'attribution des marchés pour les travaux de l'État ? Ces questions prêtent à discussions dans les forums sur l'économie ivoirienne. Car si l'État essaie de jouer sa partition, il a du mal à prouver son implication.

Selon la Fédération ivoirienne des PME, ces pourvoyeuses d'emplois – 98 % des entreprises enregistrées contribuant à 20 % du produit intérieur brut (PIB) – représentent 12 % de l'investissement national et 23 % de la population active. Celles du BTP occupent une place prépondérante en raison du plein essor du marché du bâtiment en général et du logement. Beaucoup ont donc poussé en un temps record à la faveur de l'opération de construction des logements sociaux en 2013-2015. Un vrai boom !

Le gouvernement ivoirien, sachant l'importance des PME dans son économie, a créé un secrétariat d'État dévolu à une réelle politique de relance, de croissance et de pérennisation de ces entreprises. Ainsi, pour assurer une certaine viabilité aux opérateurs du BTP, un fonds d'appui aux entreprises a été créé. En outre, ont été mis en place un comité de concertation public-privé (CCESP, lire l'interview de la secrétaire exécutive p. 58-59), une unité de lutte contre la corruption et une agence des PME.

Malgré ces dispositions, ce secteur connaît d'énormes difficultés : l'application de ces mesures sur le terrain ne va pas de soi. « *L'accès aux sources de financement, les problèmes liés à l'acquisition et à l'exécution des*

*marchés, ceux relatifs au faible niveau de compétences techniques et managériales, l'accès à l'énergie et son coût, la disponibilité de la main-d'œuvre, la corruption, etc. sont un frein à l'éclosion des PME* », a déclaré lors d'une conférence de presse le docteur Joseph Boguifo, président de la Fédération ivoirienne des PME. « *Au niveau des entreprises de BTP, il y a des facilités accordées par le gouvernement telles que les exonérations fiscales sur l'importation du matériel de construction. Des efforts remarquables sont faits. Seulement les entreprises, dans l'exécution des marchés, financent entièrement les projets et attendent de se faire rembourser. Or ces remboursements ne se font pas de façon immédiate. Cela prend plusieurs années. Naturellement, cela plombe les entreprises* », souligne Ernest Soubé, chef d'entreprise. Il fait d'ailleurs remarquer que beaucoup d'entreprises engagées dans la construction des logements sociaux n'ont pu tenir la route : « *Les entreprises de BTP n'ont pas un régime particulier. Elles sont toutes soumises au régime général des entreprises et là, vous comprenez qu'elles subissent les mêmes difficultés que toutes les autres entreprises.* »

De façon générale, les statistiques communiquées par la Fédération ivoirienne des PME montrent bien la fragilité de ce secteur. De fait, une étude réalisée par l'Institut national de la statistique (INS) et citée en exemple indique que les PME ivoiriennes sont très jeunes. Plus de 64 % d'entre elles ont moins de dix ans. C'est pourquoi tous les chefs d'entreprise, d'une même voix, plaident pour la mise place d'une politique réelle et applicable d'accompagnement des PME. Car si elles constituent bien un moteur de croissance, elles ont des leviers fragiles.

**Alain Bouabré**

**BDU - CI**  
LA BANQUE DE L'UNION  
www.bduci.com

*Avec la BDU-CI, Vos ambitions n'ont pas de limites !*

# « TOUS LES INDICATEURS ENREGISTRENT UNE CROISSANCE REMARQUABLE DEPUIS 2016 »

*Idrissa Wélé Diallo, directeur général, estime qu'avec ses onze agences dont huit à Abidjan, la Banque de l'Union-Côte d'Ivoire (BDU-CI), filiale de la Banque de développement du Mali, a réussi son implantation en Côte d'Ivoire. Son activité est tournée surtout vers les PME, dans l'objectif d'en faire la banque relationnelle de référence.*



Idrissa Wélé Diallo,  
directeur général de la Banque  
de l'Union-Côte d'Ivoire.

**Comment évoluent les activités de la BDU-CI depuis l'ouverture de ses guichets en janvier 2015 ?**

**Idrissa Wélé Diallo :** Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à notre établissement, qui va très bien. Nous pouvons dire que la BDU-CI a réussi ses premiers pas dans le paysage bancaire ivoirien. En effet, tous les indicateurs pertinents d'activité et de résultat enregistrent une croissance remarquable depuis 2016. Ces bons résultats sont imputables à la mise en œuvre rigoureuse des orientations définies dans le plan stratégique 2015-2018. En effet, au regard des choix stratégiques retenus par la banque, un accent particulier a été mis sur le développement du réseau d'agences de proximité afin d'être plus proche de la clientèle cible. À ce jour, ce réseau compte onze agences, dont huit à Abidjan. Les villes de l'intérieur du pays couvertes par le réseau de la banque sont Bouaké, Daloa, Korhogo, et bientôt San Pedro. Notre objectif est d'avoir une présence optimale sur toute l'étendue du territoire ivoirien à l'horizon 2021. Aujourd'hui, la banque enregistre dans ses livres des milliers de clients dont la confiance sans cesse croissante nous honore et nous conforte dans nos orientations stratégiques. Cette clientèle, composée essentiellement de particuliers et de PME, plébiscite notre offre bancaire et apprécie l'efficacité opérationnelle dont la banque fait preuve.

**Pouvez-vous nous présenter la BDU-CI en quelques mots ?**

La Banque de l'Union-Côte d'Ivoire (BDU-CI) est une société anonyme de droit ivoirien avec conseil d'administration dont le capital social de 11 413 000 000 FCFA est majoritairement détenu par la Banque de développement du Mali (BDM SA), accompagnée dans le tour de table par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Chambre de commerce et d'industrie du Mali (CCIM) et divers



## Bio

Idrissa Wélé Diallo, 39 ans, marié et père de trois enfants, est depuis novembre 2018 directeur général de la filiale ivoirienne du groupe Banque de développement du Mali (BDM SA). Auditeur de formation, il est titulaire depuis 2003 d'un diplôme de troisième cycle en audit et contrôle de gestion de l'Institut supérieur d'enseignement au management d'entreprise de Paris (ISEE Paris) et certifié C.I.A. (Certified Internal Auditor) depuis avril 2010. « J'ai débuté ma carrière professionnelle chez Coca-Cola Entreprises INC France en qualité d'auditeur interne avant d'intégrer le cabinet d'audit et d'expertise comptable GMI-AUDIT comme auditeur-conseil. Depuis 2009, j'évolue au sein du groupe BDM, où j'ai occupé diverses fonctions dans le Top management », explique-t-il.

Ce fut le cas de 2009 à 2013 où, au siège de la BDM, il fut entre autres directeur du contrôle permanent et directeur de l'international et de l'électronique bancaire. Lui sera ensuite confiée la coordination des travaux de mise en place de la filiale française de BDM de 2013 à 2014, puis la responsabilité de la BDU-CI d'Abidjan en tant que directeur général adjoint de 2014 à 2017. Promu directeur général par intérim de janvier à octobre 2018, il se retrouvera en novembre à la tête de la filiale ivoirienne.

investisseurs privés ivoiriens. La création de la BDU-CI s'inscrit dans la stratégie de croissance externe du groupe Banque de développement du Mali, qui ambitionne de s'implanter dans les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). À ce jour, quatre pays de l'Union, à savoir le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Mali sont couverts par le réseau de filiales du groupe BDM. Avec ce projet, le groupe BDM, qui affiche un total bilan de plus de 1 000 milliards de FCFA, entend prendre sa part dans le processus d'intégration des économies de l'espace UEMOA. La BDU-CI est le véritable symbole

**« Les petites et moyennes entreprises constituent le cœur de cible de notre clientèle. »**

de l'intégration sous-régionale car son capital n'est détenu que par des résidents de l'UEMOA. Cela signifie que toutes les décisions de financement sont prises dans la zone UEMOA. La BDU-CI est une banque de détail orientée principalement vers l'accompagnement de la clientèle des particuliers et des PME.

**Que proposez-vous comme produits à la clientèle des PME-PMI ? Avez-vous des produits spécifiques ?**

L'accompagnement des PME étant un axe prioritaire de développement de la banque, nous proposons une gamme assez variée de produits et de services répondant parfaitement à leurs besoins de financement, qu'il s'agisse du financement de l'exploitation ou de l'investissement. Nos solutions de financement incluant un service de conseil assez développé sont très appréciées car elles tiennent compte de la spécificité des besoins de

ce segment de clientèle. Elles permettent aux clients d'utiliser de façon optimale les facilités obtenues et préservent la banque en raison de la maîtrise de la charge du risque. Nos équipes ont développé une forte expertise métier et relationnelle dans l'accompagnement des PME. La clientèle des PME est prise en charge aussi bien par le Centre d'affaires sis au siège de la Banque et que par toutes les agences du réseau. Tous nos chefs d'agence et chargés d'affaires sont suffisamment outillés pour accompagner efficacement cette clientèle. L'offre différenciée proposée est construite autour des attributs suivants : la célérité dans la prise des décisions de financement de l'économie et dans le traitement des opérations, la priorité donnée au

financement des PME, et enfin la gratuité de certaines opérations comme les transferts entre les pays de l'UEMOA où sont installées les filiales du groupe BDM.

**Avez-vous une offre digitale ?**

Le digital occupe une place importante dans notre offre commerciale. La révolution numérique a changé les habitudes et pratiques des clients qui exigent de plus en plus une offre multicanal. Afin de répondre à ces besoins, notre établissement a développé une panoplie de solutions allant de la banque en ligne aux services disponibles sur les guichets automatiques de banque : mise à disposition de fonds, virement de compte à compte... En partenariat avec Orange Money Côte d'Ivoire, la BDU-CI propose à sa clientèle depuis 2017 le service Bank to Wallet qui permet aux clients de la banque ayant un compte Mobile Money chez l'opérateur téléphonique d'approvisionner en temps réel leur compte bancaire via le compte Mobile Money ou vice-versa. Il est important de souligner que la banque en ligne et le SMS Banking sont mis gracieusement à la disposition de la clientèle.

**Pour 2019, quels sont les objectifs prioritaires inscrits sur votre feuille de route ?**

La banque entend poursuivre son développement harmonieux en intensifiant son appui à l'endroit de la clientèle des PME. Un accent particulier sera également mis sur l'optimisation de la relation client par le déploiement d'une démarche qualité exigeante dans l'objectif de devenir la banque relationnelle de référence en Côte d'Ivoire.

*Propos recueillis par Paul de Manfred*

# CIVADIS SE FAIT UNE PLACE AU MILIEU DES GÉANTS DE LA GRANDE DISTRIBUTION

*Les supermarchés avec de grandes enseignes comme Super U du groupe CIVADIS grignotent des parts de marché importantes au marché traditionnel ou informel, explique Jonathan Heldt, directeur général de CIVADIS, qui met l'accent sur la force de pénétration de son groupe dans ce secteur très compétitif.*

**C**IVADIS, Centrale ivoirienne d'approvisionnement et de distribution, est présente en Côte d'Ivoire depuis 1997. À l'origine, elle approvisionnait en denrées de tout genre – fruits et légumes, produits frais, produits secs, produits de la mer, viande... – les professionnels de la restauration, les collectivités et autres organisations internationales présentes en Côte d'Ivoire : tous sont des clients généralement connus et reconnus pour leurs exigences en matière de qualité et de traçabilité.

## Le flair

Les nouveaux propriétaires de la société rachetée en 2005 ont négocié un partenariat avec la coopérative française Système U, présente dans le Top 5 des plus importants groupes français de grande distribution. En plus de son activité historique, CIVADIS travaille donc aujourd'hui en association avec ce groupe français à travers un grand supermarché Super U ouvert en 2014 et situé en plein centre de la Zone 4 à Abidjan.

CIVADIS a été le premier acteur africain à représenter cette coopérative française en Afrique, ouvrant la voie à son développement sur le continent. Par la suite, le groupe Système U a tissé des liens avec d'autres associés au Bénin (Erevan), au Cameroun (Douala), et tout récemment en Guinée-Conakry et au Togo.

## Un marché de plus en plus compétitif et ouvert

Depuis 4-5 ans, de nouveaux acteurs sont rentrés sur le marché de la grande distribution en Côte d'Ivoire. On y trouve aujourd'hui de grands groupes comme le groupe CFAO à travers l'enseigne Carrefour ainsi que le groupe Produits Plus avec l'enseigne City Dia. Les opérateurs existants comme Prosuma, CDCI, SIAL ou encore Super U ont également investi à Abidjan pour renouveler leurs points de vente ou en ouvrir d'autres. Il convient cependant de faire remarquer que la ville d'Abidjan, plaque tournante de l'Afrique de l'Ouest et cité cosmopolite de près de 5 millions d'habitants, se modernise de plus en plus pour se hisser aux standards





*Zone 4 où est installé notre Super U, nous pouvons dénombrer plus d'une trentaine de supermarchés », précise le patron de CIVADIS, dont la stratégie pour tenir face à la concurrence est de s'adresser à la fois aux élites, à la classe moyenne et aux personnes modestes. « Notre clientèle est assez large. Elle touche à la fois celui qui vient faire un achat modeste du quotidien – une bouteille d'eau, une baguette de pain avec des sardines ou de la mayonnaise... – que l'élite ivoirienne et étrangère avec des paniers d'achat relativement élevés. La réputation de notre magasin, c'est avant tout qu'on y trouve des produits qu'on ne trouve pas ailleurs en ville et à des tarifs très compétitifs. Raison pour laquelle des clients traversent la ville pour venir faire des achats chez nous, parce que nous offrons un choix de produits très large », ajoute-t-il.*

#### **La spécificité qui fait la différence avec la concurrence**

*« Notre marché, à l'origine, était beaucoup plus porté vers les collectivités, mais grâce au partenariat avec le groupe Système U, nous nous sommes également orientés vers la grande distribution, probablement moins costaud que les géants du secteur, mais le Petit Poucet cherche à se faire une place sur le marché à travers un service personnalisé, réactif et à l'écoute des besoins de ses clients », indique en souriant le directeur général de CIVADIS, ajoutant que son groupe se maintient à un rythme de croissance élevée depuis quelques années grâce au bouche à oreille : « Nos clients restent*

*nos meilleurs ambassadeurs », affirme-t-il.*

En effet, l'environnement des affaires, propice à l'investissement privé national et international depuis la fin de la crise postélectorale de 2010, a certes favorisé entre autres l'installation de nouveaux hôtels, restaurants et pâtisseries de haut standing, mais il a aussi favorisé l'émergence d'une classe moyenne dont les habitudes de consommation ont évolué, accroissant ainsi considérablement la demande de ces produits ultra-frais qu'offre le « modern trade ». C'est donc pour conquérir une part importante de ce marché que CIVADIS et son équipe commerciale s'attachent à répondre aux besoins de cette nouvelle clientèle en proposant une large gamme de produits de qualité.

**Alexis Noumé**

des mégapoles internationales où les clients sont très exigeants sur la qualité et le prix de ce qu'ils consomment. L'arrivée massive de nouveaux acteurs dans ce secteur du « modern trade » participe tacitement à un gain général de qualité des produits et à un panier d'achat plus compétitif pour le consommateur. Ce qui leur a permis de grappiller au fil du temps des parts de marché sur la proportion que, jusque-là, détenaient le marché traditionnel et le marché informel qui, il y a 5 ans, représentaient encore 75 %, voire plus, de l'ensemble des échanges commerciaux alimentaires. *A contrario*, ce regain d'intérêt d'investisseurs internationaux pour ce segment d'activité en Côte d'Ivoire fait que le marché moderne se sature dans certaines zones de la ville d'Abidjan. « Pour une zone comme



# CONSTRUIRE L'AVENIR DE LA JEUNESSE EURO-AFRICAINNE

Le 21 juin 2019 se tiendra à Paris la 2<sup>e</sup> édition du Forum des diasporas africaines. Résolument tourné vers un avenir où la jeunesse aura toute sa place, l'événement vise à favoriser les échanges entre porteurs de projets et à stimuler les solutions créatives.

C'est donc le 21 juin 2019 que se tiendra la 2<sup>e</sup> édition du Forum des diasporas africaines. Cette journée, initiée par l'Institut de prospective économique du monde méditerranéen (IPEMED) et co-organisée par Classe Export et Euro2C, s'adresse aux porteurs de projets et entrepreneurs ainsi qu'aux associations dédiées à l'entrepreneuriat des diasporas africaines et méditerranéennes, aux décideurs économiques et politiques européens et africains, aux expatriés de retour au pays, aux entrepreneurs de tous horizons et aux leaders d'opinion.

Les objectifs sont de valoriser le rôle des diasporas, créatrices de valeur dans tous les domaines – économique, scientifique, culturel... –, de faciliter la création d'un réseau au service du développement de l'espace Afrique-Méditerranée-Europe, de réfléchir à des solutions concrètes au cours d'ateliers de travail, et enfin, plus largement, de construire un avenir commun en imaginant des projets innovants et inclusifs capables de mobiliser les énergies afin de progresser vers une vision partagée et de long terme.

## Des solutions urgentes pour un enjeu crucial

Car cette rencontre répond à un besoin crucial, voire urgent : penser de façon constructive et collective le futur de ce vivier d'énergies qu'est l'Afrique, riche d'une jeunesse qui arrivera en masse sur le marché du travail à l'horizon 2025. Dans cette perspective, les diasporas ont un rôle déterminant à jouer. Qu'on en juge : sur les 36 millions d'Africains vivant hors de leur continent, 3,6 millions, soit 10 %, vivent en France, une majorité d'entre eux ayant la double nationalité. Parmi les expatriés souhaitant rentrer en Afrique, 63 % veulent contribuer au développement de leur pays d'origine, et 70 % des étudiants africains y retourneront à l'issue de leur cursus, alors qu'il y aura 3,5 millions d'étudiants supplémentaires en Afrique subsaharienne d'ici à 2025 (+ 72 %), mais que le taux des diplômés africains aujourd'hui titulaires d'un diplôme en sciences n'est que de 22 %, contre 40 % en Chine. Et pour l'heure, seul 1 Africain sur 3 a accès à l'électricité et 2 % seu-

lement du commerce mondial est réalisé en Afrique subsaharienne, d'où la nécessité d'un sursaut rapide, énergique et d'envergure pour donner à l'Afrique toutes les chances qu'elle mérite.

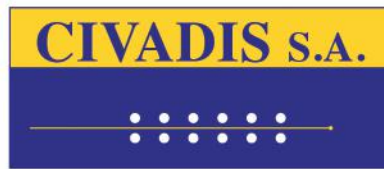
## Un programme alléchant

Le Forum proposera des espaces opérationnels comme le Parcours création d'entreprise, le Desk accompagnement sur les marchés africains ainsi que des Espaces incubateurs, digital, mentorat, networking, RH... sans oublier l'Arbre à palabres, lieu central du Forum, qui donne la parole aux associations, aux porteurs de projets, aux fédérations patronales et professionnelles, etc. Se tiendront également des conférences sur des thèmes tels que « Comment aider la diaspora à entreprendre ? » ou « Comment recruter efficacement et rapidement un talent de la diaspora ? » Enfin, des ateliers pratiques donneront des pistes pour développer son business, réussir la transmission des entreprises familiales, connaître les étapes clés du business plan, etc.

## Le soutien aux projets à forte valeur sociale, environnementale et culturelle

Puisque le paradigme du développement a changé et que l'on ne peut plus faire l'économie des dimensions sociale, environnementale et culturelle dans l'élaboration d'un projet, un concours de start-up intégrant cette vision est parrainé par La Banque Postale qui, selon Catherine Charrier-Leflaive, directrice générale adjointe de la banque de détail et de l'assurance, s'illustre à maints niveaux dans le financement à destination des Africains : « *La Banque Postale, banque citoyenne, soutient tous les entrepreneurs dans leur diversité.* » Le dernier mot reviendra donc à Florence Soue, fondatrice de Myfund team, une plate-forme de soutien à des projets culturels et artistiques en Afrique, qui a remporté 1 000 euros au concours 2018 de La Banque postale. « *Grâce à la visibilité offerte par le concours, nous avons fait de nombreuses rencontres et commencé à développer des collaborations prometteuses dans le secteur culturel* », se réjouit-elle.

**Andju Ani**



Centrale Ivoirienne  
d'Approvisionnements  
et Distribution

## Des produits frais, secs et surgelés



*Au plus près  
de vous !*



**SUPER U**

*Abidjan  
Zone 4*

Contacts:

Rue Pierre et Marie Curie, Zone 4, Marcory, Abidjan - Côte d'Ivoire  
Tél.: +225 08 43 45 75 - E-mail: [superu@civadis-ci.com](mailto:superu@civadis-ci.com)





Travaux de construction du pont 7<sup>e</sup> tranche à Abidjan.

Travaux de construction du dernier tronçon de l'autoroute du Nord reliant Abidjan à Yamoussoukro (90 km).



# L'excellence des grands projets

**SORUBAT-CI évolue dans la construction,  
la réhabilitation de routes, l'assainissement  
et les ouvrages d'art.**

Route d'Attoban près de la SGBCI Vallon  
01 BP 8103 Abidjan 01 – Côte d'Ivoire  
Tél. : (+225) 22 41 35 10 – Fax : (+225) 22 41 33 26



■ Groupe SOROUBAT

# SOROUBAT SE DUPLIQUE DANS LA SOUS-RÉGION

La Société tunisienne de Routes et de Bâtiments (SOROUBAT) est un acteur majeur du BTP en Afrique subsaharienne et a su se diversifier dans plusieurs secteurs qui vont de l'imprimerie au football en passant par l'activité pétrolière.

Avec près de 8 000 salariés répartis dans une douzaine de sociétés aux différentes activités en Afrique subsaharienne, dont une majorité basée en Côte d'Ivoire, le groupe SOROUBAT est un poids lourd de l'économie africaine. Son développement, au-delà de la Tunisie où la société a été créée par Nourredine Hachicha en 1974, lui a fait prendre une autre dimension en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Bénin, au Togo, au Tchad et au Cameroun. Rien qu'en Côte d'Ivoire, il compte une douzaine de sociétés implantées dans le tourisme (Madaly Tours), la santé (Madaly Santé), l'imprimerie et l'édition (SIAG CI), la gestion des carrières (SOGECAR), l'immobilier (La Foncière Ivoirienne), l'activité pétrolière et les produits dérivés (SADEP), etc.

Même le milieu du ballon rond n'a pas été oublié avec le FC San Pedro, un club de football acheté en 2015 par Mohamed Ali Hachicha. Passionné par ce sport, il a réussi à hisser en ligue 1 ivoirienne et au Top 3 des meilleures équipes de football ce club qui s'apprête à disputer la Ligue des champions africaine en 2019 (lire notre encadré ci-contre).

La stratégie du groupe est de faire de la Côte d'Ivoire une plate-forme en Afrique subsaharienne : « La Côte d'Ivoire joue un rôle de soutien qui facilite l'implantation de nouvelles sociétés dans d'autres pays en zone UEMOA ou CEMAC », explique Mohamed Ali Hachicha. L'autre démarche est de réinvestir dans la création de sociétés et dans l'outil de production des pays où le groupe SOROUBAT est déjà implanté. « Nous avons pour objectif non seulement de nous installer durablement en Côte d'Ivoire et dans les autres pays de la sous-région, mais aussi de faire fructifier les

capitaux dans tous ces pays », indique M. Ali Hachicha. Raison pour laquelle la direction de SOROUBAT reproduit le modèle industriel ivoirien dans chaque pays. Ainsi on retrouve, dans le cas burkinabè, SOROUBAT Burkina Faso, La Foncière du Faso et bientôt SAME Faso.

Louise Bibalou-Durand

## SOROUBAT mise aussi sur le football

Le groupe SOROUBAT de Mohamed Ali Hachicha a racheté en 2015 le club de football du FC San Pedro : arrivé en 3<sup>e</sup> position en 2018, il s'est donc qualifié pour la Coupe de la Confédération deux saisons après sa montée en Ligue 1 ivoirienne. Aujourd'hui, M. Hachicha veut doter son club d'un centre de formation d'excellence en Afrique. Actuellement en construction, il sera équipé de 4 terrains et d'une tribune d'environ 2 500 places. De là sortiront bientôt les professionnels du club.

Autres particularités de fonctionnement, un budget annuel de plus de 700 millions de FCFA et un traitement salarial des joueurs très conséquent, avec des revenus mensuels très confortables. « Nous sommes toujours prêts à donner de bons salaires, même si cela ne plaît pas forcément aux autres clubs. Les joueurs professionnels doivent être traités en tant que tels. Nous voulons recruter de bons joueurs, et pour ça il nous faut mettre les moyens », dit le président du FC San Pedro, estimant que plus le championnat est compétitif, mieux cela vaut pour les clubs. Ils ont dès lors la facilité de transférer des joueurs à des montants plus justes.

Dans son ambition de grandir, le FC San Pedro met la saison 2018-2019 sous le signe de la confirmation : déjà vice-champion cette saison avant même la fin du championnat de deux journées, il va tout mettre en œuvre pour gagner la Coupe nationale ivoirienne (NDLR : finale imminente au moment où nous mettons sous presse).

L.B.-D.



**SOROUBAT-CI**  
Société de Routes et de Bâtiments

L'excellence des grands projets

Route d'Attoban près de la SGBCI Vallon  
01 BP 8103 Abidjan 01 – Côte d'Ivoire  
Tél. : (+225) 22 41 35 10 – Fax. : (+225) 22 41 33 26  
Email : contact@soroubatci.com  
www.groupesoroubat.com

# « BIENTÔT LA BLOCKCHAIN EN AFRIQUE POUR GÉRER LES DONNÉES PUBLIQUES ET PRIVÉES »

*La Franco-Camerounaise Céline Fouliard, directrice générale de Stara Events, s'appuie sur la technologie blockchain pour promouvoir des plates-formes digitales. En Afrique, cette technologie permettrait de sécuriser le financement des biens immobiliers par la création d'un registre numérique de propriété transparent et infalsifiable.*



Depuis quand existe la PME Stara Events et quels sont ses cœurs de métiers ?

**Céline Fouliard :** Stara Events est une jeune PME qui existe depuis l'été 2018 et qui s'intéresse principalement à la conception, à la gestion et à la réalisation d'événements professionnels (séminaires, conférences, salons...) pour assurer auprès des populations locales une meilleure communication des entreprises et de leurs activités connexes. La création de Stara Events part d'un constat : les institutions publiques et les entreprises privées rencontrent des difficultés dans la gestion et la diffusion d'informations et de données au niveau régional et/ou national. C'est donc avec la volonté de développer les plates-formes digitales destinées au partage des données, en s'appuyant entre autres sur la technologie blockchain, que Stara Events a été créée. Dans ma région, j'ai pu rencontrer une députée de Chartres. Un soutien logistique pour l'organisation du premier salon nous a alors été accordé par les autorités locales. Les salons ciblent aussi bien un public professionnel et d'entreprises que le grand public, car l'organisation de salons constitue aussi un moyen de sensibiliser le grand public à la gestion des données par le développement des plates-formes digitales.

Quel est le bilan de votre première édition, orientée essentiellement sur la technologie blockchain ?

Au mois de novembre 2018, pour la première fois, Stara Events a organisé un salon sur la technologie blockchain en rapport avec certains domaines tels que l'agroalimentaire et la santé. Cette première expérience, quoique peu concluante en termes de participation du public, a été très riche en termes de développement de partenariats avec les autorités locales et les profession-

nels invités pour les différentes conférences. En effet, l'organisation de ce premier salon a permis à Stara Events de se constituer un réseau d'experts prêts à tenir des conférences, et aussi de se faire connaître auprès des autorités locales. Aujourd'hui, au nom de Stara Events, je suis invitée à plusieurs événements (salons, séminaires, conférences...) organisés par certains acteurs du réseau constitué depuis l'organisation du premier salon à Chartres. Au total, le bilan de cette première édition à Chartres est positif. En effet, assister à d'autres salons me donne l'occasion non seulement d'entretenir de bonnes relations avec les membres du réseau et de rencontrer de nouveaux acteurs mais aussi d'acquérir de l'expérience dans le domaine de l'organisation.

**Comment définir la technologie blockchain, encore mal connue par le grand public dans le monde entier ?** Je donne souvent celle de blockchain France qui définit la blockchain comme une technologie de stockage et de transmission d'informations transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle. Par extension, une blockchain pouvant être de type

**« La création en Afrique de plates-formes digitales fondées sur la technologie blockchain serait de nature à sécuriser le financement. »**

public, ouverte à tous, ou de type privé, dont l'accès et l'utilisation sont limités à un certain nombre d'acteurs, constitue une base de données contenant l'historique de tous les échanges effectués entre ses utilisateurs depuis sa création. Cette base de données, sécurisée et distribuée, est partagée par ses différents utilisateurs sans intermédiaire, ce qui donne à chacun la possibilité de vérifier la validité de la chaîne. La première blockchain est apparue en 2008 avec la monnaie numérique bitcoin, développée par un inconnu se présentant sous le pseudonyme Satoshi Nakamoto. Elle en est l'architecture sous-jacente. Si blockchain et bitcoin ont été construits ensemble, aujourd'hui de nombreux acteurs (entreprises, gouvernements, etc.) envisagent l'utilisation de la technologie blockchain pour d'autres cas que la monnaie numérique.

**Dans quelle mesure vos salons axés sur la blockchain peuvent-ils avoir un intérêt pour les dirigeants des PME et les grandes sociétés africaines en zone CEDEAO/UEMOA, voire CEMAC ?**

Le caractère décentralisé de la blockchain, couplé avec sa sécurité et sa transparence, promet des applications bien plus larges que le domaine monétaire associé à la découverte de la technologie pour le grand public.

## Exemples d'usage blockchain en Afrique

DigitUS, start-up tunisienne spécialisée dans la crypto-finance, Monetas, entreprise suisse de logiciels, et la Poste tunisienne se sont associées pour le lancement d'une application mobile permettant aux citoyens d'envoyer et de recevoir de l'argent ainsi que de payer leurs achats de produits et services dans le réseau de commerçants partenaires. Les utilisateurs doivent créer un portefeuille DigiCash et l'approvisionner en e-dinar, crypto-monnaie qui utilise la technologie de la blockchain pour authentifier tous les échanges monétaires réalisés par les utilisateurs. Il s'agit ici d'un exemple de partenariat réussi entre une structure publique (La Poste) et des start-up. Cet exemple illustre le fait que les pays émergents, notamment en Afrique, constituent un champ d'exploration exceptionnel

En effet, les blockchains autorisent de très nombreux cas d'usage qui prennent en compte toutes les activités nécessitant une confiance absolue dans la validité de l'information diffusée. D'après la Banque mondiale par exemple, en Afrique, 90 % des biens immobiliers ne sont pas enregistrés, particulièrement dans les zones reculées, où les habitants ne peuvent tirer bénéfice de leur bien, comme par exemple émettre une hypothèque, faute de cadastre tenu en bonne et due forme. L'organisation de salons pour sensibiliser les autorités et les populations africaines sur la nécessité de créer des plates-formes digitales fondées sur la technologie blockchain serait de nature à sécuriser le financement et les échanges des biens immobiliers par la mise en place d'un registre numérique de propriété transparent et infalsifiable, ou de mieux gérer les données, au niveau national ou sous-régional, dans de nombreux autres secteurs tels que l'agroalimentaire, le commerce ou les banques.

**Quel est votre agenda 2019 et quels sont vos objectifs et priorités pour les trois prochaines années ?**

En 2019, notre but est de poursuivre le développement du partenariat avec les experts sensibles au développement de la gestion des données sur plates-formes digitales ainsi qu'un meilleur partenariat avec les autorités locales, initié l'automne dernier en préparant le salon de Chartres. Cette année nous visons l'organisation de deux salons dans deux régions de France en tenant compte de leurs spécificités. Pour les trois années à venir, nous avons pour objectif d'organiser au moins un salon ou une conférence par trimestre en France. Nous envisageons également d'exploiter la technologie blockchain pour faciliter, dans les pays africains qui le souhaitent, la gestion des données publiques et privées par la création de plates-formes digitales dédiées. Cela implique le développement de partenariats avec des acteurs sensibles à l'utilisation de la blockchain pour une meilleure gestion de l'information et des données dans des pays en voie de développement.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*



# UNE FLORAISON DE GRANDES ENSEIGNES HÔTELIÈRES

*Ces cinq dernières années, plus de dix grands projets hôteliers en cours ou déjà construits sont appelés à contribuer fortement à la dynamisation d'un secteur touristique dont le gouvernement veut faire le troisième pôle économique du pays.*

L'objectif affiché par le gouvernement avec sa stratégie touristique qui couvre la période 2018-2025 est de parvenir à faire passer le nombre de touristes des plus de 2,2 millions en 2017 à 4,2 millions d'ici à 2025, pour un impact espéré de 5,5 % à 7 % sur le PIB. Dans le Programme national de développement (PND 2016-2020), estimé à 30 000 milliards de FCFA et où 65,5 % sont réservés au secteur privé, la volonté du gouvernement est de faire du tourisme, cette fois d'ici à 2020, le troisième pôle de l'économie du pays. Il s'agit de lui donner une impulsion plus forte grâce à la mise en œuvre de projets structurants de nature à positionner la Côte d'Ivoire comme un hub touristique régional.

Pour relever ce challenge, le gouvernement de Gon Coulibaly intensifie les investissements dans le secteur, non seulement en doublant la capacité d'hébergement, mais aussi en rendant la législation séduisante pour les investisseurs potentiels. Le code d'investissement se veut attractif et les pouvoirs publics ivoiriens ont mobilisé, sur la période concernée, un peu plus de 5 milliards d'euros. Même la politique de gestion foncière débouchant sur moins de litiges et facilitant une meilleure accessibilité au domaine foncier est actuellement mise en place. Une stratégie de sécurisation des investisseurs et des investissements qui s'est révélée payante à court terme : la Côte d'Ivoire occupe déjà la 3<sup>e</sup> place en matière de tourisme d'affaires après le Nigeria et le Maroc.

Sur la liste des projets d'envergure lancés par l'État, arrêtons-nous sur celui de la Baie de Cocody, un parfait exemple de partenariat Sud-Sud avec le Maroc consistant en la création d'une baie entre le quartier d'affaires le Plateau et le quartier résidentiel Cocody sur une superficie de 50 hectares : elle comprend de l'hôtellerie-restauration, des équipements publics, des équipements d'animation et de loisirs ainsi que des commerces. Le coût de cette réalisation dotée d'un ouvrage de franchissement s'élève à 610 millions d'euros dans sa première phase. Citons aussi la réhabilitation de la ville de Grand-Bassam et la création d'une ville de 300 ha.

## Un complexe Novotel-Adagio en vue en 2020

Leader de l'hôtellerie en Côte d'Ivoire avec cinq établissements à Abidjan – un Sofitel, un Pullman, un Novotel et deux Ibis –, le groupe Accor va ouvrir un deuxième Novotel à Abidjan, plus précisément à Marcory, un emplacement à proximité de l'aéroport idéal pour les voyageurs en transit. Le réceptif sera accolé à un appart'hôtel Adagio et les travaux de ce complexe novateur devraient commencer en 2020. Le Novotel Abidjan Marcory disposera de 200 chambres, d'un restaurant ouvert toute la journée, d'un sky lounge et d'une piscine en roof-top, de salles de réunion et d'un espace de fitness. Il accroît les offres de la marque dans la capitale économique ivoirienne après le Novotel Plateau rénové il y a deux ans.

L'appart'hôtel Adagio proposera quant à lui 110 appartements modernes entièrement équipés pour des séjours de moyenne et longue durée avec un personnel disponible 24 heures sur 24. C'est le premier Adagio en Afrique. Un atout pour la Côte d'Ivoire qui déploie un programme pour booster le tourisme. Cet ensemble appart'hôtel et Novotel constitue une étape stratégique dans la croissance du groupe Accor en Côte d'Ivoire.

Le volume des investissements, qu'ils soient nationaux (*lire notre encadré*) ou effectués par de grands groupes internationaux pour des constructions achevées ou en cours de réalisation, attestent de l'intérêt que suscite le secteur touristique ivoirien. En effet, on peut noter l'ouverture de plusieurs hôtels comme le Ritz-Carlton associé à l'homme d'affaires ivoiro-malien Cissé Komé, l'édification d'un Radisson Blu de 252 chambres pour un coût 25 milliards de FCFA (plus de 38 millions d'euros) près de l'aéroport d'Abidjan, et même depuis plusieurs mois dans le quartier d'affaires du Plateau, à côté du Pullman, les travaux du futur hôtel Noom (180 chambres) engagés par le groupe Teyliom International du Sénégalais Yérém Sow. Précisons que son groupe Mangalis Hôtel a déjà ouvert une enseigne de moyenne gamme, Seen Hôtel Abidjan. Ajoutons enfin la floraison d'autres enseignes telles que le Movenpick, le premier Four Seasons d'Afrique subsaharienne, le

Situé au bord de la lagune Ebré dans le district d'Abidjan, le Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire compte 423 chambres & suites avec vue sur la lagune ou le quartier chic de Cocody.



## Les projets d'investissement

### Création des relais paillote hôtel 3 étoiles

Le projet consiste en l'aménagement et la redynamisation d'un tourisme interne axé sur la découverte de sites touristiques de l'intérieur du pays. L'architecture écologique en constitue un élément spécifique. Chaque relais paillote devra entraîner la création d'un circuit touristique interne visant la valorisation du savoir-faire des artisans locaux ainsi que des us et coutumes spécifiques à chaque région. Ces relais devront être dotés de 50 chambres, d'équipements de sécurité et de télésurveillance, d'une salle de conférence ainsi que d'une piscine et d'un restaurant.

### Aménagement d'un parc aquatique à Assinie

Le projet vise à créer un parc aquatique dans la zone balnéaire d'Assinie, à 80 km d'Abidjan. Le site sera composé de plusieurs modules, dont un aménagement du bord de mer pour des balades pédestres, des pistes cyclables, un poste de police avec des agents à vélo, un bureau d'hygiène, un hôtel 5 étoiles, une marina, etc.

### Création d'hôtels à la faveur de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2021

Le projet prévoit la construction de complexes hôteliers composés de 150 à 200 chambres, de salles de conférence, d'un spa, d'une salle de cinéma, d'une boîte de nuit, d'une piscine, d'un parc d'expositions, d'équipements de sécurité et de télésurveillance, etc.

### Création d'un parc d'attraction à Jacqueville

Il s'agit de concevoir, financer, construire, aménager, exploiter, entretenir, développer et promouvoir le Parc d'attraction de Côte d'Ivoire avec des services et équipements publics tels qu'un parc aquatique, un mini-village, des montagnes russes, un spa, un hypermarché sur au moins cinq hectares, un hôtel 4 étoiles d'au moins 200 chambres, un hôtel 3 étoiles d'au moins 150 chambres, un hôtel 2 étoiles d'au moins 500 chambres, une zone culturelle (théâtres, salles de concert, etc.), un parc d'expositions, des équipements de sécurité et de télésurveillance, etc.

### Aménagement du littoral de Port-Bouët

Le projet d'aménagement du littoral de Port-Bouët concerne un front de mer vierge de 10 km à la sortie d'Abidjan. Le site comprendra un aménagement du bord de mer pour des balades pédestres, des pistes cyclables, des boutiques de souvenirs, des espaces de restauration (fast-food, cafés, buvettes, restaurants du monde), des espaces de loisirs et de sports (volley-ball, basket-ball, skateboard), une installation d'équipements de sport à motricité humaine, etc.

© source : ministère du Tourisme et des Loisirs

Sheraton, l'Adagio du groupe Accor combiné à un deuxième Novotel (*lire notre encadré*) ou encore le Golden Tulip. Le groupe panafricain Azalai n'est pas non plus en reste puisqu'il a inauguré en 2017 l'Azalai Hôtel Abidjan, un établissement quatre étoiles qui a coûté 24 milliards de FCFA.

Louise Bibalou-Durand



# SIBIRI HOLDING

5 sociétés réparties  
en Afrique de l'Ouest



Société de transport  
de produits pétroliers



Entreprise de distribution  
de produits pétroliers

**SO.MEH.AL Sarl**  
SOCIETE MEHDY ALVIN

REPRESENTATION - NEGOCE INTERNATIONAL - IMPORT-EXPORT

Importateur exclusif des produits  
d'entretien et d'insecticides de la  
marque ORO au Bénin et au Togo



Côte d'Ivoire



Burkina Faso

Entreprises de Bâtiments  
et Travaux publics (BTP)  
et de promotion immobilière.

SIBIRI HOLDING :

68 Av. Gérard Kango Ouedraogo - Ouaga 2000 - Secteur 54

01 BP 5096 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél : +226 25 37 69 44 Fax : +226 25 37 69 46

[www.sibiri.group](http://www.sibiri.group)



# « PRIORITÉS AUX ÉNERGIES RENOUELVABLES »

LYNAYS est l'une de ces sociétés spécialisées dans la résolution des problèmes liés à l'énergie en Côte d'Ivoire et dans la sous-région. Son dirigeant, Emmanuel Yeo, apporte son expertise à son pays afin de lui permettre d'atteindre l'autosuffisance énergétique.

Dans l'intérêt énergétique de la sous-région, Emmanuel Yeo (*lire son interview p. 80-81*) est animé d'une vision : « *aider la Côte d'Ivoire et les pays de la CEDEAO à atteindre l'autosuffisance en énergie et apporter de véritables solutions technologiques aux problèmes liés à l'environnement, aux énergies renouvelables, à l'assainissement, à l'emploi, à la cherté de la vie, etc.* ». Il connaît du bout des doigts tous les grands enjeux de ce secteur, lui qui dirige depuis dix ans l'entreprise ivoirienne LYNAYS dont le cœur de métier est de créer des solutions technologiques durables en vue de contribuer à la résolution du problème crucial d'énergie en Côte d'Ivoire et dans toute l'Afrique de l'Ouest.

Au-delà de la direction LYNAYS, Emmanuel Yeo a deux autres casquettes : il est président de la FERETECH-CI (Fédération des acteurs dans les domaines des énergies renouvelables, de l'électricité, de l'efficacité énergétique, de l'eau et des technologies de Côte d'Ivoire) et vice-président de l'Association ivoirienne des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AIENR). Quels sont les objectifs inscrits sur sa feuille de route dans ces deux structures ? « *Notre objectif premier est de contribuer à l'industrialisation de la Côte d'Ivoire et de la sous-région ouest-africaine. Comme le chemin de l'industrialisation passe par les technologies, l'autosuffisance en énergie électrique et en eau potable, nos priorités sont axées sur le développement des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique active et de la*

*gestion intelligente de l'eau potable à travers la maîtrise de plusieurs technologies* », indique Emmanuel Yeo.

## L'efficacité énergétique active

Du point de vue économique, Emmanuel Yeo souhaiterait que la part réservée aux énergies renouvelables devienne de plus en plus grande afin de maintenir une situation d'autosuffisance en énergie et de s'industrialiser. « *Mais préalablement à cela, pour qu'on puisse mettre en place les énergies renouvelables, c'est-à-dire passer à la transition énergétique entre une situation d'utilisation d'énergies fossiles comme le pétrole et une énergie durable à base de sources renouvelables, il nous faut avoir l'efficacité énergétique active* », explique le scientifique ivoirien. Pour lui, l'efficacité énergétique active consiste à assurer une gestion intelligente des mouvements d'énergie. En d'autres termes, l'efficacité énergétique active consiste à soumettre tout équipement consommateur d'énergie à une instruction protocolaire de fonctionnement adaptée aux contraintes de budget et de production. « *Pour y arriver, il faudra faire en sorte que chaque abonné ait un coffret intelligent de gestion des mouvements d'énergie* », préconise Emmanuel Yeo. L'autosuffisance en eau potable en Côte d'Ivoire et dans la sous-région ouest-africaine constitue également l'une de ses priorités, car sans eau potable, pas de vie. Voilà pourquoi « *nous développons aussi des technologies de gestion intelligente des mouvements d'eau potable* », ajoute-t-il.

Louise Bibalou-Durand

# DES AMBITIONS ÉNERGÉTIQUES RÉGIONALES

*D'ici à 2020, une des priorités d'Abdourahmane Cissé, ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, est de mener à son terme le Programme d'électricité pour tous (PEPT) et de faire avancer l'ambition de son pays de fournir en électricité la moitié des États de la CEDEAO.*

**A**bdourahmane Cissé a officiellement pris fonction en octobre 2018 à la tête du ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables en remplacement de Thierry Tanoh. « *Beaucoup de challenges ont été relevés, mais beaucoup reste à faire. C'est un secteur qui permettra de revaloriser le niveau de vie des populations* », avait-il alors indiqué, tout en félicitant son prédécesseur pour le travail déjà abattu. D'entrée, il a rappelé les chantiers prioritaires à mener à terme pour honorer les promesses de campagne faites aux Ivoiriens par le président Ouattara en 2002, notamment le programme d'électricité pour tous (PEPT), le taux de couverture et le taux d'accès,

soit l'électrification de toutes les localités de plus de 500 habitants.

## **PEPT: 1 million de foyers raccordés d'ici à 2020**

Afin de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, le gouvernement avait décidé lors du Conseil des ministres du 27 mai 2014 de favoriser l'accès de l'ensemble des populations à l'électricité en instaurant le PEPT. Aujourd'hui, c'est à Abdourahmane Cissé de parachever ce chantier d'ici à 2020. Pour le jeune ministre, l'outil efficace de réalisation du PEPT réside dans des modalités d'acquisition de branchements-abonnements mieux aménagées en assouplissant les formalités d'accès et en facilitant le paiement du coût de raccordement, soit un échelonnement sur une durée allant de trois ans pour les ménages les mieux nantis à dix ans pour les populations à faibles revenus. L'objectif, très ambitieux, est de raccorder 1 million de foyers d'ici à 2020, soit 200 000 foyers par an. En 2020, année de fin du mandat du président Ouattara, au moment du bilan, il reviendra au ministre Cissé de préciser si cette promesse du président Ouattara a été tenue.

**Abdourahmane Cissé,**  
ministre du Pétrole, de  
l'Énergie et des Énergies  
renouvelables.

## **Des économies au service de tous et de... la planète**

Abdourahmane Cissé sait que si son pays veut atteindre les objectifs du développement durable inscrits dans l'agenda 2030 des Nations unies et réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28 %, il doit réorienter sa politique énergétique, car l'électricité contribue fortement à la pollution. L'efficacité énergétique est présente dès lors comme un enjeu national, car il s'agit ni plus ni moins pour la Côte d'Ivoire de réduire sa consommation dans tous les secteurs, notamment l'industrie, le transport et le bâtiment, tout en préservant l'environnement.

Des actions louables sont d'ailleurs à relever, comme cette campagne de distribution de 4 468 368 lampes à basse consommation à 758 556 ménages. « *Cette expérience a fait économiser 117 GW par an, ce qui n'est pas rien* », faisait remarquer Claude Koutoua, président





Devenir un hub énergétique dans la sous-région est une priorité pour la Côte d'Ivoire.



de la Commission énergie-qualité à la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) lors de la première édition du forum ivoirien de l'efficacité énergétique tenu en novembre 2018 à Abidjan. L'idée est de rendre obligatoires les lampes à LED, qui ne produisent pas de mercure. Au niveau législatif, des lois ont été votées pour favoriser l'efficacité énergétique, le code de l'électricité encourageant les consommateurs à adopter ce que l'on appelle désormais des éco-gestes. La création du FONAME (Fonds national pour la maîtrise de l'énergie) répond aussi à ce besoin de réduire les effets de la pollution énergétique. S'ajoutent à cela d'autres mesures comme l'interdiction d'importer des

véhicules de plus de cinq ans à dater de 2019, l'alimentation des bus de la Société de transport abidjanaise (SOTRA) au gaz en lieu et place du carburant, etc.

#### Devenir le hub énergétique de la sous-région

Dans cette réorganisation du mix énergétique, Abdourahmane Cissé devrait donner une place importante aux énergies renouvelables. Ainsi, dans le programme de renforcement du parc électrique lancé en 2011 pour passer d'une puissance installée de 2 000 à 4 000 MW à l'horizon 2020, son pays table sur un développement de l'hydraulique et du renouvelable pour réduire la part du thermique (charbon, gaz ou

pétrole), qui reste prédominant puisqu'il représente plus de 80 % du parc actuel.

Car au-delà des gains pour les populations locales, il s'agit aussi d'assurer l'expansion de l'énergie ivoirienne. Ainsi, de 2011 à 2017, les autorités n'ont pas hésité à investir près de 7 000 milliards de FCFA (plus de 10 milliards d'euros) dans le secteur. Devenir un hub énergétique dans la sous-région est une priorité pour la Côte d'Ivoire, qui a déjà exporté de l'électricité au Ghana, au Burkina Faso, au Mali, au Togo et au Bénin. Actuellement, Abidjan a en projet la construction d'une ligne à haute tension de 1 400 km dont le coût est estimé à 211,87 milliards de FCFA. Cette réalisation lui permettra d'étendre sa conquête énergétique jusqu'à trois autres pays – la Sierra Leone, la Guinée et le Liberia – et d'avoir le contrôle de l'énergie dans la moitié des pays de la CEDEAO.

Louise Bibalou-Durand

## Bio

Abdourahmane Cissé, 37 ans, marié et père de trois enfants, est depuis 2001 diplômé de l'École polytechnique de France et titulaire d'un master en économie et gestion des ressources pétrolières (Petroleum Economics and Management) de l'IFP School (Institut français du pétrole). On le présente souvent aussi comme un produit de l'école publique ivoirienne, où il a effectué son cursus primaire et secondaire : école primaire publique de Vridi Collectif, collège de Port-Bouet, et enfin lycée moderne de Grand-Bassam où il a obtenu son baccalauréat série C avec la mention bien en 1999. Il fait aussi partie des « 100 jeunes leaders mondiaux » (Young Global Leaders) de l'année 2017, distinction attribuée par le Forum économique mondial (World Economic Forum) aux leaders de moins de 40 ans à travers le monde.

Abdourahmane Cissé a commencé sa carrière dans la banque d'affaires américaine Goldman Sachs à Londres, au sein du département des matières premières (pétrole, gaz, etc.), puis il a été directeur exécutif en charge du trading sur les indices de la zone euro au sein de la division « Equity Derivatives » de la même filiale en Grande Bretagne. Il a ensuite rejoint l'administration publique ivoirienne en tant que ministre du Budget et du Portefeuille de l'État de 2013 à 2017, puis comme ministre conseiller spécial auprès du président Ouattara, chargé des Affaires économiques et financières. Le 10 décembre 2018, il revient au gouvernement en qualité de ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables.



# LE CME S'INSCRIT DANS LA PERFORMANCE DURABLE

*La démarche pédagogique du Centre des métiers de l'électricité (CME) de Bingerville l'arrime aux standards internationaux et fait de lui une solution aux besoins en compétences des entreprises africaines.*

Créé en 1970, le Centre des métiers de l'électricité (CME) de Bingerville<sup>(1)</sup>, structure de formation de la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) filiale du groupe Eranove, a pour ambition de dispenser une formation tout au long de la vie. L'offre de formation du CME, avec des services sur mesure, vise l'ensemble des métiers clés de l'électricité, mais également une somme de compétences essentielles au secteur industriel. Le CME, dont la vocation est de dispenser des formations tout au long de la vie pour développer les compétences industrielles africaines, est bâti sur une superficie de 25 hectares, avec 11 000 m<sup>2</sup> de bâtiments comprenant près de 80 salles de cours et de travaux pratiques ainsi que des ateliers didactiques, un réseau électrique dédié aux entraînements en situation réelle et d'un Techlab.

## Un niveau de formation reconnu à l'international

Les choix pédagogiques du CME, issus des orientations stratégiques définies par le groupe Eranove, intègrent les enjeux de l'efficacité énergétique et des ENR (énergies nouvelles de sources renouvelables). Il a mis en place des cursus de formation initiale et qualifiante mais aussi certifiante et diplômante allant de l'initiation à la maîtrise des exigences professionnelles de haut niveau. Son positionnement est clairement celui d'une alternative à la formation en Europe. Il repose sur une dynamique de développement des cursus de formation et des plateaux pédagogiques en phase avec les évolutions technologiques et en collaboration avec des expertises internationales : EDF, RTE et General Electric. D'ailleurs, le CME bénéficie d'accréditations et de certifications nationales et internationales dans les domaines clés de l'électricité : agrément SERECT

travaux sous haute et basse tension (TST/HT/BT) et formateurs certifiés AFNOR. Il est identifié comme Centre de formation de référence par le West African Power Pool (WAPP) et l'Association des sociétés d'électricité d'Afrique (ASEA). Un cap a été franchi en 2018, avec la possibilité de décerner un diplôme français sur le territoire ivoirien, en partenariat avec le Centre national des arts et métiers (CNAM) de Paris : la licence professionnelle « développement durable, option efficacité énergétique, énergie de sources renouvelables et domotique ».

## Une pédagogie de pointe ouverte sur les métiers de l'industrie

Le CME forme au BTS, au DUT et à la licence professionnelle en présentiel, en e-learning et en cours du soir. Pour l'employabilité tout au long de la vie, il propose des immersions et des stages en entreprise. La formation repose sur quatre piliers : la démarche orientée vers les compétences, une pédagogie de rupture, un volet de formation entrepreneuriale et l'engagement en faveur de l'innovation. Cela signifie que les modules et cours sont développés à partir de compétences cibles afin de garantir l'employabilité, et ce avec des projets, stages et compétitions propres à développer l'autonomie, la créativité et le leadership. Les modules de formation entrepreneuriale sont obligatoires pour tous les étudiants durant l'ensemble de leur cursus, et l'innovation s'invite avec les juniors entreprises et les start-up dans le cadre d'un Techlab et de Hackatons, E-learning Technologies Factory.

Enfin, l'offre vise certes le renforcement de l'ensemble des compétences aux métiers de l'électricité, mais aussi à ceux de l'industrie. Les domaines prioritaires sont la production, la distribution et le transport, la maintenance, le commercial, le professionnalisme et le management. Des formations pratiques développées et mises à jour sur mesure incluent aussi les stages et immersions en exploitation. Le CME, en somme, c'est une expertise qui fait la fierté de la Côte-d'Ivoire. Une fierté qui rejaillit sur toute l'Afrique.

**Andju Ani**

<sup>(1)</sup> [www.cie.ci](http://www.cie.ci) ; [www.cme.ci](http://www.cme.ci)



# RÉSOLUMENT ENGAGÉE DANS L'ÈRE DIGITALE

*Les TIC ont bouleversé le monde, et la CIE s'est vite adaptée à la métamorphose : compteurs intelligents, télégestion du réseau d'éclairage public, Ticket Conso et e-agence, sa révolution numérique est en cours.*

**O**perateur privé fournissant l'électricité en Côte d'Ivoire depuis 1990, la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) <sup>(1)</sup>, filiale du groupe EranoVe, est liée à l'État par une convention de concession pour l'exploitation des ouvrages de production, pour le transport, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique sur

tout le territoire ivoirien ainsi que pour l'importation et l'exportation dans la sous-région ouest-africaine. Première entreprise du secteur de l'électricité à être certifiée ISO 9001 version 2000 en Afrique, elle fournit aussi son expertise et son assistance à d'autres entreprises africaines. Pour accompagner l'État ivoirien dans l'ambition de maintenir et renforcer son rôle de pôle énergétique régional, la CIE s'est lancée dans de nouveaux défis technologiques.

Dotée d'une vision à long terme, la CIE consolide ses bases d'entreprise performante ancrée dans le développement durable, entamant dans les différents pôles de son organisation des projets structurants induits par les TIC, avec le double objectif d'offrir à la clientèle un service de qualité tout en améliorant les conditions de travail des collaborateurs, donc leur productivité. En découle une démarche de facilitation de l'accès à ses services intégrant toutes les innovations liées aux mutations en cours, notamment la digitalisation.

## Des compteurs intelligents pour une gestion optimale

Le premier pas décisif a été l'utilisation, dès 2014, de compteurs électroniques de type intelligent conçus sur mesure pour le marché ivoirien, un premier palier de développement des smart grid, ces réseaux de distribution favorisant la circulation d'information entre fournisseurs et consommateurs pour ajuster en temps réel le flux d'électricité, et donc mieux le gérer. L'évolution de l'environnement ainsi que celle des techniques de fraude avaient rendu ce choix nécessaire.

Les avantages sont nombreux : ce compteur contribue

à lutter contre la fraude mais aussi à améliorer la qualité du produit par une meilleure tenue des seuils de tension, une meilleure information des clients sur leur consommation et enfin par la possibilité de télégestion, en phase avec les aspirations des consommateurs et l'optimisation opérationnelle.

Les ambitions ne s'arrêtent pas là puisque ces compteurs assurent aussi la télégestion du réseau d'éclairage public (TERE), une innovation hautement stratégique qui, depuis 2016, fait intervenir un automate intégré aux systèmes de commandes. Outil de contrôle et de gestion à distance, cette solution télégère tous les districts et régions du pays, réduisant de 40 % les allumages en journée. Pour 2018, cela correspond à 479 292 foyers lumineux.

## Une plate-forme de dialogue permanent avec l'utilisateur

La CIE met aussi à la disposition de ses clients, grâce à un terminal de paiement électronique (TPE), le Ticket Conso délivré instantanément lors du relevé de l'index de leur compteur : il comporte toutes les informations à connaître pour régler la facture. En déploiement progressif depuis fin 2018, ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients, qui ont plus de temps pour contrôler leur facture et la régler.

De plus, la CIE a développé une e-agence, « Ma CIE en ligne », un projet lui aussi en déploiement progressif et qui suscite de l'engouement car il donne accès à tous les services, à toutes les informations et à toutes applications utiles pour effectuer ses opérations sans se déplacer : simuler sa facture ou la puissance souscrite de ses équipements, gérer sa consommation, etc. Cette e-agence offre à chaque client un espace personnel pour échanger avec la CIE, lire ses factures, suivre son historique et plusieurs autres services.

On le voit bien, cette démarche d'innovation constante renforce l'image de compétitivité attachée à l'opérateur africain de référence qu'est la CIE. Et sachez qu'elle a encore des projets digitaux dans ses cartons.

**Andju Ani**

<sup>(1)</sup> [www.cie.ci](http://www.cie.ci)

## ■ Entretien – Directeur général de la société LYNAYS

# « LA TGIME EST UNE SOLUTION POUR L'AUTOSUFFISANCE ÉNERGÉTIQUE EN AFRIQUE »

*Emmanuel Yeo, directeur général de la société LYNAYS spécialisée en énergie électrique, a créé une solution, la TGIME ou Technologie de gestion intelligente des mouvements d'énergie. Un procédé qui a la capacité de résoudre les problèmes cruciaux du déficit énergétique et du coût élevé de l'électricité.*

**Pouvez-vous nous présenter la société LYNAYS, qui exerce dans le domaine de l'énergie électrique ?**

**Emmanuel Yeo :** La société LYNAYS est une entreprise ivoirienne fondée depuis plus d'une décennie. Sa vision est d'être une entreprise leader et un pôle d'excellence sous-régional dans la gestion intelligente des mouvements d'énergie. Sa mission est de créer de réelles solutions technologiques durables en vue de contribuer à la résolution du problème crucial de l'énergie en Côte d'Ivoire et dans toute l'Afrique de l'Ouest.

**En quoi est-elle originale dans la gestion efficace des mouvements d'énergie ?**

LYNAYS a déposé quatre marques relatives à diverses innovations technologiques auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). La Technologie de gestion intelligente des mouvements d'énergie (TGIME) de LYNAYS, en limitant les pertes sur l'énergie produite et consommée face au problème crucial du déficit énergétique ainsi que du coût élevé de l'électricité, devient indispensable à tous les usagers, notamment les ménages, les personnes morales publiques comme les institutions, les administrations et les entreprises, ou privées comme les institutions

financières, les compagnies d'assurance, les entreprises industrielles et les entreprises de services...

**Pensez-vous que la TGIME, une invention de LYNAYS qui a remporté en 2018 le Prix national d'excellence et la Médaille d'or au Salon international des inventions et innovations d'Abidjan, constitue une alternative propre à enrayer une partie de cette menace énergétique ?**

La TGIME de LYNAYS se présente comme l'une des solutions les plus économiques et durables pour aider les pays d'Afrique de l'Ouest à atteindre et maintenir l'autosuffisance énergétique tout en contribuant à une

## Bio

Emmanuel Yeo, 40 ans, marié et père de deux enfants, bilingue anglais-français, directeur général de LYNAYS, est aussi président de la FERETECH-CI (Fédération des acteurs dans les domaines des énergies renouvelables, de l'électricité, de l'efficacité énergétique, de l'eau et des technologies de Côte d'Ivoire) et vice-président de l'Association ivoirienne des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AIENR).

Il a été plusieurs fois distingué, notamment en 2010 du Prix CEDEAO pour l'entrepreneuriat et l'innovation du plus jeune entrepreneur récompensant sa solution régionale en matière d'énergie. Il est détenteur depuis 2004 d'un bachelors en sciences obtenu à Southern Polytechnic State University à Atlanta et d'un MBA décroché en 2005 à Lawton (États-Unis). Il est également le concepteur de la TGIME, un système de maîtrise des mouvements d'énergie pouvant générer une économie de consommation d'énergie de près de 50 %.



meilleure gestion de l'environnement naturel grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle comprend le coffret électrique intelligent TLJ 100, le TLJ 200, le TLJ 400, le TLJ 800 et le TLJ 1200, en fonction de la taille du site. Avec ces outils, vous donnez

**« Pour les ménages, la TGIME peut constituer un moyen de réduction de la pauvreté. »**

des instructions à tous les équipements consommateurs d'énergie qui sont dans vos entreprises ou dans votre résidence, votre bâtiment... Ces outils feront en sorte que tout ce qui est dans votre bâtiment fonctionne juste au moment où il le faut, dans l'endroit où il le faut, et jamais quand ce n'est pas nécessaire. Tous ces éléments mis ensemble vont permettre à chacun d'être efficient et efficace dans l'utilisation de l'énergie à sa disposition. Cela va conduire à réduire les demandes d'au moins 1/3 au niveau national : ménages, secteur tertiaire, industriels... Si on le fait très bien, on peut même arriver à une réduction de moitié. Et si l'on y arrive, ce sera une grande victoire. Avec ce résultat, c'est comme si l'on avait produit la moitié de l'électricité existante. Chaque citoyen devient ainsi à la fois consommateur et producteur d'énergie et, par conséquent, augmente son pouvoir d'achat. Pour les ménages, la TGIME est un véritable outil d'aide à l'épargne et un moyen de lutte contre la pauvreté.

### Pourquoi affirmez-vous publiquement que la Côte d'Ivoire est menacée en matière d'énergie ?

Essentiellement pour deux raisons d'ordre technique : d'une part la croissance rapide de la demande en énergie électrique, d'autre part le gaspillage. Puisque la Côte d'Ivoire est sur une dynamique d'industrialisation à grande échelle par la transformation de ses matières premières avec la création d'usines et de zones industrielles, il y a une forte croissance de la demande en énergie électrique. On remarque également que les Ivoiriens utilisent de plus en plus la climatisation dans les bâtiments, peut-être à cause du réchauffement climatique, d'où une forte croissance de la demande en électricité dans les secteurs tertiaire et résidentiel. Si aujourd'hui nous voulons atteindre notre objectif d'industrialisation, nous ne pourrions pas tenir avec la quantité d'énergie que nous avons. C'est d'ailleurs ce qui fait que le gouvernement a pris des dispositions pour multiplier par deux le parc énergétique actuel, puisque l'on parle d'installer au moins 4 000 MW dans un futur proche. C'est dire que les autorités sont déjà conscientes de la situation. Si l'on doit s'industrialiser, si l'on veut maintenir la croissance économique actuelle,

il va falloir de façon sérieuse prendre des dispositions concrètes pour mettre en place un système d'autosuffisance en énergie.

En ce qui concerne le gaspillage, il faut savoir qu'un taux très élevé représente un danger pour le maintien de l'autosuffisance en énergie du pays.

Il faut rappeler qu'entre 20 et 30 % des énergies mises à la disposition des entreprises, des ménages et des industriels sont gaspillées en ce sens que l'énergie ne produit rien de concret, rien qui contribue au développement économique ni du ménage, ni de l'entreprise, ni de l'industriel. L'énergie est gaspillée lorsqu'elle n'a pas contribué à produire quelque chose d'utile. Par exemple, je prends une entreprise où les travailleurs ne sont pas ceux qui paient la facture : une maison d'assurance, une banque... Ce sont des services. Ils ont beaucoup de climatiseurs, etc. Le week-end, ils peuvent oublier d'éteindre les climatiseurs, qui vont alors tourner toute la nuit, tout le week-end. S'il s'agit d'un week-end prolongé, ce ne sera que 3 à 4 jours après que l'on constatera le gaspillage de toute cette énergie. On a rafraîchi ou éclairé tous ces grands espaces pour rien. Si l'on ouvre les fenêtres et les portes, si l'on allume les climatiseurs dans les halls, si l'on climatise dehors, tout cela constitue du gaspillage d'énergie et représente une grande menace pour le secteur de l'électricité.

*Propos recueillis par Paul de Manfred*



**Emmanuel Yeo,**  
directeur général de  
la société LYNAYS.

# « LE TAUX D'ACCÈS À L'EAU POTABLE EST PASSÉ DE 50 À 81 % EN SEPT ANS »

*Laurent Tchagba, ministre de l'Hydraulique, soutient que les investissements tous azimuts du programme « Eau Pour Tous » lancé en 2017 permettront à son gouvernement d'atteindre l'objectif de 95 % d'accès à l'eau potable en 2020.*

Quelles sont les raisons qui ont motivé le chef de l'État Alassane Ouattara à procéder en juillet 2018, lors du dernier remaniement, à la création d'un ministère dédié exclusivement à la problématique de l'eau ?

**Laurent Tchagba :** Le président de la République a initié le 2 août 2017 le programme « Eau Pour Tous » qui vise à assurer une couverture en eau potable à au moins 95 % de la population d'ici à 2020. Pour atteindre cet objectif dans un premier temps, puis pour garantir l'accès durable de toutes les populations à l'eau potable, le ministère de l'Hydraulique a été créé en juillet 2018. Il s'agit donc d'une part de renforcer l'approvisionnement en eau potable pour les populations et d'autre part d'anticiper les effets néfastes du changement climatique. De façon spécifique, il faudra assurer un suivi régulier des chantiers engagés afin que la Côte d'Ivoire réponde de façon adéquate à l'évolution de la demande en eau. Pour ce faire, les attributions du ministère de l'Hydraulique sont la participation au suivi et à la protection des ressources en eau, la gestion des infrastructures du secteur de l'eau potable, le développement des infrastructures d'alimentation en eau, et enfin l'élaboration et le suivi de la réglementation en matière d'études, de réalisation et d'exploitation des ouvrages d'hydraulique humaine.

**En 2016, le président de la République a annoncé que l'État allait investir 1 320 milliards de FCFA, soit plus de 2 milliards d'euros, dans le secteur de l'hydraulique dans les deux années qui viennent. Comment va s'articuler la répartition de cet investissement colossal entre les grandes villes et les zones rurales ?**

Cette volonté politique du président a été réaffirmée lors du Conseil des ministres du 2 août 2017 où a été adopté le programme « Eau Pour Tous ». Ainsi a été autorisé l'investissement

de cette enveloppe globale de 1 320 milliards dans le secteur de l'eau d'ici à 2020. L'objectif visé est de relever les différents défis auxquels notre pays est confronté dans le secteur de l'eau potable.

La répartition de ce budget va se faire autour des très grands projets structurants prévus dans les villes d'Abidjan, Bouaké, et Yamoussoukro ainsi que dans les capitales régionales. D'ores et déjà, nous annonçons que la première phase de cet investissement d'un coût de 200 milliards servira à réaliser des systèmes d'alimentation en eau potable (AEP) dans 200 chefs-lieux de sous-préfecture pour 100 milliards de FCFA, à améliorer la desserte en eau potable dans le district d'Abidjan pour 14 milliards de FCFA, à renforcer la production d'eau potable dans 20 chefs-lieux de région et de département pour 40 milliards de FCFA, à réaliser 450 000 branchements sociaux pour 31 milliards de FCFA, et enfin à réhabiliter et entretenir 21 000 pompes à motricité humaine pour 15 milliards de FCFA.

En ce qui concerne la ville de Bouaké et la région du Gbeke, des dispositions sont prises pour résoudre durablement d'ici à deux ans les problèmes d'appro-

## Bio

Laurent Tchagba, 66 ans, marié et père de six enfants, est un ingénieur hydrologue de haut niveau au parcours académique éloquent. En effet, dès l'obtention de son diplôme d'ingénieur en hydraulique à l'ENSTP de Yamoussoukro en 1981, il partira enrichir ses connaissances en Europe en obtenant un DEA en géologie à Paris en 1984 et en suivant une formation en hydrologie isotopique à l'Agence internationale de l'énergie atomique d'Autriche en 1988.

De 1981 à 1990, son expertise sera mise à profit à la Direction de l'eau du ministère des Travaux publics en qualité d'ingénieur chargé d'études hydrologiques. De 1990 à 2017, il assumera les fonctions de chef de mission, puis de chef de cabinet ou encore de directeur de cabinet au sein de plusieurs ministères (Environnement, Transports, Infrastructures, etc.) et à la tête de certaines sociétés publiques. Au plan politique, en 2016, il devient député d'Attécoube (district d'Abidjan) et en 2018, il entre au gouvernement

visionnement en eau potable : une somme globale de 232 milliards de FCFA sera investie jusqu'en 2045. L'optimisation du réseau de la ville d'Abidjan et de la commune d'Abobo est une priorité qui va nécessiter

**« Avec le Programme « Eau Pour Tous », le gouvernement s'est engagé à combler un déficit en eau potable estimé à 350 000 m<sup>3</sup>/jour. »**

un investissement de 14 milliards de FCFA ayant fait l'objet de la signature d'un protocole d'accord entre l'État de Côte d'Ivoire et ASPAC International. Dans les villes de l'intérieur du pays, plusieurs projets structurants dont les protocoles d'accord ont été signés seront financés pour renforcer l'approvisionnement en eau potable des grandes villes et de leurs localités environnantes qui connaissent des problèmes de déficit : San-Pedro, Soubré, Gueyo, Daoukro, Bongouanou, Bocanda, etc.

Au niveau des zones rurales, 470 localités de plus de 4 000 habitants ont été recensées, donnant lieu à plusieurs projets dont les protocoles d'accord ont été signés en vue du financement de leurs ouvrages de production d'eau potable. En outre, la réalisation de 7 000 forages en milieu rural sur l'ensemble du territoire est déjà actée, et les protocoles d'accord signés avec des partenaires financiers pour une estimation globale de plus de 250 milliards de FCFA. Tous ces investissements doivent pouvoir rassurer les populations des zones où subsistent des problèmes de pénurie d'eau.

**Votre gouvernement s'est engagé à combler le déficit en eau potable avec le programme « Eau Pour Tous ». Pensez-vous atteindre votre objectif de couverture en eau potable d'ici à 2020 ?**

En effet, avec le Programme « Eau Pour Tous », le gouvernement s'est engagé à combler un déficit en eau potable estimé à 350 000 m<sup>3</sup>/jour. Il compte ainsi assurer la couverture en eau potable à au moins 95 % de la population d'ici à 2020. Plus spécifiquement à Abidjan, la demande en eau potable se situait à 600 000 m<sup>3</sup>/j à la sortie de la crise, soit de 2002 à 2011, alors que la production se situait, elle, à 350 000 m<sup>3</sup>/jour. La Côte d'Ivoire a dû investir plusieurs milliards de FCFA pour résoudre les problèmes urgents afin de rétablir l'équilibre de production d'eau potable à Abidjan et dans certaines localités en 2015. Comme j'ai pu le dire, les investissements

du programme « Eau Pour Tous », d'un montant total de 1 320 milliards, vont être répartis dans des projets de renforcement d'alimentation en eau potable (AEP) à Abidjan, dans 200 sous-préfectures non alimentées et dans certaines grandes villes de l'intérieur. Pour la zone rurale, la construction des forages à motricité humaine va permettre d'atteindre les objectifs fixés. Il faut savoir que tous les investissements déjà consentis ont fait passer le taux d'accès à l'eau potable de 50 % en 2011 à 81 % en 2018. Nul doute que l'aboutissement des investissements tous azimuts du programme « Eau Pour Tous » sera l'atteinte de notre objectif de 95 % du taux d'accès à l'eau potable en 2020.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*



Laurent Tchagba, ministre de l'Hydraulique.

Ministère de l'Hydraulique



# « LE DÉFI : MOBILISER LES FINANCEMENTS DU PROGRAMME EAU POUR TOUS »

*Ibrahiman Berté, directeur général de l’Office national de l’eau potable (ONEP), dresse un bilan des activités de l’institution en 2018 et donne un aperçu des objectifs à atteindre ainsi que des investissements prévus dans le secteur de l’eau d’ici à 2020.*

**Dans quelle mesure l’ONEP peut-il assurer que l’ensemble des Ivoiriens a effectivement accès à l’eau potable ?**

**Ibrahiman Berté :** Plusieurs programmes sont en cours pour permettre aux populations ivoiriennes d’avoir accès à l’eau, comme le programme « Eau Pour Tous », d’un montant global de 200 milliards de FCFA, pour tout le territoire national à l’échéance 2020. À l’échéance 2025, ce sont 1 300 milliards de FCFA. Ce programme, dans sa première phase, va coûter 200 milliards de FCFA et traitera 200 chefs-lieux et sous-préfectures, avec un raccordement de 450 000 abonnés. Sera également effectuée la réparation de 21 000 pompes défectueuses. L’accès à l’eau potable passera aussi par des facilités d’abonnement. Aujourd’hui, le coût de l’abonnement à la SODECI peut sembler relativement élevé pour les bourses moyennes puisqu’il peut aller de 150 à 200 000 FCFA. Dans le cadre du programme « Eau Pour Tous », il ne sera que de 10 000 FCFA et sera soumis à un échéancier.

**D’ici à 2020, quelle est l’ampleur des investissements de l’ONEP ?**

Nous avons mis en place 31 projets structurants. Il s’agit de raccorder tous les chefs-lieux de région, les villes secondaires et le maximum de localités rurales à un réseau alimenté par un grand fleuve, d’accélérer les études en matière d’hydraulique urbaine s’agissant de la mise à niveau des anciennes unités de production ou de nouvelles

infrastructures d’hydraulique urbaine à développer, de mettre en exploitation les capacités de la nappe du Sud Comoé (Bonoua 1 et 2) où plus de 160 000 m<sup>3</sup>/jour signent le retour à une exploitation normale et de poursuivre l’amélioration de la distribution, de mettre en exploitation les eaux de surface de la Mé (240 000 m<sup>3</sup>/j), de la lagune Aghien et des nappes souterraines de Dabou-Niéky susceptibles d’un apport additionnel de 440 000 m<sup>3</sup>/j, et enfin de mettre en exploitation les eaux de surface du fleuve Bandama à Tiassalé pour satisfaire les besoins du district d’Abidjan



*Ibrahiman Berté,  
directeur général de l’Office  
national de l’eau potable.*

jusqu'en 2030 avec plus de 600 000 m<sup>3</sup>/jour à réaliser en deux phases ainsi que l'extension des réseaux secondaires et du nombre de branchements sociaux. Pour les zones rurales, la politique du gouvernement est orientée vers la réalisation et la réhabilitation de forages équipés de PMH pour les localités de 100 à 1 000 habitants et la réalisation de systèmes d'hydraulique villageoise améliorée (HVA) pour les localités de 1 000 à 4 000 habitants ainsi que vers l'entretien, la maintenance et la professionnalisation de la gestion des ouvrages en milieu rural.

#### De quels moyens dispose l'ONEP pour vérifier la qualité de l'eau distribuée à la population ?

Depuis sa création, l'ONEP avait recours à des laboratoires extérieurs pour assurer le contrôle de la qualité de l'eau. Depuis 2015, il s'est doté du Laboratoire d'analyse et de contrôle de la qualité de l'eau (LACQUE). L'ensemble du projet a nécessité un financement de 1,4 milliard de francs assuré par l'État de Côte d'Ivoire avec le Fonds de l'eau, par la République française avec le Contrat de désendettement et de développement (C2D), et enfin par la Banque arabe de développement économique en Afrique (BADEA). Conçue pour une capacité annuelle de 4000 échantillons, cette structure renforce le contrôle sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Ainsi, ce sont 15 000 échantillons d'eau de consommation qui ont été contrôlés par l'ONEP durant la période 2015-2018. En plus des contrôles sur les eaux de consommation, le laboratoire poursuit le développement de ses compétences sur la surveillance des ressources en eau et sur le contrôle dans l'eau de polluants tels que les pesticides utilisés en

respect des obligations du service public et en gérant les réclamations. Créé en novembre 2015, le CRC est un outil majeur de communication et un recours pour les consommateurs. Il a pour vocation de développer une relation de proximité par la gestion des appels et l'orientation des consommateurs. Vu le bilan qu'affichent les 3 années d'existence du CRC, nous pouvons affirmer qu'il a renforcé l'image de l'ONEP auprès des usagers de l'eau potable.

#### Quel est le bilan en termes d'investissement dans le secteur de l'eau potable depuis 2011 ?

Depuis 2011, ce sont plus de 500 milliards de FCFA qui ont été investis sur le terrain et qui nous ont permis d'atteindre un taux de couverture actuel de 68 %, contre 40 % avant 2011. Entre 1960 et 2011, la population ivoirienne utilisait 400 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour. Entre 2011 et 2015, il a été produit à peu près 200 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour. Ce qui veut dire qu'en quatre ans, nous avons produit la moitié de l'eau que nous consommons. C'est la preuve que des progrès sensibles ont été faits. Le déficit d'eau dans certains quartiers d'Abidjan a été réglé. Des quartiers comme Koumassi Nord-Est qui avaient des surpresseurs au bas des immeubles sont désormais un vieux souvenir. C'est pour dire que des investissements et progrès importants ont été faits dans le secteur de l'eau potable.

#### Quel est le bilan de vos activités en 2018 par rapport à 2017 ?

Par rapport à 2017, l'année 2018 a enregistré une hausse dans la réalisation d'infrastructures hydrauliques sur le territoire national : 527 unités de production en 2017, contre 577 en 2018 ; 515 châteaux d'eau en 2017, contre 560 châteaux d'eau en 2018 ; une capacité de production installée de 809 038 en 2017, contre 1 039 800 en 2018 ; et enfin 1 056 localités desservies en 2017, contre 1 081 en 2018. Le gouvernement s'est engagé à assurer la couverture en eau potable à 95 % de la population d'ici à 2020.

#### Quels défis sont à relever en 2019 pour l'ONEP ?

Le défi pour l'année 2019 est de mobiliser les financements du programme « Eau Pour Tous » qui va contribuer de manière substantielle à l'atteinte de cet objectif. Le programme social du gouvernement prévoit dans son compartiment « eau » l'accès des Ivoiriens à l'eau potable à moindre coût. Le défi majeur reste la mobilisation des fonds nécessaires pour l'atteinte des objectifs qui nous sont assignés d'ici à 2020.

*Propos recueillis par Paul de Manfred*

« Depuis 2011, ce sont plus de 500 milliards de FCFA qui ont été investis sur le terrain. »

agriculture et les métaux issus de l'orpaillage. L'effectivité du laboratoire LACQUE-ONEP et ses missions attestent de la volonté de l'État de Côte d'Ivoire, et plus spécifiquement du ministère de l'Hydraulique, d'offrir à l'ONEP les moyens de contrôler la qualité de l'eau, étape indispensable pour l'aide à la décision et à l'orientation stratégique de sa mission de mise à disposition d'eau potable pour tous les Ivoiriens.

#### Quelle place accordez-vous à la relation avec le client et à ce titre, la création du Centre de relation avec les consommateurs (CRC) a-t-elle renforcé l'image de l'ONEP auprès des populations ?

L'une des missions de l'ONEP est de défendre les intérêts des usagers de l'eau potable en s'assurant du





### PRESENTATION

Institué par le Décret N°2006-274 du 23 Août 2006, L'Office National de l'Eau Potable (ONEP) est une société d'Etat régie par la loi N°97-519 du 4 Septembre 1997, au capital de 150 millions de F CFA et soumis aux actes uniformes de l'OHADA.

L'ONEP est placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Hydraulique. L'ONEP a pour mission d'apporter à l'Etat et aux collectivités Territoriales, son assistance pour assurer l'accès à l'eau potable des populations sur l'ensemble du territoire. Elle assure en outre, la gestion du patrimoine public et privé de l'Etat dans le secteur de l'eau.

### NOS MISSIONS

- La planification de l'offre et de la demande en matière d'eau potable.
- La maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre des investissements pour la réalisation, l'extension, le renforcement et le renouvellement des infrastructures d'alimentation en eau potable.
- La conception, l'établissement, le contrôle et le suivi des différents contrats de délégation du service public d'eau potable.
- La gestion comptable et financière des investissements dans le secteur de l'eau potable.

- La régulation des attributions et, le contrôle des concessionnaires et des opérateurs privés au niveau technique, financier et administratif.

### OBJECTIFS

- Accroître la production d'eau potable par des forages et par des eaux de surface à Abidjan et les Villes de l'intérieur (réduire au minimum les déficits dans les 31 Chefs-lieux de Région et 77 Chefs-lieux de Département à l'horizon 2020).
- Assurer le suivi et le maintien des pompes en milieu rural et semi-urbain.
- Promouvoir auprès des usagers d'eau potable des changements de comportements par une utilisation rationnelle de l'eau potable.

### INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR

Pour assurer de façon durable l'approvisionnement en eau potable des populations, plusieurs projets structurants sont en attente de financement pour la ville d'Abidjan et les villes de l'intérieur du pays.

Les besoins en investissement sont estimés à 1337 milliards de francs CFA pour la période 2017-2020 dont:

- 30% de ces financements sont acquis
- 70% sont à rechercher



# LE COURTAGE PORTE LE MARCHÉ IVOIRIEN

Avec un CA global situé à 334,3 milliards de FCFA en 2017, contre 306,2 milliards en 2016, le marché ivoirien des assurances est de loin le premier d'Afrique subsaharienne.

Le 28 novembre 2018 à Abidjan, lors de la 2<sup>e</sup> édition des Journées de l'assurance organisée par la direction des assurances du ministère de l'Économie et des Finances, Saliou Bakayoko, président de l'Association des sociétés d'assurances de Côte d'Ivoire (ASACI) et directeur général de SUNU Assurances Vie CI (lire son interview p.88-89), a indiqué: «*Les chiffres du secteur global ont connu une croissance positive.*» En effet, on retiendra que le CA global du marché en 2017 se situe à 334,3 milliards de FCFA, contre 306,2 milliards en 2016, soit une hausse de 9,2 % tirée essentiellement par la forte progression de l'assurance-vie. Par ailleurs, au niveau sectoriel, ce CA se répartit de la manière suivante: celui de la branche vie est de 149,2 milliards, soit une progression de 12,6 % par rapport à 2016 portée principalement par la branche individuelle qui, elle, progresse de 13,7 %, et celui de la branche IARDT (non-vie) s'élève à 185,1 milliards, contre 173,7 milliards en 2016, soit une progression de 6,6 % tirée essentiellement, cette fois-ci, par la branche santé, en augmentation de 10,5 %.

S'agissant des prestations payées pour les deux branches au cours de l'exercice 2017, elles sont de 156,8 milliards de FCFA, en baisse de 3,5 % par rapport aux 162,5 milliards de 2016. Elles représentent 47,7 % du chiffre d'affaires réalisé par le marché. De façon détaillée, en assurance non-vie, les primes payées s'élèvent à 75,9 milliards de FCFA, contre 69,6 milliards en 2016, soit une hausse de 9,1 % tirée principalement par les branches santé et automobile, qui totalisent à elles seules 78,7 % des paiements. Ces prestations payées constituent 42,2 % du CA de la branche IARDT. En assurance-vie, les prestations payées s'élèvent à 80,8 milliards de FCFA, contre 92,9 milliards en 2016, soit une baisse de 13 % en grande partie expliquée par le recul des paiements en assurances collectives.

Autre particularité du marché ivoirien des assurances, l'apport du courtage dans le CA réalisé en 2017 y est massif, selon ce qu'a affirmé le représentant du ministre de l'Économie et des Finances Apkess Yapo Bernard

au cours de la 2<sup>e</sup> édition des Journées de l'assurance. «*Le courtage représente un maillon essentiel dans la collecte de l'épargne auprès des acteurs économiques que sont les entreprises et les ménages. Sur un CA de 34,32 milliards de FCFA constitué par le marché dans sa globalité en 2017, plus de 80 % ont été réalisés par le courtage*», a-t-il expliqué. Il y a 11 ans, la Côte d'Ivoire comptait moins de 100 cabinets de courtage. Aujourd'hui, on dénombre plus de 300 intermédiaires, effectif dans lequel ne sont même pas comptabilisés les agents généraux et les agents mandataires.

Louise Bibalou-Durand

## Les TIC au service de l'innovation pour le groupe SUNU

Les TIC se révèlent être un outil d'innovation pour le groupe SUNU, à l'exemple du Mobile Money qui ouvre un vaste champ de possibilités. On rappelle que SUNU Assurances s'est allié à l'opérateur Orange, alors même que la tendance n'est pas encore généralisée. À la question de savoir si le canal des TIC pourrait être un moyen efficace pour progresser sur le marché africain qui, dans sa grande majorité, n'a pas accès au service d'assurance, Saliou Bakoyoko, directeur général de SUNU Assurances Vie CI, répond: «*Je crois fermement que l'utilisation des TIC dans notre métier va être un moyen très efficace pour pénétrer davantage le marché africain. En effet, cela permettra d'atteindre le secteur informel, qui représente la part la plus importante des populations de ce marché.*» Et pour illustrer son propos, il met en avant l'expérience ivoirienne du partenariat entre SUNU Assurances et Orange, qui a d'ailleurs été exportée sur d'autres marchés en zone CIMA, en précisant: «*Cette conviction s'appuie sur l'expérience réussie du «Mobile Insurance» en partenariat avec Orange CI depuis 2011. Nous avons pu atteindre en peu de temps un grand nombre de personnes qui en étaient pour la plupart à leur première opération d'assurance. Et cette expérience a été exportée dans d'autres filiales du groupe SUNU comme le Niger et le Gabon. Au-delà de cette conviction, ma vision est que les assureurs devraient porter leur métier sur les TIC pour s'adapter au nouveau mode de consommation des clients de demain, basé essentiellement sur l'utilisation des TIC.*»

L. B.-D.

# « NOUS VOULONS ACCROÎTRE NOTRE LEADERSHIP DANS TOUTE LA ZONE CIMA »

*Saliou Bakayoko est à la fois président de l'Association des sociétés d'assurances de Côte d'Ivoire (ASACI) et directeur général de SUNU Assurances Vie CI. Sur ce marché, sa compagnie jouit d'une position de leader en zone CIMA depuis cinq ans. Il nous explique les raisons de ce succès.*

Comment analysez-vous le dynamisme du marché ivoirien de l'assurance, dont le chiffre d'affaires global dépasse les 300 milliards de FCFA en 2017 et pèse 27 % du marché CIMA, alors que le taux de pénétration de l'assurance ne dépasse pas les 2 % ?

**Saliou Bakayoko :** Effectivement, le marché ivoirien de l'assurance est très dynamique et reste de loin le plus gros marché de la zone CIMA avec plus de 360 milliards de FCFA de chiffre d'affaires en 2018. Malgré ce dynamisme, le taux de pénétration de l'assurance dans le pays, c'est-à-dire la contribution des primes de l'ensemble des sociétés d'assurance du marché au PIB du pays – et non pas la proportion de populations assurées – reste inférieur à 2 %. Ce paradoxe peut s'expliquer par l'ignorance ou la méfiance des populations vis-à-vis de l'assurance. D'autres facteurs sont également à prendre en compte, notamment le fort taux de personnes exerçant dans le secteur informel. Les difficultés d'accessibilité à ces cibles et de recouvrement des primes d'assurance sont un réel challenge pour les assureurs qui ont cependant entamé, en ce qui concerne SUNU Assurances, une politique de sensibilisation avec

des produits adaptés et des moyens de souscription à distance.

**Pourquoi la Côte d'Ivoire est-elle l'un des rares marchés de la zone CIMA, et même d'Afrique subsaharienne hors Afrique du Sud, où l'assurance-vie progresse et se rapproche de l'assurance IARD ?**

Votre remarque est juste. En Côte d'Ivoire, en 2018, la part de l'assurance-vie dans le chiffre d'affaires du marché est de 43 %, contrairement à la plupart des marchés d'assurance de notre zone, où ce taux se situe autour de 20 %. À mon avis, l'une des raisons est que la Côte d'Ivoire a été la première de notre zone à avoir défiscalisé les primes des contrats collectifs d'indemnités de fin de carrière, dont les montants sont parfois très élevés. Par ailleurs, le développement de la vente des produits d'assurance-vie via les banques, communément appelée bancassurance, est significatif, contrairement à l'assurance IARD où la bancassurance reste encore très marginale.

**Comment analysez-vous la décision de la CIMA de relever le capital minimum des compagnies de 1 à 3 milliards de FCFA d'ici à 2019, puis à 5 milliards d'ici à 2021, ce qui conduira selon certains experts à une nouvelle configuration du secteur du fait de la probable disparition des petits acteurs ?**

Cette mesure va permettre un assainissement du marché de l'assurance avec des compagnies d'assurances plus solvables qui respectent leurs engagements. Certes, certaines sociétés disparaîtront ou fusionneront, mais la crédibilité du secteur s'en verra renforcée et la méfiance des populations déclinera sûrement, même si nous aurions souhaité que tous les acteurs du marché soient associés à cette prise de décision.

## Bio

Saliou Bakayoko, actuaire, est membre de l'Institut des actuaires de Côte d'Ivoire et de l'Institut des actuaires de France, décoré dans l'ordre du Mérite ivoirien. Diplômé de l'ISUP, université de Paris 6, il est titulaire d'un DEA en statistiques de l'université 1 de Grenoble ainsi que d'une maîtrise en mathématiques de l'université d'Abidjan Cocody. Actuellement directeur général de SUNU Assurances Vie CI, il a été professeur à l'ENSEA, puis, successivement, actuaire à l'Union africaine et à la CICA-RE, directeur du département des opérations vie de la CICA-RE, directeur général adjoint de NSIA Vie CI, et enfin directeur général de LMAI-Vie avant la fusion-absorption de cette société par SUNU Assurances Vie CI en 2015. En 2018, il a été élu par ses membres président de l'ASACI, l'Association des sociétés d'assurances de Côte d'Ivoire. Enfin, il a obtenu le Prix Julien Codjovi édition 2016 de la FANAF pour son ouvrage sur l'assurance-vie *Fonctionnement technique et actuariel de l'assurance-vie et de la capitalisation*.



Saliou Bakayoko, directeur général de SUNU Assurances Vie CI et président de l'Association des sociétés d'assurances de Côte d'Ivoire.

On observe aussi le dynamisme de SUNU Assurances, leader en assurance-vie dans la zone CIMA, avec 48,742 milliards de FCFA (89,197 millions USD) à fin 2017. Ce montant est-il en évolution en 2018 ? Quelle stratégie déployez-vous pour garder la première place du podium où vous êtes depuis 5 ans ?

En effet, SUNU Assurances Vie CI est leader dans toute la zone CIMA avec 48,9 milliards de chiffre d'affaires à fin 2018, donc en évolution par rapport à 2017. Notre

**«En Côte d'Ivoire, 43 % du CA du marché va à l'assurance-vie, contre 20 % ailleurs en zone CIMA.»**

position de leader en assurance-vie résulte essentiellement de trois facteurs. Le premier est notre capacité d'anticipation et d'innovation en matière de réseau de distribution. Nous sommes pionnier et leader en bancassurance, nous avons institué la micro-assurance avec une distribution via les institutions de microfinance et autres formes de groupements, nous avons un réseau

de commerciaux large et organisé dans tout le pays, et enfin nous avons innové avec la distribution de l'assurance-vie via le téléphone portable, le « Mobile Insurance ». Le deuxième facteur est notre professionnalisme et la solidité financière du groupe qui soutient notre image de marque. Le troisième est le fort attachement à nos valeurs, basées essentiellement sur une satisfaction totale du client matérialisée par le paiement rapide des prestations promises et par l'innovation dans nos offres de produits et services.

**Quelle part consacrez-vous à la micro-assurance dans vos activités ?**

La micro-assurance est accessible financièrement à toutes les couches de la population, d'autant plus qu'elle vise à la protéger, à assurer ses biens et surtout à l'aider au développement de ses projets d'avenir. Cette cible de population fait partie de notre politique de sensibilisation et de pédagogie à l'assurance. À SUNU Assurances, la micro-assurance est un axe stratégique de développement. À

cet effet, nous avons créé un grand département dédié à cette activité et obtenu l'agrément pour pratiquer la micro-assurance, à laquelle nous consacrons de plus en plus de temps et d'investissements.

**Pour 2019, quels sont vos priorités et objectifs ?**

Nos priorités et objectifs s'inscrivent dans l'accroissement de notre leadership dans toute la zone CIMA en maintenant et en renforçant notre capacité d'anticipation et d'innovation en matière de réseau de distribution et d'évolution future de notre métier.

Pour terminer, nous disons merci à tous nos clients pour la confiance qu'ils continuent à nous accorder. Nous leur disons que l'adage « le client est roi » n'est pas une vaine expression à SUNU Assurances Vie CI, mais un état d'esprit. Ils sont au centre de nos activités. L'essentiel de notre stratégie est consacré à nous rapprocher d'eux.

*Propos recueillis par Paul de Manfred*



v-xafrica  
présente



# the VOICE Afrique francophone Saison 3

Bientôt...

Regardez v-xafrica sur | Watch v-xafrica on

AFRICA

GOtv 17



23

LES BOUQUETS  
CANAL+ 43



171

DStv 191

zuku 824

BELGIQUE

numericable 288

FRANCE

free 475



555

neufbox



589

Bbox 661

DARTY BOX<sup>THD</sup> 650

SUISSE

 654

UK

sky 218

WEB



 IPWorldTV

AfroMotion

# LES DÉFIS DU PLAN STRATÉGIQUE D'AVENI-RE

Pour les quatre prochaines années, l'ambition d'AVENI-RE, première société privée de réassurance des pays francophones, est d'intensifier son développement en zone CIMA et de l'étendre jusqu'aux pays anglophones de la CEDEAO.

L'exploitation du réassureur AVENI-RE a toujours été bénéficiaire depuis sa création, et l'exercice 2017 ne dément pas cette constance. En effet, « il affiche un résultat net bénéficiaire d'un montant de 1,551 milliard de FCFA, contre 1,202 milliard en 2016, malgré des provisions importantes sur risques de recouvrement de créances en vertu du principe de prudence », explique Seybatou Aw, le PDG de la compagnie de réassurance AVENI-RE. Et ce dernier a de quoi en être fier puisqu'il gère la première société privée de réassurance des pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. AVENI-RE a été créée le 25 octobre 2004 à son initiative, et plusieurs autres compagnies d'assurances et des cadres africains des secteurs de l'assurance et de la réassurance s'y sont associés. Aujourd'hui, à travers ses capacités, AVENI-RE a pris de l'ampleur en termes d'activité dans la zone CIMA <sup>(1)</sup>, certes, mais aussi en dehors.

## Les cadres sont formés dans la sous-région

Au sein de cette même zone, AVENI-RE est bien évidemment membre actif de la FANAF (Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines), y apportant un soutien sous plusieurs formes: un sponsoring quasi-permanent, des déjeuners et/ou dîners lors des AG et des forums des marchés ainsi que l'animation de séminaires de formation organisés par cette fédération au profit des cadres africains de l'assurance. « En une décennie d'activité, AVENI-RE a organisé une ving-

taine de séminaires de formation ayant réuni chacun en moyenne une cinquantaine de participants, et elle a reçu en stage près d'une trentaine de cadres dans ses locaux en vue de formations spécifiques en technique de souscription, comptabilité technique, comptabilité générale, etc. », fait-on savoir à la direction du réassureur. Mais au-delà de la FANAF, AVENI-RE est présente aux conférences du GAIF (General Arab Insurance Federation), au Forum de la réassurance de Monaco (Monte-Carlo) et à celui de Casablanca. Cette présence continue dans les AG et conférences se rapportant à la réassurance en Afrique subsaharienne, dans le Maghreb et en Europe contribue à en faire un acteur de la réassurance reconnu au niveau international.

## Ouverture de bureaux en zone anglophone

En effet, AVENI-RE intervient dans les programmes de réassurance de plus d'une centaine de compagnies. Fort de cette dimension internationale, son conseil d'administration a décidé, dans son plan stratégique 2019-2021, « d'intensifier de manière progressive son action commerciale en zone CIMA et en zone anglophone », révèle le PDG Seybatou Aw, qui rappelle que depuis 2012, sa compagnie a surtout multiplié les actions sur le marché de la MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord). Le déploiement prévu dès cette année en zone CIMA inclut les pays de la zone anglophone de la CEDEAO (Ghana, Liberia, Nigeria, etc.). En outre, au rang des priorités de la période 2019-2021 figurent en bonne place les travaux de construction d'un siège social à Abidjan, dans la zone résidentielle de Cocody. Un siège qui symbolisera la nouvelle dimension acquise par le réassureur panafricain. Enfin, deux autres chantiers sont aussi sur les rails: l'augmentation du capital social à 22 milliards de FCFA et l'obtention d'une notation par une agence de rating renommée.

Paul de Manfred

| LES CAPACITÉS 2017 (en FCFA)                                | BRANCHES      | FACULTATIVES  |
|---|---------------|---------------|
| <b>ZONE AFRIQUE (CIMA, WAICA, COMESA,...)</b>               |               |               |
| Incendie & RA, Risques divers & Risques Techniques          | 1 000 000 000 | 7 500 000 000 |
| Automobile, responsabilité Civile                           | 500 000 000   | 1 000 000 000 |
| Caution   | 1 000 000 000 | 2 000 000 000 |
| Vie   | 800 000 000   | 800 000 000   |
| Risques Energétiques  | 100 000 000   | 700 000 000   |
| Transports (Facultés & corps)                               | 500 000 000   | 3 750 000 000 |
| <b>MONDE ARABE (MAGHREB, MOYEN ORIENT, PAYS DU GOLF...)</b> |               |               |
| Incendie & RA, Risques divers & Risques Techniques          | 500 000 000   | 3 000 000 000 |
| Transports (Facultés & corps)                               | 500 000 000   | 1 000 000 000 |

<sup>(1)</sup> Conférence interafricaine des marchés d'assurances, qui regroupe près d'une quinzaine de pays fonctionnant avec une loi unique, le Code des assurances CIMA.



# « 2019-2021 : NOUS INTENSIFIONS NOTRE ACTION EN ZONE CIMA »



Seybatou Aw, PDG de la compagnie de réassurance AVENI-RE.

*En 2019, parmi les priorités de Seybatou Aw, PDG d'AVENI-RE, figurent le lancement des travaux de construction du futur siège social et l'obtention d'une note satisfaisante par une agence de rating de renommée internationale.*

Peut-on avoir les grandes tendances du résultat net du réassureur de proximité AVENI-RE en 2018 par rapport à 2017 ? Dans le même ordre d'idées, qu'en est-il du bilan 2017 par rapport à 2016 ?

**Seybatou Aw :** Il serait prématuré de communiquer pour le moment sur nos chiffres de l'exercice 2018, étant donné que les chiffres publiables doivent être certifiés par le commissaire aux comptes et validés par l'assemblée générale des actionnaires. Pour ce qui est de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2017, il affiche un résultat net bénéficiaire de 1,551 milliard de FCFA, contre 1,202 milliards de FCFA en 2016, malgré des provisions importantes sur risques de recouvrement de créances en vertu du principe de prudence. Cette prudence a été fortement appréciée par les actionnaires. Le résultat net induit un ratio « résultat net sur chiffre d'affaires » de 9,48 % et un ratio « résultat net sur fonds propres » de 9,69 %. Enfin, l'exercice clos au 31 décembre 2017 affiche un résultat technique de 5,683 milliards de FCFA, contre 2,920 milliards en 2016.

Sachant qu'AVENI-RE intervient dans les programmes de réassurance de plus d'une centaine de compagnies, dans quelles proportions ses actions sur son marché de base, la CIMA, ont-elles été intensifiées en 2017 et 2018 ?

Entre 2017 et 2018, nos actions majeures dans la zone CIMA (Conférence interafricaine des marchés d'assurances) ont concerné la diversification du portefeuille et le recouvrement des impayés de primes qui constituent encore le maillon faible de notre stratégie. Ensuite, nous avons poursuivi l'opération d'augmentation du capital social décidée par l'assemblée générale en 2016, à savoir porter le capital social à 22 milliards. C'est ainsi que nous l'avons porté à 10 milliards en 2016 puis à



16 milliards en 2017. Nous espérons boucler l'opération à 22 milliards dans un avenir proche.

**Qu'en est-il de votre déploiement avec l'ouverture de plusieurs bureaux de souscriptions ?**

Pour ce qui est de l'ouverture des bureaux, c'est une action inscrite dans notre plan de développement. Depuis 2012, nous avons accentué nos actions sur le marché MENA avec l'ouverture du bureau de Tunis, en Tunisie. Dans notre plan stratégique 2019-2021, il est prévu d'intensifier progressivement notre action commerciale en zone CIMA. Cette extension devra se poursuivre avec l'ouverture de bureaux de représentation dans la zone anglophone.

**En qualité de dirigeant d'une compagnie régionale de réassurance, comment analysez-vous le taux de pénétration de l'assurance estimé à 1,7 % en Côte d'Ivoire alors que le chiffre d'affaires global du marché plafonne à plus de 330 milliards de FCFA ?**

Il est à déplorer une perception négative jusqu'alors entretenue par les populations vis-à-vis de l'assurance. Bien sûr, cette perception se trouve renforcée par certaines pratiques jugées peu orthodoxes dans le secteur et qui ne militent pas en faveur d'une bonne image de l'assurance en Afrique. Mais l'on constate aussi une insuffisance de culture de l'assurance, un déficit de communication en la matière et surtout un problème de pouvoir d'achat des consommateurs, car l'assurance reste encore perçue pour beaucoup comme un produit de luxe. Autant de facteurs pouvant expliquer cette faible pénétration de 1,7 %, contre 3 % pour l'ensemble du continent.

**Quelles sont les actions à mener pour faire en sorte que les populations aient le réflexe de s'assurer ?**

Parmi les actions à même de renforcer le réflexe de s'assurer chez les populations jusqu'alors méfiantes à l'endroit des assureurs, je pense qu'il y a tout d'abord le respect des engagements pris, c'est-à-dire le paiement des sinistres dans les meilleurs délais. Ensuite, il faudrait accentuer la communication sur l'importance de l'assurance dans la sécurité du bien et des personnes. Par ailleurs, les assureurs devraient saisir les opportunités qu'apporte la mutation de l'environnement technologique, avec la digitalisation prononcée des opérations et la dématérialisation. L'élargissement de la palette des risques obligatoires et la mise sur pied de mesures incitatives à la souscription pourraient aussi militer en faveur d'une croissance du taux de pénétration dans la zone.

**Que pensez-vous de la décision de la CIMA de relever le capital minimum des compagnies de 1 à 5 milliards de FCFA d'ici à 2021, ce qui, selon FINACTU, devrait**

**conduire à une reconfiguration du secteur dans tous les pays concernés ?**

Effectivement, depuis avril 2016, le Conseil des ministres de la CIMA a décidé de faire passer le capital minimum des sociétés d'assurances de la zone de 1 à 3 milliards de FCFA dès le 31 mai 2019, puis à 5 milliards en 2021. Cette décision visait, selon l'organe de régulation, à assainir le secteur et à renforcer les fonds propres des compagnies d'assurances afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle premier, qui est la protection des assurés. Cela dit, les intentions du régulateur sont louables en ce sens qu'il s'agit d'une part de la pérennité des compagnies d'assurances et d'autre part de la protection des consommateurs des produits d'assurances.

**Mais ne va-t-on pas assister à une disparition des plus petits acteurs ?**

Lors de la 43<sup>e</sup> Assemblée générale de la FANAF de février 2019 en Tunisie, la CIMA a signalé que plus 50 % des compagnies d'assurances de la zone s'étaient déjà conformées au minimum de capital exigible en mai 2019, c'est-à-dire 3 milliards de FCFA. Mais près d'une moitié des compagnies d'assurances n'était pas encore en règle avec l'objectif de 3 milliards de FCFA, et les raisons de cette situation peuvent être soit la faible rentabilité des fonds propres qui rend difficile la mobilisation des ressources par les investisseurs, soit la peur de perdre le contrôle à force de solliciter des capitaux extérieurs dans des entreprises dont le capital a souvent une forte coloration familiale.

**Que deviendront les petits marchés, où le CA global ne dépasse même pas les 5 milliards de FCFA ?**

Face à cette situation, les supputations vont bon train. Mais ce qui est évident, c'est que le relèvement du capital peut contribuer à une redistribution des cartes du secteur en Afrique subsaharienne, et que selon certains observateurs, les petits marchés comme celui de la République centrafricaine pourraient s'en voir exclus, à moins d'une dérogation spéciale du régulateur en vue de les protéger.

**Pour 2019, en votre qualité de PDG d'AVENI-RE, quels sont vos objectifs et actions prioritaires ?**

Les actions prioritaires à mener par AVENI-RE en 2019 sont celles inscrites dans notre plan stratégique 2019-2021, c'est-à-dire le bouclage de la dernière phase d'augmentation de notre capital social à 22 milliards de FCFA, le lancement des travaux de construction de notre siège social, l'obtention d'une note satisfaisante par une agence de rating de renommée internationale, et enfin l'accès à des marchés traditionnellement difficiles à pénétrer sans cette notation.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*

# LA RENTABILITÉ D'AVENI-RE TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS

*Le réassureur AVENI-RE a affiché en 2017 un bénéfice net de 1,551 milliard de FCFA (2,83 millions de dollars US), en hausse de 29% par rapport à 2016.*

Lors de l'Assemblée générale du 2 juin 2016 à Tunis, les actionnaires présents adoptèrent le plan prévoyant de porter le capital social d'AVENI-RE à 10 milliards de FCFA la même année, puis à 16 milliards en 2017, et enfin à 22 milliards fin 2019. Ils étaient nombreux à ne pas croire à la concrétisation de cet objectif en raison de la conjoncture difficile pour la recapitalisation des compagnies d'assurance.

Mais les actionnaires d'AVENI-RE savaient que, malgré la concurrence entre réassureurs entraînant une baisse du volume des primes, malgré la fréquence des sinistres et malgré des coûts de gestion en hausse, le marché de la réassurance en Afrique demeurerait attractif. Au point que les réassureurs internationaux s'y disputent les primes avec des acteurs locaux dont le nombre a d'ailleurs substantiellement augmenté. Cette attractivité du continent africain est confortée par l'absence relative de catastrophes naturelles. L'Afrique reste peu exposée à ce type de sinistres, ce qui offre aux réassureurs internationaux une diversification de leur portefeuille sans accentuer leur exposition à ces risques. La capitalisation des sociétés de réassurance locales et régionales varie de faible à solide. Le retour sur fonds propres demeure stable à plus de 12%.

Ainsi, la compagnie de réassurance AVENI-RE, forte de ses solides capitaux, répond parfaitement à ce schéma. Pour preuve, elle a clôturé son exercice 2017 sur un bénéfice net de 1,551 milliard de FCFA (2,83 millions de dollars US), en hausse de 29% par rapport à 2016, avec un CA s'établissant à 16,367 milliards de FCFA (29,95 millions de dollars US) au cours de la même période. Les fonds propres ont

quant à eux enregistré une augmentation de 7,517 milliards de FCFA (13,75 millions de dollars US) pour atteindre les 18,873 milliards de FCFA (34,53 millions de dollars US) en 2017. En outre, grâce à une meilleure maîtrise des acceptations, le ratio sinistres à primes s'est amélioré et se situe à 37,04%, contre 56,21% en 2016. Enfin, le ratio combiné du réassureur s'élève à 78,09%.

**Louise Bibalou-Durand**



*Les membres du conseil d'administration de la compagnie de réassurance AVENI-RE.*



# UNE PLACE BANCAIRE ATTRACTIVE

*Avec 30 établissements de crédit ayant collecté plus de 9 500 milliards de FCFA et réalisé plus de 9 000 milliards d'emplois en 2017, la place bancaire d'Abidjan ne cesse d'attirer les grands groupes bancaires panafricains. À l'image de Standic Bank, dernier en date à ouvrir une filiale.*

Élu le 12 avril 2017 à la présidence de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (APEBF-CI), Guy Koizan, directeur général de la banque publique Versus Bank, s'est fixé comme objectif « *d'avoir une meilleure représentativité de la profession* ». En 2017, le secteur bancaire ivoirien a collecté des ressources supérieures à 9 500 milliards de FCFA et réalisé plus de 9 000 milliards d'emplois, soit une croissance de plus de 20 % en glissement annuel. Quant à son produit net bancaire (PNB), il a connu une progression moyenne trimestrielle de 150 milliards de FCFA. Bien que la place bancaire ivoirienne soit de loin la première de la sous-région, le taux de bancarisation du pays se situe seulement autour de 16 %, derrière celui du Togo qui est à 22 %. Outre leur participation à l'économie du pays avec des concours estimés à 1 000 milliards de FCFA par an, les banques ivoiriennes contribuent au soutien des PME à travers l'initiative « La Finance s'Engage ». En 2018, lors de sa 3<sup>e</sup> édition, ce sont 1 273 milliards de FCFA qui ont été récoltés. Mais sur cet argent mobilisé, regrette le président de l'APBEF-CI (*lire son interview p. 96-97*), la proportion de crédit à long terme ou crédit d'investissement est encore faible pour le moment.

Au registre de son attractivité, la place bancaire d'Abidjan ne cesse d'aimer les groupes bancaires. Ainsi, après la BDA (Banque d'Abidjan), Stanbic Bank Côte d'Ivoire, filiale du groupe sud-africain Standard Bank créé il y a 150 ans et présent dans plus de 50 pays, a débuté ses activités en mars 2018. Lors de son inauguration le 9 avril 2018, Adama Koné, ministre de l'Économie et des Finances, s'est félicité du dynamisme qu'enregistre le secteur bancaire ivoirien. En effet, avec l'ouverture de cette banque, il compte désormais 30 établissements de crédit agréés, soit 28 banques et 2 établissements financiers à caractère bancaire. En termes d'implantation géographique, a poursuivi le ministre Koné, le système bancaire compte 636 agences ouvertes à fin décembre 2017, contre 606 à fin décembre 2016, soit une hausse de 4,9 %, et plus de 934 GAB/DAB. S'agissant des effectifs d'employés et cadres de banque,

ils ont augmenté de 7 % en 2017 par rapport à 2016, pour s'établir à 8 699 personnes.

## Coris Bank CI: un crédit de 1,72 milliard signé avec le FSA

Parmi les filiales qui comptent sur la place, on remarque Coris Bank Côte d'Ivoire, installée depuis 2013 et dirigée par Mamadou Sanon (*lire son interview p. 98-99*). Cette banque a signé un accord de garantie de 1,72 milliard de FCFA (3,2 millions de dollars) avec le Fonds de solidarité africain (FSA). Pourquoi cette initiative et vers quels secteurs d'activité a été affectée cette ligne de crédit? « *Il s'agit d'une première opération de ce type avec le FSA, et nous nous en réjouissons. L'accord de garantie, signé en février 2018, est adossé au financement d'un projet d'installation d'une unité de concassage de granite et de production de granulats en Côte d'Ivoire. Il conforte la banque sur le bon dénouement de ce financement. Nous sommes optimistes sur le fait que cette première opération ouvrira la voie à d'autres accords identiques avec le FSA, au grand bénéfice des entreprises ivoiriennes, notamment des PME et PMI* », a expliqué Mamadou Sanon.

## BDU-CI: couverture du territoire ivoirien à l'horizon 2021

Une autre filiale, celle de la Banque de développement du Mali, est installée depuis 2015 sous la dénomination de Banque de l'Union-Côte d'Ivoire (BDU-CI) sous la direction d'Idrissa Wélé Diallo (*lire son interview p. 62-63*), qui dresse un inventaire de son implantation dans le pays: « *À ce jour, notre réseau compte onze agences, dont huit à Abidjan. Les villes de l'intérieur du pays couvertes par le réseau de la banque sont Bouaké, Daloa, Korhogo, et bientôt San Pedro. Notre objectif est d'avoir une présence optimale sur toute l'étendue du territoire ivoirien à l'horizon 2021.* » Et cette ambition ne doit rien au hasard puisque selon le dirigeant, « *la BDU-CI a réussi ses premiers pas dans le paysage bancaire ivoirien. En effet, tous les indicateurs pertinents d'activité et de résultat enregistrent une croissance remarquable depuis 2016.* » **Paul de Manfred**



# « LA PLACE BANCAIRE IVOIRIENNE REPRÉSENTE 31 % DE PART DE MARCHÉ DANS L'UEMOA »

Le directeur général de Versus Bank Guy Koizan, également président de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (APEBF-CI), évoque le dynamisme des banques ivoiriennes et leur soutien à l'État ainsi que ses priorités durant son mandat.

Le secteur bancaire ivoirien a enregistré 9 500 milliards de FCFA de CA pour l'exercice 2017, ce qui traduit le dynamisme de la place bancaire d'Abidjan. Est-ce qu'à l'instar des assurances, ce niveau de croissance annuel serait le plus important au sein de l'UEMOA ?

**Guy Koizan :** Nous voulons vous remercier d'entrée de jeu de cette fenêtre que vous nous offrez pour communiquer sur l'activité bancaire en Côte d'Ivoire. La place bancaire ivoirienne représente 31 % de part de marché dans l'espace communautaire UEMOA, qui compte huit pays (*lire note encadré sur l'UEMOA*). Toutefois en matière de dynamisme, la Côte d'Ivoire, avec 14 % de croissance entre 2016 et 2017, arrive en deuxième place après le Burkina Faso (16 %).

**À combien estime-t-on l'évolution annuelle des effectifs dans le secteur bancaire ?**

En Côte d'Ivoire, les effectifs d'agents de banques (employés et cadres) ont augmenté de 7 % pour s'établir à 8 699 personnes.

**Avec plus de 666 guichets et près d'un millier de distributeurs en Côte d'Ivoire, pourquoi le taux de bancarisation n'est-il que de 16 %, quand le Togo affiche un taux de plus de 22 % ?**

S'agissant du taux de bancarisation, je dois souligner que les 16 % annoncés représentent l'inclusion financière au sens strict. Ce taux relativement faible est le fait de trois facteurs. Tout d'abord, cela relève des particuliers et des PME, qui présentent un faible niveau d'éducation financière, une appartenance majoritaire au secteur informel et un manque de confiance dans le secteur financier formel. Ensuite, de la part des banques, on constate l'existence de barrières à l'entrée, de produits d'épargne peu adaptés et une faible communication. Enfin, concernant les

## Les banques de l'UEMOA n'octroient que 15 000 prêts hypothécaires par an

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est une organisation créée le 10 janvier 1994 et qui a pour mission la réalisation de l'intégration économique de huit États membres : la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Bénin, le Togo, le Mali, le Niger, le Sénégal et la Guinée Bissau. L'actuel président en exercice est le chef de l'État ivoirien Alassane Ouattara.

Plusieurs experts regrettent que les banques de l'UEMOA n'octroient qu'environ 15 000 nouveaux prêts hypothécaires par an, soit une infime fraction des besoins dans cet espace qui compte 110 millions d'habitants et qui atteindra les 220 millions, soit le double, dans 20 ans.

**P. de M.**

pouvoirs publics, on note l'absence de facilités en faveur des banques, une fiscalité peu attrayante et une absence de politique de soutien aux PME.

**Peut-on avoir une idée de l'utilisation des 1 273 milliards de FCFA de financements récoltés pour les PME dans le cadre du programme « La Finance s'Engage » lors de sa 3<sup>e</sup> édition en 2018 ?**

L'initiative « La Finance s'Engage » évalue les besoins des PME à travers une enquête préalable. À la présentation de ces besoins, les banques prennent des engagements conformes à leur stratégie interne et à leur capacité. La troisième édition de l'initiative « La Finance s'Engage » ne permet pas d'en évaluer l'impact. Toutefois, il faut avouer que la proportion de crédit à long terme, ou crédit d'investissement, est pour le moment encore faible.

**« En matière de dynamisme, avec 14 % de croissance entre 2016 et 2017, la Côte d'Ivoire arrive en deuxième place après le Burkina Faso (16 %). »**



Guy Koizan, président de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire.

Environ 1 000 milliards de FCFA sont collectés annuellement au plan local par l'État auprès des banques pour le financement de l'économie du pays et de son plan de développement. Pourquoi le Trésor ivoirien regrette-t-il que les banques ne cèdent que 4 % des recettes d'exportation à la Banque centrale (BCEAO) et non les 80 % prévus par les textes en vigueur ? Il me faut souligner que les difficultés de mobilisation de capitaux que nos États rencontrent sur les marchés internationaux les amènent à recourir aux marchés locaux et sous-régionaux. Cette situation, combinée au dynamisme du secteur bancaire, nous conduit à prédire l'accroissement, ou en tout cas le maintien, de l'appui des banques au budget de l'État, et ce malgré une certaine opinion favorable au développement du marché interbancaire au détriment du soutien au budget des États.

À la tête de l'APEBF-CI depuis 2017, quelles sont vos priorités ?

À la tête de notre organisation qui, en 2019, compte 30 établissements de crédit dont deux établissements financiers, le conseil exécutif que j'ai l'insigne honneur de diriger depuis 2017 s'est fixé pour objectifs une meilleure représentativité de la profession, l'amélioration de l'entraide dans la corporation malgré la concurrence, et enfin le soutien aux membres ainsi que la contribution significative à l'amélioration de leur résultat commercial.

*Propos recueillis par Paul de Manfred*

## Versus Bank mise sur le financement des PME

À la suite du vote de l'assemblée générale de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI) le 12 avril 2017, Guy Koizan a succédé à Souleymane Diarrassouba, ex-directeur général du groupe Atlantique Business International (ABI) devenu ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME.

Expérimenté dans le monde financier et bancaire ivoirien, Guy Koizan a pris la tête de Versus Bank en 2011, réalisant avec succès le programme stratégique 2012-2015 pour le financement des PME. Ce plan stratégique consistait à leur accorder des crédits, et ceux-ci n'ont pas cessé d'augmenter puisqu'ils sont passés de 14 milliards de FCFA en 2011 à plus de 50 milliards de FCFA (de 21,3 millions d'euros à plus de 76 millions), soit une progression de plus de 350 %, en l'espace de trois exercices.

La multiplication des marchés publics, notamment dans le BTP et les grands chantiers d'État – construction du troisième pont d'Abidjan, réhabilitation du réseau routier... – ont aussi profité à Versus Bank, qui a financé les entreprises dans le cadre du Programme présidentiel d'urgence (PPU).

Sur le site de la banque, Guy Koizan explique que comme les autres années, Versus Bank a consacré en 2017 près des 2/3 de ses financements aux PME, toujours dans une démarche d'innovation qui prend en compte de façon plus efficiente et satisfaisante les besoins spécifiques de ces entreprises. Cette approche novatrice lui a d'ailleurs valu le Prix de la banque la plus innovante en matière de financement des PME décerné en 2017 au cours des premiers Awards du Financement organisés dans le cadre du Forum « La Finance s'Engage ». **P. de M.**

# « LES PME ET LES PMI CONSTITUENT NOTRE CŒUR DE CIBLE »

*Coris Bank International (CBI) Côte d'Ivoire a signé en 2018 un accord de financement de 1,72 milliard de FCFA avec le FSA pour aider une PMI à créer une unité de production de granulats. Mamadou Sanon, directeur général, espère que cette opération ouvrira la voie à d'autres partenariats fructueux avec des PME ivoiriennes.*

**Dans quelles proportions ont évolué les chiffres clés de CBI Côte d'Ivoire en 2018 par rapport à 2017 ?**

**Mamadou Sanon :** En 2018, nous avons enregistré de très bonnes performances, comme en témoigne la progression de nos indicateurs clés suivants : PNB +36 % ; résultat net + 44 % ; dépôts + 49 % ; crédits directs + 32 % ; engagements hors bilan + 90 % et total bilan + 6 %. Toutes ces réalisations ont été faites dans un

contexte de forte concurrence et de réglementation opportunément plus exigeante. Elles sont le fruit de la confiance de nos clients, constitués majoritairement de PME-PMI, dont le rôle dans le développement économique de notre pays n'est plus à démontrer. Nous profitons de votre tribune pour remercier l'ensemble de nos clients pour cette marque de confiance renouvelée en Coris Bank International. Ils demeurent l'acteur majeur de notre réussite. Nous les assurons de notre ferme engagement à leur offrir au quotidien des services innovants et de qualité pour continuer à mériter leur confiance.

## Lancement officiel de CBI BARAKA

Le groupe Coris a procédé au lancement officiel de ses activités dans la finance islamique en 2015 au Burkina Faso. Après le Mali le 3 mai 2018, le Sénégal le 29 mai 2018 et le Bénin le 5 juin 2018, ce fut au tour de la Côte d'Ivoire d'accueillir le 22 juin 2018 la branche islamique de Coris Bank International Côte d'Ivoire, CBI BARAKA.

Pour l'occasion, les dirigeants du groupe Coris, avec à leur tête le PCA Idrissa Nassa, avaient fait le déplacement de Ouagadougou à Abidjan afin de présenter tous les avantages de CBI BARAKA. Un communiqué signé du groupe Coris indiquait : « *L'industrie de la finance islamique est en pleine croissance depuis plus de 40 ans. Elle est de plus en plus pratiquée à travers le monde, et notamment en Afrique subsaharienne. Elle est fortement promue par la Banque islamique de développement (BID) et d'autres institutions internationales. En Côte d'Ivoire, Coris Bank International en est le précurseur avec le lancement de la première branche islamique du pays.* »

Cette initiative s'intègre dans la stratégie d'innovation et de promotion de la finance inclusive de cette banque panafricaine. Elle veut ainsi toucher une frange non négligeable de la population ivoirienne désireuse de se financer et d'épargner autrement. Ajoutons que l'offre de CBI BARAKA s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises à travers les produits Mourabaha Financement, Ijara Financement, les comptes d'investissement Moudaraba, les sukus et les comptes de dépôt à vue Wadi'a. Pour matérialiser cette démarche, l'agence dédiée CBI BARAKA est ouverte à Abidjan, immeuble Alliance, dans la commune du Plateau.

**CBI a signé en 2018 pour le compte de sa filiale de Côte d'Ivoire un accord de garantie de 1,72 milliard de FCFA (3,2 millions de dollars) avec le Fonds de solidarité africain (FSA). Pourquoi cette initiative et vers quels secteurs d'activité a été affectée cette ligne de crédit ?**

Il s'agit d'une première opération de ce type avec le Fonds de solidarité africain (FSA), et nous nous en réjouissons. L'accord de garantie, signé en février 2018, est adossé au financement d'un projet d'installation d'une unité de concassage de granite et de production de granulats en Côte d'Ivoire. Il conforte la banque sur le bon dénouement dudit financement. Nous sommes optimistes sur le fait que cette première opération ouvrira la voie à d'autres accords identiques avec le FSA, au grand bénéfice des entreprises ivoiriennes, notamment des PME et PMI.

**À l'égard des PME dont on connaît les grands besoins en trésorerie, quels produits proposez-vous visant à pérenniser leur développement ?**

Les PME et les PMI constituent notre cœur de cible. À ce titre, le groupe Coris a su développer, depuis sa création, une véritable expertise dans leur accompa-



gnement. Ainsi, pour leurs besoins de trésorerie, nous proposons des facilités de caisse, des escomptes de traites, des avances ou mobilisations de factures, des traitements de chèques de règlement en crédit immédiat tirés sur des contreparties de bonne signature, et surtout un accompagnement matérialisé par un suivi et des conseils. Pour financer leur développement et les soutenir dans leur quête de nouvelles opportunités, nous offrons des possibilités de crédit d'investissement à des conditions avantageuses, et des cautions de marché. Par ailleurs, nous accompagnons les opérations de commerce à l'international de nos PME et PMI avec des produits adaptés, notamment les lettres de crédit aussi bien à l'import qu'à l'export. Ainsi, au-delà des financements, les PME et PMI trouveront en Coris Bank International un partenaire engagé à mettre son expertise à leur service et à soutenir leur croissance.

**L'offre de financement islamique CBI BARAKA a été créée pour contribuer au financement de l'économie**

**ivoirienne. Quelles sont ses perspectives dans un pays comme la Côte d'Ivoire et comment comprendre les enjeux de la finance islamique et sa valeur ajoutée dans l'économie ivoirienne ?**

Nous avons ouvert cette branche islamique afin de compléter notre offre de services bancaires et de promouvoir une plus grande inclusion financière dans notre pays (*lire l'encadré ci-contre*). Nous sommes d'ailleurs

**« Notre objectif : continuer de gagner des parts de marché tout en maîtrisant nos risques. »**

la première banque en Côte d'Ivoire à disposer d'une branche islamique. Les perspectives sont bonnes au regard du dynamisme de l'activité économique du pays. Les besoins de financement sont sans cesse croissants. La finance islamique est un levier supplémentaire de financement qui s'adresse à tous les acteurs économiques, qu'ils soient musulmans ou non. Elle est non spéculative, adossée au financement des actifs tangibles et fondée sur le partage des pertes et profits. Quant aux enjeux, ils sont multiples au regard de la spécificité de cette finance alternative relativement nouvelle dans notre zone.

**Quelle est votre politique de financement de l'immobilier, en particulier de l'habitat au profit des ménages ?**

Traditionnellement, nous finançons les opérations de promotion immobilière. À ce titre, sur les trois dernières années, nous avons octroyé plus d'une vingtaine de milliards de FCFA de prêts investis dans les opérations de promotion immobilière, dont la plupart sont consacrées à l'immobilier résidentiel. Avec le développement de la classe moyenne, notre ambition est d'être encore plus présents aux côtés de nos clients dont nous comprenons le besoin légitime d'acquiescer un logement. Ainsi en 2019, notre offre de prêts aux particuliers sera élargie aux prêts immobiliers à des conditions avantageuses pour les clients.

**Quels sont vos objectifs pour 2019 ?**

Après une année 2018 satisfaisante, notre objectif est de maintenir le cap de notre croissance et de continuer à gagner des parts de marché tout en maîtrisant nos risques. Il s'agit aussi de digitaliser nos offres et services et de consolider notre rentabilité dans un environnement réglementaire opportunément plus exigeant.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*



Mamadou Sanon,  
directeur général de  
Coris Bank International  
Côte d'Ivoire.

# UN AMBITIEUX PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES

*Ponts, routes et autoroutes sont les travaux d'infrastructures lancés par le président Ouattara pour améliorer la compétitivité de l'économie.*

**E**n lançant les travaux du quatrième pont d'Abidjan le 30 juillet 2018, le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly s'est montré particulièrement satisfait de la poursuite harmonieuse de l'important programme d'infrastructures initié par le président Alassane Ouattara. Ainsi, selon M. Gon Coulibaly, « dans le cadre de sa stratégie globale de développement de la Côte d'Ivoire, le gouvernement a mis un accent particulier sur les performances des infrastructures, notamment celles du secteur routier. À cet égard, l'entretien du réseau routier, sa réhabilitation et sa rénovation ainsi que son extension constituent des priorités pour le gouvernement. C'est ainsi que depuis 2011, le gouvernement a entamé de grands chantiers de construction de routes et d'ouvrages sur toute l'étendue du territoire afin de désenclaver les villages et de raccorder les régions et les départements. L'objectif visé est d'améliorer les conditions de circulation entre nos villes et villages, et d'apporter une réponse appropriée à la problématique de la fluidité du trafic au niveau d'Abidjan, la capitale économique de notre pays. »

Prévus pour une durée de 30 mois, les travaux du quatrième pont d'Abidjan doivent s'achever fin août 2020. Pour un coût de 142 milliards de FCFA, il s'agit de construire une chaussée 2 x 3 voies avec des échangeurs des deux côtés du pont sur une longueur totale de 4,025 km. Pour ce qui est des autres grands projets routiers urbains et interurbains ainsi que des ouvrages d'art sortis de terre ces dernières années, citons le pont Henri Konan Bédié, l'échangeur du boulevard Valérie Giscard d'Estaing et le boulevard de France Redressé,

## **Les travaux du quatrième pont d'Abidjan doivent s'achever fin août 2020.**

sans oublier l'élargissement du boulevard de Marseille, la réhabilitation du pont Houphouët-Boigny et la construction de l'échangeur de l'Amitié ivoiro-japonaise au carrefour SOLIBRA. « La réalisation de l'ensemble de ces projets dont les travaux sont en cours, pour un coût global de plus de 607,2 milliards de FCFA, va amé-

liorer les conditions de circulation de nos concitoyens dans le district d'Abidjan et consolider durablement les performances du tissu industriel et commercial de notre pays », assure le Premier Ministre, également ministre du Budget et du Portefeuille de l'État.

S'ajoutent à ces travaux lourds ceux d'infrastructures de moindre envergure mais dont l'impact sur la performance de l'économie n'est plus à démontrer, d'autant qu'à l'issue d'une réforme courageuse concernant l'attribution des travaux routiers, un grand nombre de PME ivoiriennes sont désormais qualifiées pour les effectuer. C'est ainsi qu'environ 130 PME ivoiriennes ont participé à l'exécution du programme d'entretien routier 2018 (PER 2018), a annoncé en janvier dernier Pierre Dimba, directeur général de l'Agence de gestion des routes (Ageroute), notamment le bitumage de la route Adzopé-Yakassé-Attobrou, longue de 25 km, et les travaux de la route Akoupé-Kotobi-Bongouanou. Pour cette année 2019 est prévu l'achèvement de projets tels que les routes Bouna-Doropo-frontière du Burkina Faso, Tiébissou-Didiévi et Boundiali-Odienné. « D'ici à 2020, ce sont plus de 120 000 km de route en terre qui devraient être traités, et plusieurs axes majeurs renforcés », se réjouit M. Dimba, d'autant plus certain de son propos que le budget de la structure qu'il dirige, l'Ageroute, est en hausse constante ces dernières années. En effet, il est passé de 4 milliards de FCFA à son arrivée en 2017 à 6 milliards en 2018. Pour 2019, il est de 8 milliards de FCFA.

Commencés il y a quelques années, les travaux de l'autoroute du Nord se poursuivent avec la section Yamoussoukro-Tiébissou. Pour le gouvernement qui projette de relier cette autoroute à la frontière burkinabè, l'autoroute du Nord a une valeur symbolique pour la Côte d'Ivoire car elle va au-delà des frontières ivoiriennes. « Elle constitue un véritable outil d'intégration sous-régionale, voire régionale. Sa construction a joué un rôle crucial dans les échanges entre la Côte d'Ivoire et les pays de l'hinterland. Elle a favorisé le positionnement du port d'Abidjan comme principale porte d'accès à la mer pour ces pays frères », s'enthousiasme le ministre de l'Équipement. **Christian Kouamen**

# LA MODERNISATION À GRANDE VITESSE

*Mobilité urbaine, accroissement des capacités du port d'Abidjan, transport aérien... Le secteur des transports est au cœur des priorités d'investissement du président Alassane Ouattara.*

Pour faire de la Côte d'Ivoire la nation émergente que le président Alassane Ouattara appelle de ses vœux, optimiser la mobilité urbaine est indispensable. Ainsi, avec le soutien de partenaires techniques et financiers comme la Coopération japonaise et la Banque mondiale, le gouvernement ivoirien a élaboré un nouveau schéma d'urbanisme et de développement des transports d'Abidjan. Selon le ministre des Transports Amadou Koné, « *il s'agit de favoriser le développement vertical des villes, d'en créer de nouvelles à la périphérie d'Abidjan et d'accroître la mobilité à l'intérieur de cette grande agglomération, mais en ayant un focus particulier sur le développement portuaire, car la capitale économique ivoirienne, c'est d'abord le Port autonome d'Abidjan* ».

Dans cette perspective, le gouvernement a défini de nouvelles voies de contournement d'Abidjan permettant l'extension de la ville sur les parties ouest et côtière. Il a également procédé à l'identification de trois zones logistiques à la périphérie d'Abidjan : une pour parquer les camions, une autre pour le traitement du fret maritime et une troisième pour la réalisation d'un terminal de fret aérien. Ce plan ambitieux doit être achevé en 2030, tout comme la construction d'un grand périphérique. « *Il s'agit en fait du II<sup>e</sup> plan quinquennal (2016-2020) du président Ouattara, et je peux vous assurer que le transport est le secteur où il y a eu le plus d'investissements sous sa présidence. Si l'on prend en compte le métro, ce sont plus de 2 000 milliards de FCFA qui lui sont consacrés* », assure M. Koné. Justement, la première ligne du métro d'Abidjan, 38 km et 20 stations, est en construction pour un coût de 1,4 milliard d'euros, et sera terminée en 2023 au plus tard. Le programme prévoit la construction de cinq lignes au total.

Le gouvernement a aussi lancé, pour un montant d'environ 350 millions de dollars et avec l'appui des bailleurs de fonds, le Projet de mobilité urbaine d'Abidjan (PMUA) qui prévoit la mise en place d'un système de transport collectif de masse (BRT) sur le corridor Yopougon-Bingerville grâce à un partenariat public-privé (PPP), le renforcement des capacités de

la SOTRA et la réorganisation de ses lignes en rabattement sur les axes de transport de masse, et enfin la modernisation et la professionnalisation du transport artisanal sur ce corridor, y compris par l'appui au renouvellement de la flotte.

## Trafic aérien en forte hausse

Le transport maritime n'est pas en reste car Abidjan demeure une ville portuaire qui représente aujourd'hui 8 % des échanges extérieurs de la Côte d'Ivoire et 7 % des recettes douanières, avec un trafic estimé à plus de 24 millions de tonnes en 2018. L'aménagement du canal de Vridin, pour un coût de 150 milliards de FCFA, vient d'être achevé. « *Les navires transportant 10 000 conteneurs au voyage pourront désormais fréquenter notre port, contre 3 500 conteneurs au voyage antérieurement* », se réjouit le directeur général du Port autonome d'Abidjan Yacouba Hien Sié. Quant au premier ministre Amadou Gon Coulibaly, il a qualifié de « *gigantesque* » cet ouvrage qui va faire du Port d'Abidjan un hub maritime régional.

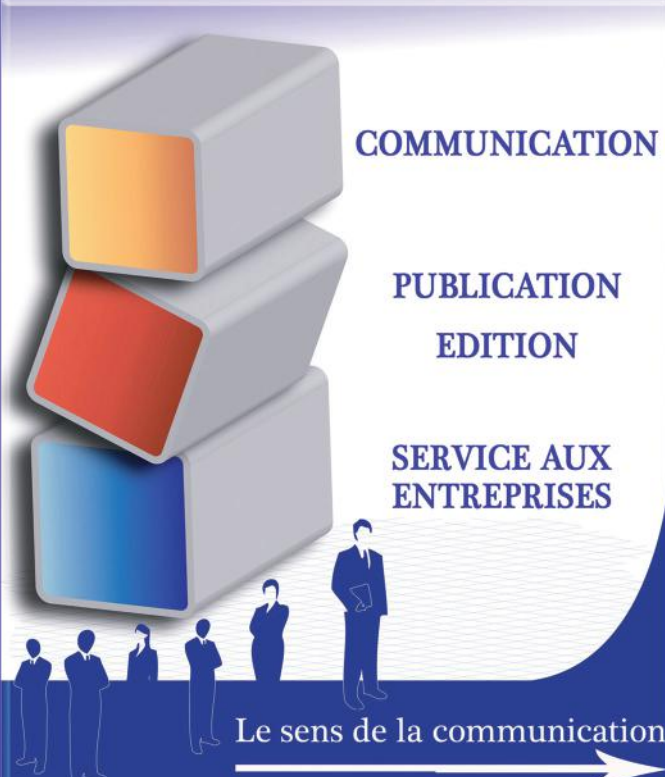
Quant au secteur aérien, sa croissance est exponentielle. Air Côte d'Ivoire (dont Air France détient 11 %), avec ses onze avions neufs, n'a pas encore trouvé l'équilibre financier. Rien de surprenant pour le ministre Amadou Koné : « *Pour être à l'équilibre, cela prendra beaucoup de temps. Dans le Business Plan d'Air Côte d'Ivoire, il était prévu que nous soyons déficitaires de 60 milliards de FCFA jusqu'à la livraison du dernier appareil commandé. Et nous avons encore trois avions qui nous seront livrés en 2020. Aujourd'hui, la compagnie a un déficit d'abord dû à la hausse importante du carburant et ensuite au retard dans la livraison des avions à la suite de négociations longues et difficiles* ». Mais les autorités n'ont pas de raisons de se plaindre car, grâce à cette compagnie aérienne nationale, le trafic à l'aéroport d'Abidjan est passé de 600 000 passagers en 2011 à plus de 2 millions en 2017, dont 850 000 transportés par la seule compagnie Air Côte d'Ivoire.

Christian Kouamen



# FOCUS YAKOU

Agence de communication



COMMUNICATION

PUBLICATION  
EDITION

SERVICE AUX  
ENTREPRISES

Le sens de la communication



Bimensuel togolais d'informations

[focusinfos@focusinfos.net](mailto:focusinfos@focusinfos.net)

Politique - Economie - Société  
Sport - Culture

## Siège Social

Hédzranawoe, Boulevard Zio à Sokpanou

BP 431 - Lomé - Togo

Tél : +228 22 35 77 66 / 22 27 07 77

Courriel : [focusinfos@focusinfos.net](mailto:focusinfos@focusinfos.net)

# POUR UNE AGRICULTURE PLUS PERFORMANTE

Après le succès éclatant de la première phase du Programme national d'investissements agricoles (PNIA), le gouvernement met en œuvre la séquence 2018-2025 pour un coût de 11 905 milliards de FCFA.

« Rendre l'agriculture ivoirienne plus compétitive et plus rémunératrice pour les producteurs tout en assurant la sécurité alimentaire », voilà

le principal défi à relever pour la deuxième phase du Programme national d'investissements agricoles (PNIA) afin entre autres de réaliser le premier Objectif du millénaire pour le développement (OMD1) : réduire de moitié la pauvreté et la faim par rapport à son niveau de 1990. Selon le gouvernement, le principe de base du PNIA Côte d'Ivoire est de « définir des actions de développement indispensables à la réduction de l'incidence de la pauvreté au niveau national à partir d'une analyse approfondie du rythme de croissance de l'économie en général et du secteur agricole en particulier ». Cette stratégie s'appuie sur six programmes spécifiques : amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions végétales, animales et halieutiques, développement des filières, amélioration de la gouvernance du secteur agricole, renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture, renforcement des activités de la filière pêche et aquaculture, et enfin gestion durable des productions animales.

Les impacts de la mise en œuvre du PNIA doivent être la relance de la croissance agricole de 9 % par an afin de stimuler une plus forte croissance de l'économie nationale, la réduction de moitié de la pauvreté par

deuxième PNIA devrait couvrir la période 2018-2025 pour un coût total d'environ 11 905 milliards de FCFA. Un programme particulièrement ambitieux fondé sur le succès éclatant de la phase 2012-2016 et qui concerne plusieurs sous-secteurs : l'élevage, la pêche, l'aquaculture, la gestion de l'environnement et le développement rural. L'innovation de cette phase 2 réside dans la mise en place de neuf agropoles devant couvrir l'ensemble du territoire national.

Il faut dire qu'à la base, la Côte d'Ivoire est plutôt riche dotée en zones agro-écologiques aux potentiels de production élevés, de qui justifie cette nouvelle forme de planification agricole tenant grandement compte des spécificités de chaque terroir. Ainsi, « chaque zone intégrera en amont toutes les activités qui permettent d'améliorer la production agricole de la zone concernée et, en aval, prendra en compte toutes les activités et tous les besoins des acteurs privés et publics pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles de la zone concernée », a expliqué le porte-parole du gouvernement.

À court terme, les financements seront principalement orientés vers les infrastructures hydrauliques, la réhabilitation des pistes agricoles et le renforcement des capacités des agents de l'Agence nationale d'appui au développement rural (Anader). Ces dispositifs fonda-

mentaux devraient soutenir la mise en œuvre de programmes de production et de transformation des matières premières agricoles, d'amélioration de la

compétitivité de l'agro-industrie et de renforcement des infrastructures industrielles ainsi que la sécurisation du foncier rural et le recensement des exploitants et des exploitations agricoles. Autre démarche prévue : la reconstruction des centres de groupage, de collecte et de conservation des produits vivriers. Enfin, pour ce qui est des industries animales en général, le programme inclut l'amélioration du contrôle et de la surveillance des activités de pêche ainsi que la construction d'infrastructures d'abattage, de transformation et de commercialisation des produits animaux et halieutiques.

Christian Kouamen

## I Le PNIA, un programme particulièrement ambitieux.

rapport à son niveau de 1990 – un phénomène principalement rural en Côte d'Ivoire –, la création rapide de 2 400 000 emplois, notamment parmi les jeunes et les femmes, la réduction de l'insécurité alimentaire pour 6 millions de personnes, et enfin la stimulation d'un tissu agro-industriel par la transformation au plan local d'au moins 50 % des produits agricoles. À l'issue de la première phase, les revenus cumulés captés par les producteurs sont passés de 3 370 milliards de FCFA en 2012 à 6 148 milliards FCFA en 2017, soit une croissance de 82 %.

Annoncée en novembre 2017, la mise en œuvre d'un



Mamadou Sangafowa Coulibaly,  
ministre de l'Agriculture et du  
Développement rural.

## LA FRANCE DEVRAIT REVOIR À LA BAISSÉ SON SOUTIEN AU PNIA 2

*En 2017, la balance commerciale entre la France et la Côte d'Ivoire est en faveur de cette dernière avec des importations françaises de l'ordre de 749 millions d'euros, contre des exportations s'élevant à seulement 302 millions d'euros.*

Lors du Salon international de l'Agriculture (SIA) qui s'est déroulé à Paris du 23 février au 3 mars 2019, une forte délégation conduite par Mamadou Sangafowa Coulibaly, ministre de l'Agriculture, représentait la Côte d'Ivoire. À un pavillon riche présentant la diversité des produits agro-alimentaires s'est ajoutée une journée entière dédiée au potentiel et au dynamisme agricoles ivoiriens (+ 10 % en 2017) durant laquelle les officiels ivoiriens n'ont évidemment pas manqué de louer la qualité de leur propre salon de l'agriculture, SARA<sup>(1)</sup>, où la France est d'ailleurs

attendue en qualité de pays d'honneur (*lire notre article p. 120*). La coopération agricole entre les deux pays était au cœur des débats de la conférence donnée par le ministre Sangafowa aux côtés de son homologue français Didier Guillaume.

Lors de cette conférence, le ministre français de l'Agriculture a évoqué le déséquilibre de la balance commerciale bilatérale en faveur de la Côte d'Ivoire avec, en 2017, des exportations françaises de produits agricoles vers Abidjan s'élevant à 302 millions d'euros et concernant essentiellement le tabac, les céréales, les boissons



et les produits laitiers, tandis que les importations de Côte d'Ivoire vers la France se chiffrent à 749 millions d'euros et concernent essentiellement le cacao et les fruits. La France n'est que le cinquième client de la Côte d'Ivoire mais son premier fournisseur.

En 2012, le premier Programme ivoirien d'investissement agricole (PNIA) couvrant la période 2012-2017 a fortement mis en lumière la coopération bilatérale en matière agricole car Paris l'a financé à plus de 80 % de l'ensemble des financements bilatéraux, se positionnant comme premier bailleur avec une ligne de budget de 224,612 milliards de FCFA (soit 314,4 millions d'euros) dans le cadre d'un contrat de désendettement et de développement (C2D).

Néanmoins, il semble que pour le PNIA 2 couvrant la période 2018-2025 et coûtant 11 905 milliards de

### Un Centre d'innovations vertes pour l'agro-alimentaire

Dans le cadre de la coopération ivoiro-allemande, un Centre d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire en Côte d'Ivoire (CIV-A) a été lancé le 4 février 2019 à Abidjan. Le contrat d'exécution de ce projet a été signé par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural Mamadou Sangafowa Coulibaly et le D<sup>r</sup> Michael Dreyer, directeur pays du GIZ (Coopération allemande).

D'un coût de 20 millions d'euros, soit environ 13 milliards de FCFA, le projet CIV-A est la concrétisation d'un financement qui a fait l'objet d'une annonce sur le Programme national d'investissement de deuxième génération (PNIA 2) en novembre 2017. « Il va permettre non seulement d'augmenter les revenus des producteurs de cacao, mais aussi de les diversifier. Il servira de cadre pour promouvoir les innovations technologiques auprès des petits exploitants agricoles, développer des systèmes de préservation de la forêt et favoriser les initiatives des jeunes par le renforcement de la formation », a précisé le ministre Sangafowa.

Au total, ce sont 100 000 exploitants agricoles qui verront leurs revenus augmentés, 2 000 nouveaux emplois qui seront créés et plus de 15 PME agricoles qui seront directement soutenues par ce projet. Selon le directeur du CIV-A Juergen Koch, ce Centre est le 15<sup>e</sup> implanté en Afrique et en Inde. Le CIV-A est mis en œuvre par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement et a pour organisme de tutelle politique le ministère ivoirien de l'Agriculture, avec l'appui de plusieurs partenaires dont des collectivités territoriales ivoiriennes, des entreprises privées, la société civile et des organismes internationaux.

Le projet vise l'augmentation des revenus des petits producteurs de cacao ainsi que la création d'emplois par les innovations technologiques et la sécurité alimentaire. Le centre se situe au niveau de la ville de Yamoussoukro et dans les régions du sud-est et du sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Cinq composantes thématiques sont retenues: la culture durable de cacao sans déforestation, la diversification des cultures, la transformation locale (primaire et secondaire) et la commercialisation, et enfin les innovations dans le secteur du cacao. **L.B.-D. (avec L'Agence Ivoirienne de Presse)**

FCFA, le financement français soit loin d'être assuré dans les mêmes proportions. Réagissant pendant le SIA à cette baisse prochaine de la contribution française sur le PNIA 2, le ministre Sangafowa s'est voulu malgré tout optimiste: « Il faut déjà se féliciter de la contribution de la France au PNIA 1, qui a quand même duré cinq ans. Au SIA, nous avons montré que, en termes de contributions bilatérales, la France avait été le premier partenaire de la Côte d'Ivoire. Elle représentait à elle seule plus de 80 % des contributions bilatérales, reposant essentiellement il est vrai sur le C2D. Puisque la France était la principale source de contribution bilatérale de la Côte d'Ivoire sur le PNIA 1, on peut en effet craindre que sa contribution puisse baisser pour le PNIA deuxième génération. »

Cette inquiétude du ministre ivoirien est légitime dans la mesure où les besoins en financement du PNIA 2 sont énormes. Durant son séjour parisien, et profitant de l'opportunité que lui offrait le SIA, Mamadou Sangafowa a pu rencontrer Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, évoquant avec lui la seconde tranche du financement du PNIA 2. Les deux hommes se connaissant déjà du fait des liens noués lorsque l'actuel grand argentier français était ministre de l'Agriculture, Mamadou Sangafowa espère donc que Paris pourra revenir sur sa baisse de financement au PNIA de deuxième génération. « J'ai bon espoir que, indépendamment du C2D, sur le PNIA de deuxième génération, la France pourra continuer de nous accompagner comme elle l'a fait sur le PNIA1. Ceci d'autant plus que, sur la deuxième génération, la problématique est vraiment la transformation structurelle de notre modèle de production, à savoir moderniser les productions, faire en sorte qu'elles soient respectueuses de l'environnement et préservent les ressources naturelles, mais surtout qu'une bonne partie de la valeur ajoutée soit réalisée localement. »

En effet, le PNIA 2 touche plusieurs aspects, dont celui de l'accès aux services financiers et bancaires des petits producteurs, mais aussi des projets prioritaires relatifs à la création de la plate-forme de commercialisation des fruits et légumes ainsi qu'à celle de la Bourse des matières agricoles. Évoquant également, lors de cette conférence, un chantier cher au président Ouattara, à savoir la question des capacités de transformation locale de son pays, le ministre a révélé un fait très peu connu de l'opinion: « La Côte d'Ivoire est le premier pays broyeur de cacao au monde, donc la première transformation du cacao au monde se fait en Côte d'Ivoire. »

Louise Bibalou-Durand

<sup>(1)</sup> La 5<sup>e</sup> édition du SARA (Salon international de l'agriculture et des ressources animales) se tiendra du 22 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019 à Abidjan.

# LE VIETNAM ACHÈTE 200 000 TONNES DE NOIX DE CAJOU

*L'accord tripartite signé entre le Groupement des exportateurs ivoiriens de noix de cajou, le groupe vietnamien T&T et le Conseil du coton et de l'anacarde donne lieu à l'achat de 200 000 tonnes de noix de cajou ainsi qu'à la création d'une usine de transformation d'anacarde d'une capacité de 100 000 tonnes.*

**L**e 20 mars 2019, le Groupement des exportateurs ivoiriens de noix de cajou, le groupe vietnamien T&T et le Conseil ivoirien du coton et de l'anacarde (CCA) ont conjointement signé un contrat tripartite portant sur l'achat de 200 000 tonnes de noix de cajou par les Vietnamiens au cours de la campagne 2019, dont 50 000 tonnes d'achat immédiat pour le mois d'avril. Le président des exportateurs Diaby Aboubacar salue cet engagement des Vietnamiens à rechercher pour leur industrie les produits d'origine Côte d'Ivoire, ce qui du même coup permettra de maintenir le prix bord champ payé aux paysans et fixé par le gouvernement pour cette campagne 2019 à 375 FCFA le kg. Il était de 500 FCFA la campagne précédente.

Quant au chef de la délégation vietnamienne Truong Sy Ba, il s'est lui aussi réjoui de cet approvisionnement qui aidera son pays à demeurer l'un des leaders mondiaux de la transformation de cette spéculation dont le volume transformé à ce jour se situe à 1,4 million de tonnes. Cependant, dans ses prévisions d'investissement en Côte d'Ivoire, le groupe T&T envisage à terme l'installation d'une unité de transformation des noix de cajou d'une capacité de 100 000 tonnes afin d'accroître le niveau de transformation de ce pays dont la production a atteint

761 000 tonnes en 2018, volume sur lequel moins de 69 000 tonnes ont été transformées, un chiffre très en deçà des objectifs du gouvernement ivoirien : il voudrait environ 50 % de transformation en 2021, selon le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. La décision de ce groupe vietnamien de s'intéresser finalement au marché de la noix de cajou d'origine Côte d'Ivoire a quelque peu apaisé les inquiétudes du directeur général du Conseil du coton et de l'anacarde D<sup>r</sup> Adama Coulibaly, tant la rareté des ressources tendait déjà à fragiliser cette campagne. « *Lorsque nous étions en train de préparer la campagne 2019, nous avions beaucoup d'inquiétude, comme nous en avons eu à la fin de la campagne 2018. Les exportateurs nationaux ont beaucoup souffert lors de la campagne 2018. Beaucoup ont été menacés de disparition. Et nous nous interrogeons sur la façon de nous y prendre pour les aider à survivre. Aujourd'hui, la signature de cet accord est un appui à nos exportateurs nationaux de façon à ce qu'ils puissent tenir la route et rester actifs sur le marché de la commercialisation de la noix de cajou. Pour nous, c'est extrêmement important pour l'ensemble de la filière et pour la Côte d'Ivoire* », estime-t-il, avant d'inviter tous les acteurs de ce secteur à pratiquer entre eux la solidarité.

Alexis Noumé





Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde



# Investissez dans les filières Coton et Anacarde

**CRÉER DE LA VALEUR AJOUTÉE ET  
CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL**

## LES FILIÈRES COTON ET ANACARDE IVOIRIENNES CE SONT :

- Un potentiel de production de plus de 600.000 tonnes de Coton graine (258.000 tonnes de fibre de coton)
- Une position mondiale de 1<sup>er</sup> producteur et 1<sup>er</sup> exportateur mondial de noix de cajou brutes
- Un potentiel d'installation de plus de 100 unités de transformation d'une capacité annuelle par unité d'au moins 5 000 tonnes de noix de cajou brutes
- Un marché d'intrants Coton de plus de 60 milliards de Fcfa par campagne agricole
- Plus du quart de la production mondiale et près de la moitié de l'offre mondiale de noix de cajou brutes
- Un immense potentiel de création de richesses et d'emplois, surtout pour les jeunes et les femmes

*Pour un développement durable des filières Coton et Anacarde*

Siège : Abidjan-Plateau Immeuble CAISTAB, 15<sup>ème</sup> étage  
Tel. : +225 20 20 70 30 / + 225 22 52 75 80 - Fax : +225 22 52 75 85  
Email : support@conseilcotonanacarde.ci



# « NOUS PROJETONS DE PRODUIRE 800 000 TONNES DE NOIX DE CAJOU EN 2019 »

*Le docteur Adama Coulibaly, directeur général du Conseil du coton et de l'anacarde, rappelle que son pays est le premier producteur et exportateur mondial de noix brute, et qu'il ambitionne aussi, à l'instar de l'Inde et du Vietnam, d'en être grand transformateur, visant 50% à l'horizon 2020.*



*Dr Adama Coulibaly,  
directeur général du Conseil du  
coton et de l'anacarde.*

**La campagne 2019 de la noix de cajou s'est ouverte avec un prix bord champ fixé à 375 FCFA/kg. Comment ce prix est-il fixé ?**

**Dr Adama Coulibaly :** Les filières coton et anacarde sont des filières majeures dans l'économie des régions du centre et du nord de la Côte d'Ivoire. La fixation des prix de la noix de cajou obéit à un processus qui part des concertations avec l'ensemble des acteurs de la filière jusqu'au président de la République qui, en

dernier ressort, prend la décision. Le processus consiste à analyser la campagne précédente par rapport à celle en cours ainsi que le comportement du marché, c'est-à-dire la demande par rapport à l'offre, y compris le niveau du prix FOB et du prix bord champ moyen de l'ensemble de la campagne... C'est donc sur la base de l'analyse de l'ensemble de ces éléments que le gouvernement a indiqué aux producteurs le prix plancher 2019 fixé à 375 FCFA/kg, contre 500 FCFA/kg en 2018.

**Cette campagne semble faire apparaître quelques difficultés. Quelle en a été l'origine ?**

Ces difficultés sont d'ordre économique. Je dois rappeler qu'avant la réforme de 2013, la noix de cajou en Côte d'Ivoire s'achetait, dans le meilleur des cas, entre 25 et 200 FCFA/kg. Au pire des cas, les noix n'étaient même pas achetées, ce qui fait que beaucoup de producteurs se retrouvaient avec leurs produits sans preneurs. À la faveur de la réforme, les prix ont commencé à grimper : 275 FCFA/kg en 2014, puis 350 en 2015, ensuite 440 en 2017 et enfin 500 en 2018. Cette embellie a coïncidé avec la

forte demande des grands pays transformateurs que sont l'Inde et le Vietnam, qui voulaient absolument atteindre leurs objectifs en termes de transformation. Rappelons que les Indiens ont une capacité de transformation de 1,650 million de tonnes de noix brutes de cajou et que le Vietnam en a 1,6 million de tonnes. Ces deux pays disposent donc à eux seuls d'unités d'une capacité de transformation de 3,250 millions de tonnes de noix brutes. À eux deux, ils importent

96 % de la production ivoirienne. Leurs besoins ont permis au prix de s'envoler, puisque chacun voulait avoir le maximum de produits, étant entendu que l'offre n'était pas à la hauteur de la demande. En 2017, par exemple, nous avons même eu des offres d'achat à 950 FCFA/kg bord champ alors que le gouvernement avait fixé le prix plancher à 440 FCFA... Cette course effrénée pour la matière première a fini par rattraper les transformateurs, qui ont vu leurs marges s'éroder au point que certains industriels ont fait faillite. Au Vietnam, par exemple, près de 80 % des petites unités étant en faillite, beaucoup n'ont plus respecté leurs contrats, et cela a eu un impact sur la trésorerie des petits exportateurs ivoiriens, entraînant des difficultés réelles d'enlèvement des produits à la fin de l'année 2018. En conséquence, le prix bord champ fixé aux producteurs n'a pas été respecté.

#### Quel est le volume projeté en 2019 ?

Nous projetons 800 000 tonnes en 2019. Nous avons terminé la campagne de 2018 avec 761 000 tonnes. Mais en réalité, nous sommes convaincus qu'une partie de notre production passe les frontières de façon frauduleuse.

#### Le Premier ministre annonce 50 % de transformation d'ici à 2020. N'est-ce pas un peu trop optimiste ?

Les engagements que prend le Premier ministre sont pour nous des instructions. Donc, à l'horizon 2020, nous devons pouvoir transformer 50 % de notre production. Nous fondons notre optimisme sur les nombreuses intentions d'installation d'unités de transformation, de même que sur d'autres projets déjà en cours de réalisation. Mieux, conscients de ce que la

tas par les industriels eux-mêmes. Cela constitue, pour nous, un des points critiques, parce qu'en termes de rentabilité, nous sommes largement en dessous des grands pays transformateurs que sont l'Inde et le Vietnam. Enfin, nous devons travailler aussi sur la facilitation de l'accès au foncier des investisseurs qui arrivent. Tous ces éléments sont pris en compte dans le cadre d'un projet pour lequel le gouvernement a obtenu de la Banque mondiale un financement de 200 millions de dollars (107 milliards de FCFA) qui permettront de tirer le volume de la transformation au niveau indiqué par le Premier ministre.

#### La Côte d'Ivoire a été un grand pays producteur de coton. Aujourd'hui, on n'en parle presque plus. Comment se porte vraiment cette filière ?

Je pense que les uns et les autres sont mal informés aujourd'hui sur la filière cotonnière en Côte d'Ivoire. Il faut rappeler que nous sommes aujourd'hui le 4<sup>e</sup> producteur africain de coton après le Mali, le Burkina Faso et le Bénin. La filière coton a souffert de la crise que nous avons connue. Mais depuis la réforme de 2013, la filière coton a retrouvé sa place. Nous avons atteint 413 000 tonnes de coton-graine lors de la campagne 2017-2018, et nous espérons faire mieux pour la campagne 2018-2019 qui va se terminer d'ici un mois : 413 000 tonnes, c'est une grande progression par rapport aux 328 000 tonnes de 2016-2017 et aux 310 000 tonnes de 2015-2016. Certes, la filière coton a souffert de la crise politique, mais il y a aussi des raisons endogènes. Celles-ci relèvent de l'organisation de la filière, notamment avec la Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles (CIDT) qui est passée d'une société d'État à trois sociétés à la suite de la

privatisation de 1998, quand le gouvernement a décidé de vendre une partie des zones dédiées à cette société. Deux sociétés ont pu acheter deux blocs identifiés par le gouvernement et donc, par le jeu de

cette privatisation, nous avons trois sociétés. En 2000, le gouvernement a décidé de libéraliser entièrement la filière. Cela veut dire que chacun est libre de créer une société cotonnière, de l'installer où il veut et d'exercer où il veut. Cela a entraîné un désordre dans la filière. Et ce désordre a impacté négativement aussi bien les rendements que la production. Donc, en décembre 2016, le gouvernement a décidé d'instituer un système de zonage en attribuant à chaque société cotonnière un espace délimité permettant de couvrir ses besoins. Cela a ramené de la sérénité dans la filière, et tous les voyants sont repassés au vert au bout d'une seule campagne.

*Propos recueillis par Alexis Noumé*

« Nous sommes aujourd'hui le 4<sup>e</sup> producteur africain de coton après le Mali, le Burkina Faso et le Bénin. »

filière est encore jeune, nous sommes en train de travailler sur les difficultés qui freinent la transformation. Gérer une unité de transformation de noix de cajou nécessite des fonds de roulement extrêmement importants, puisque le produit se commercialise sur trois mois seulement et qu'il faut absolument l'acheter durant cette courte période pour espérer travailler toute l'année. Cela nécessite de mobiliser beaucoup de fonds, mais malheureusement, le coût de l'argent en Côte d'Ivoire est une contrainte forte. L'autre contrainte forte sur laquelle nous travaillons est la qualité de la main-d'œuvre. Nous devons renforcer les capacités de nos compatriotes qui, aujourd'hui, sont formés sur le

■ Salon international de l'agriculture et des ressources animales

# SARA : UNE RÉELLE OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES

*Plus qu'un salon, le SARA (Salon international de l'agriculture et des ressources animales) est devenu un grand marché de valorisation, de promotion et de découverte des richesses du secteur agricole et de la pêche en Côte d'Ivoire. Un succès qui repose sur d'importantes innovations.*

Un peu plus de 300 000 visiteurs, 6 585 professionnels enregistrés et 18 000m<sup>2</sup> de surface d'exposition sous chapiteaux. Ces chiffres séduisants résument les trois dernières éditions du Salon international de l'agriculture et des ressources animales (SARA), et sont révélateurs de son succès. Parmi la pléiade de salons organisés chaque année à Abidjan, le SARA s'est imposé, avec beaucoup de détermination, comme une référence en Afrique sub-saharienne, au-delà même des frontières ivoiriennes. Le succès de cet événement repose aujourd'hui sur le fait que les organisateurs ont ouvert au monde les portes du SARA, favorisant le déplacement de visiteurs venus de partout pour découvrir ce qui s'apparente désormais à un vaste marché. Car du point de vue de l'animation et du contenu, le SARA ne se limite plus à de simples expositions, « il a été enrichi par des panels, des ateliers, des conférences autour des thématiques relatives au créneau et à l'angle choisis par le SARA », indiquait récemment un membre de l'organisation.

Mieux, l'État ivoirien en a fait, depuis l'édition de 2017, une plate-forme d'opportunités d'investissements directs dans le secteur agricole et des ressources animales, halieutiques et forestières. En effet, des porteurs de projets ont pu réaliser leurs ambitions grâce à des rencontres *B to B* et des discussions informelles avec des hommes d'affaires, des institutions financières, des PME, des ONG... Ces innovations ont apporté au SARA un succès inattendu et lui ont donné une envergure internationale dont la Côte d'Ivoire peut être fière. Autre attrait, le côté festif de l'événement à travers le « SARA by night » au village SARA, avec ses animations et ses concerts, rencontre un réel engouement auprès des exposants et des participants. Pour 2019, la couleur est déjà annoncée: la 5<sup>e</sup> édition du Salon international de l'agriculture et des ressources animales d'Abidjan SARA-2019 se tiendra à Abidjan du vendredi 22 novembre au dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019 sur le thème: « Agriculture intelligente et innovations technologiques: quelles perspectives pour l'agriculture africaine? ».

La France est le pays à l'honneur. Pourquoi le choix de ce pays? « Ce choix vient raffermir encore la qualité de la coopération entre la Côte d'Ivoire et la France (...) Tout comme en France, pays industriel doté d'une grande économie agricole, l'agriculture constitue en Côte d'Ivoire le 5<sup>e</sup> axe stratégique de développement du gouvernement », a expliqué le ministre ivoirien de l'Agriculture Mamadou Sangafowa en février 2019 lors de la cérémonie de lancement. Et l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire Gilles Huberson de renchérir: « Nous sommes le premier partenaire économique de la Côte d'Ivoire. Choisir la République française comme pays d'honneur est une décision dans laquelle nous nous inscrivons parfaitement parce que pour nous, l'innovation est la source de tout développement durable. » Le diplomate français a par ailleurs rappelé que la France était le premier pays à forte représentativité aux éditions précédentes du SARA, et a confié que le nombre d'exposants français allait doubler au cours de cette édition du SARA-2019.

Alain Bouabré



Le ministre de l'Agriculture Mamadou Sangafowa en février 2019 lors de la cérémonie de lancement de la 5<sup>e</sup> édition du SARA qui se tiendra à Abidjan du 22 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019.



# SUNU ASSURANCES


## A LE BON PROFIL POUR VOUS ACCOMPAGNER



DÉCOUVREZ LE VÔTRE SUR  
[monbonprofil.com](http://monbonprofil.com)

SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire  
9 av. Houdaille, Plateau - Tel. : 20 25 44 44

SUNU Assurances IARD Côte d'Ivoire  
Imm. SUNU, Av. B. Roussel, Plateau - Tel. : 20 25 18 18

 SUNU Assurances | *Notre métier, l'assurance.*



CÔTE D'IVOIRE

*Tourisme*

Office National du Tourisme

[www.cotedivoiretourisme.ci](http://www.cotedivoiretourisme.ci)



OFFICE NATIONALE DU TOURISME

PLACE DE LA REPUBLIQUE, IMMEUBLE EECI

01 BP 8538 ABIDJAN 01 \_ TEL : (+225) 20 25 16 00 \_ FAX : (+225) 20 32 03 88

---

DÉCOUVREZ  
UN NOUVEAU  
SOLEIL...